

ING (B) COLLECT PORTFOLIO



SICAV

Rapport annuel révisé au 30 septembre 2024

Société d'investissement à capital variable publique de droit belge à compartiments multiples.

Catégorie Placements satisfaisant aux conditions de la Directive 2009/65/CE



Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus ou du document d'informations clés pour l'investisseur.

Sommaire

1.	INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT.....	6
1.1.	ORGANISATION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF.....	6
1.2.	RAPPORT DE GESTION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF.....	10
1.2.1.	Information aux actionnaires.....	10
1.2.2.	Vue d'ensemble des marchés.....	10
1.2.3.	Informations requises en vertu de l'article 96 du Code des Sociétés et des Associations.....	11
1.2.4.	Données sur des événements importants survenus après la clôture de l'exercice.....	13
1.2.5.	Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société.....	13
1.2.6.	Mentions à insérer au rapport annuel en vertu du Code des Sociétés et des Associations.....	14
1.2.7.	En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits.....	14
1.2.8.	Fee sharing agreement.....	14
1.2.9.	Informations additionnelle.....	14
1.2.10.	Politique de rémunération.....	15
1.2.11.	Swing Pricing.....	16
1.2.12.	Proposition de dividende.....	17
1.3.	RAPPORT D'AUDITEUR.....	18
1.4.	BILAN GLOBALISÉ.....	23
1.5.	POSTES HORS BILAN GLOBALISÉS.....	24
1.6.	COMPTE DE RÉSULTATS GLOBALISÉS.....	25
1.7.	RÉSUMÉ DES RÈGLES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION.....	26
1.7.1.	Résumé des règles.....	26
1.7.2.	Cours de change.....	27
2.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING PERSONAL PORTFOLIO ACTIVE.....	28
2.1.	RAPPORT DE GESTION DU COMPARTIMENT.....	28
2.1.1.	Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts.....	28
2.1.2.	Gestion financière du portefeuille.....	28
2.1.3.	La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à.....	28
2.1.4.	Distributeur(s).....	28
2.1.5.	Cotation en bourse.....	28
2.1.6.	Objectif et lignes de force de la politique de placement.....	28
2.1.7.	Indice(s) et benchmark(s).....	31
2.1.8.	Politique suivie pendant l'exercice.....	31
2.1.9.	Politique future.....	33
2.1.10.	Classe de risque.....	33
2.2.	BILAN.....	34
2.3.	POSTES HORS BILAN.....	35
2.4.	COMPTE DE RÉSULTATS.....	36
2.5.	AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS.....	37
2.6.	COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES CLÉS.....	38
2.6.1.	Composition des actifs au 30 septembre 2024.....	38
2.6.2.	Changements dans la composition des avoirs du compartiment.....	40
2.6.3.	Taux de rotation accru.....	40
2.6.4.	Taux de gestion maximum des sous-jacents.....	41
2.6.5.	Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire.....	42
2.6.6.	Performances.....	43
2.6.7.	Frais.....	43
2.7.	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2024.....	44
2.7.1.	Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment.....	44
2.7.2.	Charges à imputer (Bilan V.I.C.).....	44
2.7.3.	Rémunération du commissaire.....	44

3.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING PERSONAL PORTFOLIO MODERATE	45
3.1.	RAPPORT DE GESTION DU COMPARTIMENT	45
3.1.1.	Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	45
3.1.2.	Gestion financière du portefeuille	45
3.1.3.	La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à	45
3.1.4.	Distributeur(s)	45
3.1.5.	Cotation en bourse	46
3.1.6.	Objectif et lignes de force de la politique de placement	46
3.1.7.	Indice(s) et benchmark(s)	48
3.1.8.	Politique suivie pendant l'exercice	48
3.1.9.	Politique future	50
3.1.10.	Classe de risque	50
3.2.	BILAN	51
3.3.	POSTES HORS BILAN	52
3.4.	COMPTE DE RÉSULTATS	53
3.5.	AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS	54
3.6.	COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES CLÉS	55
3.6.1.	Composition des actifs au 30 septembre 2024	55
3.6.2.	Changements dans la composition des avoirs du compartiment	57
3.6.3.	Taux de rotation accru	57
3.6.4.	Taux de gestion maximum des sous-jacents	58
3.6.5.	Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	59
3.6.6.	Performances	60
3.6.7.	Frais	61
3.7.	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2024	62
3.7.1.	Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment	62
3.7.2.	Charges à imputer (Bilan V.I.C.)	63
3.7.3.	Rémunération du commissaire	63
4.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING PERSONAL PORTFOLIO BALANCED	64
4.1.	RAPPORT DE GESTION DU COMPARTIMENT	64
4.1.1.	Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	64
4.1.2.	Gestion financière du portefeuille	64
4.1.3.	La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à	64
4.1.4.	Distributeur(s)	64
4.1.5.	Cotation en bourse	65
4.1.6.	Objectif et lignes de force de la politique de placement	65
4.1.7.	Indice(s) et benchmark(s)	67
4.1.8.	Politique suivie pendant l'exercice	67
4.1.9.	Politique future	69
4.1.10.	Classe de risque	69
4.2.	BILAN	70
4.3.	POSTES HORS BILAN	71
4.4.	COMPTE DE RÉSULTATS	72
4.5.	AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS	73
4.6.	COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES CLÉS	74
4.6.1.	Composition des actifs au 30 septembre 2024	74
4.6.2.	Changements dans la composition des avoirs du compartiment	76
4.6.3.	Taux de rotation accru	76
4.6.4.	Taux de gestion maximum des sous-jacents	77
4.6.5.	Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	78
4.6.6.	Performances	79
4.6.7.	Frais	80
4.7.	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2024	81
4.7.1.	Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment	81
4.7.2.	Charges à imputer (Bilan V.I.C.)	82

4.7.3.	Rémunération du commissaire	82
5.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING PERSONAL PORTFOLIO CONSERVATIVE	83
5.1.	RAPPORT DE GESTION DU COMPARTIMENT	83
5.1.1.	Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	83
5.1.2.	Gestion financière du portefeuille	83
5.1.3.	La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à	83
5.1.4.	Distributeur(s)	83
5.1.5.	Cotation en bourse	83
5.1.6.	Objectif et lignes de force de la politique de placement	83
5.1.7.	Indice(s) et benchmark(s).....	86
5.1.8.	Politique suivie pendant l'exercice.....	86
5.1.9.	Politique future.....	88
5.1.10.	Classe de risque.....	88
5.2.	BILAN.....	89
5.3.	POSTES HORS BILAN	90
5.4.	COMPTE DE RÉSULTATS.....	91
5.5.	AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS.....	92
5.6.	COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES CLÉS	93
5.6.1.	Composition des actifs au 30 septembre 2024.....	93
5.6.2.	Changements dans la composition des avoirs du compartiment.....	95
5.6.3.	Taux de rotation accru.....	95
5.6.4.	Taux de gestion maximum des sous-jacents.....	96
5.6.5.	Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	97
5.6.6.	Performances	98
5.6.7.	Frais	99
5.7.	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2024	100
5.7.1.	Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment.....	100
5.7.2.	Charges à imputer (Bilan V.I.C.).....	100
5.7.3.	Rémunération du commissaire	101
6.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING PERSONAL PORTFOLIO DYNAMIC	102
6.1.	RAPPORT DE GESTION DU COMPARTIMENT	102
6.1.1.	Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	102
6.1.2.	Gestion financière du portefeuille	102
6.1.3.	La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à	102
6.1.4.	Distributeur(s).....	102
6.1.5.	Cotation en bourse	102
6.1.6.	Objectif et lignes de force de la politique de placement	103
6.1.7.	Indice(s) et benchmark(s).....	105
6.1.8.	Politique suivie pendant l'exercice.....	105
6.1.9.	Politique future.....	107
6.1.10.	Classe de risque.....	107
6.2.	BILAN	108
6.3.	POSTES HORS BILAN	109
6.4.	COMPTE DE RÉSULTATS.....	110
6.5.	AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS.....	111
6.6.	COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES CLÉS	112
6.6.1.	Composition des actifs au 30 septembre 2024.....	112
6.6.2.	Changements dans la composition des avoirs du compartiment.....	114
6.6.3.	Taux de rotation accru.....	114
6.6.4.	Taux de gestion maximum des sous-jacents.....	115
6.6.5.	Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	116
6.6.6.	Performances	117
6.6.7.	Frais	117
6.7.	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2024	119

6.7.1.	Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment	119
6.7.2.	Charges à imputer (Bilan V.I.C.).....	119
6.7.3.	Rémunération du commissaire	120
7.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ING (B) COLLECT PORTFOLIO PATRIMONIAL.....	121
7.1.	RAPPORT DE GESTION DU COMPARTIMENT	121
7.1.1.	Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	121
7.1.2.	Gestion financière du portefeuille	121
7.1.3.	La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à	121
7.1.4.	Distributeur(s).....	121
7.1.5.	Cotation en bourse	121
7.1.6.	Objectif et lignes de force de la politique de placement	121
7.1.7.	Indice(s) et benchmark(s).....	123
7.1.8.	Politique suivie pendant l'exercice.....	123
7.1.9.	Politique future.....	131
7.1.10.	Classe de risque.....	131
7.2.	BILAN	132
7.3.	POSTES HORS BILAN	133
7.4.	COMPTE DE RÉSULTATS.....	134
7.5.	AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS.....	135
7.6.	COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES CLÉS	136
7.6.1.	Composition des actifs au 30 septembre 2024.....	136
7.6.2.	Changements dans la composition des avoirs du compartiment	141
7.6.3.	Taux de gestion maximum des sous-jacents.....	142
7.6.4.	Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	142
7.6.5.	Performances	143
7.6.6.	Frais	144
7.7.	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2024	145
7.7.1.	Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment.....	145
7.7.2.	Charges à imputer (Bilan V.I.C.).....	146
7.7.3.	Rémunération du commissaire	146
8.	INFORMATIONS NON AUDITÉES	147

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. Organisation de l'organisme de placement collectif

Siège

Boulevard du Roi Albert II 37
BE-1030 Schaerbeek
Jusqu'au 30 septembre 2024

Avenue du Port, Site de Tour &Taxis, 86C Bte 315
BE-1000 Bruxelles
A partir du 1^{er} Octobre 2024

Date de constitution de la SICAV

18 juillet 1991

Conseil d'administration de la SICAV

Président

Odilon De Groote
Administrateur indépendant

Administrateurs

Thierry Masset
Chief Investment Officer (jusqu'au 30/09/2024)
Strategic Advisor Investments (à partir du 01/10/2024)
ING Belgique S.A.

Erik Hagreis
Product Area Lead Investments
ING Belgique S.A.

Personnes physiques chargées de la direction effective

Thierry Masset
Chief Investment Officer (jusqu'au 30/09/2024)
Strategic Advisor Investments (à partir du 01/10/2024)
ING Belgique S.A.

Erik Hagreis
Product Area Lead Investments
ING Belgique S.A.

Type de gestion

Société d'investissement ayant désigné une société de gestion, conformément à l'article 44, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Société de gestion

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Membres du conseil de surveillance de la société de gestion

Thierry Masset
Chief Investment Officer (jusqu'au 30/09/2024)
Strategic Advisor Investments (à partir du 01/10/2024)
ING Belgique S.A.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.1 Organisation de l'organisme de placement collectif (suite)

Matteo Pomoni
Head of Investments and Wealth
ING Group – Italy

Wouter Gesquière
Head of Private Banking Clients
ING Luxembourg S.A.

Sophie Mosnier
Directeur indépendant

Michael Ferguson (à partir du 31 mai 2024)
Non-executive Director

Emre Susam (à partir du 31 mai 2024)
Tribe Lead Products
ING Bank N.V.

Membres du directoire de la société de gestion

Gaëtan De Weerd
Conducting Officer
ING Solutions Investment Management S.A.

Sandrine Jankowski
Conducting Officer
ING Solutions Investment Management S.A.

Sébastien de Villenfagne
Conducting Officer
ING Solutions Investment Management S.A.

Commissaire de la société de gestion

KPMG S.à.r.l.
Représentée par Monsieur Ravi Beegun
39, Avenue John F. Kennedy
LU-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Commissaire

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Monsieur Frans Simonetti
Aéroport National de Bruxelles 1K
BE-1930 Zaventem

Promoteurs

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Dépositaire

Belfius Banque S.A.
Place Charles Rogier 11
BE-1210 Bruxelles

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.1 Organisation de l'organisme de placement collectif (suite)

Gestion financière du portefeuille

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

La gestion financière du portefeuille est délégué par ING Solutions Investment Management S.A. à

Pour le compartiment Patrimonial:

ING Luxembourg S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Pour les compartiments: ING Personal Portfolio Conservative, ING Personal Portfolio Moderate, ING Personal Portfolio Balanced, ING Personal Portfolio Active, ING Personal Portfolio Dynamic:

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

Pour le compartiment ING Global Equity Fund RDT-DBI:

Goldman Sachs Asset Management B.V.
Prinses Beatrixlaan 35
NL-AK2595 La Haye
Pays-Bas

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium branch (jusqu'au 31/05/2024 CACEIS Investor Services Belgium S.A.)
Avenue du Port 86C Bte 320
BE-1000 Bruxelles

Service financier

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

Distributeur(s)

Distributeur global

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Pour la Belgique, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.1 Organisation de l'organisme de placement collectif (suite)

Pour le Luxembourg, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Luxembourg S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Liste des compartiments et des classe(s) d'action

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

Classe R (CAP - DIS) exprimé en EUR

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

Classe R (CAP - DIS), classe I (CAP), classe XR (CAP - DIS) exprimé en EUR

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

Classe R (CAP - DIS), classe I (CAP), classe XR (CAP - DIS) exprimé en EUR

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

Classe R (CAP - DIS), classe XR (CAP - DIS) exprimé en EUR

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

Classe R (CAP - DIS), classe I (CAP) exprimé en EUR

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

Classe A (CAP), classe R (CAP), classe PB (CAP), classe T (CAP), classe U (CAP) exprimé en EUR

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Global Equity Fund RDT-DBI

Classe A (DIS), classe I (DIS), classe R (DIS), classe PB (DIS), classe S (DIS) exprimé en EUR

Classe A: réservée aux investisseurs ayant conclu un contrat de conseil en investissement indépendant ou un contrat de gestion discrétionnaire de portefeuille avec une entité du Groupe ING.

Classe B: pour laquelle aucune rétrocession n'est effectuée. Cette classe est réservée aux investisseurs résidents (ou qui souscrivent des parts depuis) des états membres de l'union européenne qui interdisent l'application des frais de rétrocession.

Classe FI: pour laquelle aucune rétrocession n'est effectuée. Cette classe est réservée aux investisseurs institutionnels.

Classe I: réservée aux investisseurs institutionnels.

Classe PB, S, T, U, V et W: réservées aux investisseurs ayant conclu tous types de contrat avec une entité du Groupe ING à l'exception du contrat de conseil en investissement indépendant ou du contrat de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Classe R: (Standard) est la classe de base sans critère de distinction et est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

Classe XR: est réservée aux investisseurs devenus détenteurs d'actions de la classe XR suite à une opération de restructuration et est fermée à toute nouvelle souscription (en dehors des plans d'investissement récurrent conclus avant cette opération de restructuration). Cette classe se distingue de la classe « R » par le fait qu'elle applique une contribution moins élevée à la rémunération de la société de gestion.

Les objectifs de chacun de ces compartiments sont amplement décrits dans le présent rapport.

La VNI (valeur nette d'inventaire) de chaque compartiment est publiée chaque jour ouvrable bancaire en Belgique sur le site www.beama.be/fr/vni.

1.2. Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024 de la SICAV de droit belge ING (B) Collect Portfolio.

1.2.1. Information aux actionnaires

ING (B) Collect Portfolio est une société d'investissement à capital variable (SICAV) publique de droit belge à compartiments multiples, constituée sous la forme d'une société anonyme, conformément à la loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires.

Cette SICAV est un organisme de placement collectif alternatif en instruments financiers et liquidités soumis aux dispositions de l'article 183, alinéa 1er, 1° de la susdite loi et à ses arrêtés royaux d'exécution.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Au début du dernier trimestre de l'année 2023, la situation ne paraissait pas très rose sur les marchés financiers. La banque centrale américaine avait précédemment déclaré que la politique monétaire devrait rester restrictive pendant un certain temps encore. « Les taux d'intérêt devraient rester élevés pendant longtemps », a déclaré la Réserve fédérale. Selon la Réserve fédérale, l'économie américaine ne s'était pas suffisamment refroidie pour éliminer le risque inflationniste.

En Europe aussi, selon la Banque centrale européenne, il était encore bien trop tôt pour promettre un assouplissement de la politique monétaire. Sur le marché obligataire, cette nouvelle a entraîné une forte hausse des rendements obligataires à la fin de l'été et donc une baisse des prix. En octobre, avec un niveau de plus de 5%, les taux américains à dix ans ont atteint leur sommet depuis 2008 ! A son tour, la hausse des taux d'intérêt a provoqué une chute des cours des actions. Chaque indicateur économique qui confirmait l'image d'une économie (trop) forte incitait les investisseurs à vendre, car cela signifiait que les taux d'intérêt devraient effectivement rester élevés pendant longtemps.

Le déclenchement de la guerre à Gaza en octobre a également jeté de l'huile sur le feu pendant un certain temps. Cette guerre tragique faisait craindre un effet de forte hausse des prix du pétrole sur l'inflation. Finalement, cela ne s'est pas confirmé. Au contraire, les prix du pétrole ont chuté de 15 % en octobre et en novembre. Comme l'hiver plutôt doux a également fait chuter les prix du gaz, un facteur clé de l'inflation a disparu de la scène. En outre, la croissance de l'économie américaine a commencé à ralentir à partir d'octobre, ce qui a réduit les craintes de la banque centrale. En effet, le ralentissement de la croissance réduit la pression sur les banques centrales dans leur lutte contre l'inflation. Les risques d'un nouveau ralentissement de la croissance au cours du premier semestre 2024 ont augmenté, ce qui est étrangement perçu comme une bonne nouvelle pour le marché boursier. Après tout, une économie plus faible et une inflation maîtrisée pourraient donner le feu vert à la Réserve fédérale pour réduire les taux d'intérêt en 2024. Les investisseurs obligataires ont anticipé cette décision et ont fait chuter les rendements obligataires au cours des derniers mois de l'année, ce qui s'est accompagné d'une forte hausse des prix des obligations.

L'effet domino (positif) n'a pas tardé à se manifester, ce qui a également déclenché une forte hausse des marchés boursiers à la fin du mois d'octobre. À la mi-décembre, la banque centrale américaine a ajouté la cerise sur le gâteau des investisseurs en annonçant explicitement, lors de sa dernière réunion de politique monétaire de l'année, trois réductions des taux d'intérêt au cours de l'année 2024. Le résultat final est un gain boursier de 6,2 % en euros au dernier trimestre et de 16,2 % (rendement total de l'indice boursier mondial d'actions MSCI AC World en euros) pour l'ensemble de l'année 2023.

Les obligations ont également connu une forte reprise : un portefeuille d'obligations d'État européennes a augmenté de 7 % au cours du dernier trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2023, la hausse a également été de 7 % et les obligations d'entreprises ont même progressé de 8 %. Seules les matières premières se sont révélées être un mauvais investissement, perdant plus de 15 %, et le dollar a également perdu du terrain en 2023, se dépréciant de 3,3 % par rapport à l'euro.

Les marchés d'actions se sont redressés à la fin du 1er trimestre 2024, portés par un scénario économique favorable. Les prix des obligations ont également connu un léger rebond, après les pertes limitées subies sur le marché obligataire au début du trimestre.

Les investisseurs ont accueilli favorablement les révisions à la hausse des prévisions de croissance économique de la banque centrale américaine. La Réserve fédérale a annoncé qu'elle s'attendait à ce que l'économie américaine croisse de plus de 2 % cette année. Or, il y a trois mois, elle tablait encore sur une croissance de 1,5 % à 2 %. Les données économiques publiées ont renforcé cet optimisme : le Leading Indicator américain - qui annonce traditionnellement les points de retournement du cycle économique - est devenu positif en février pour la première fois depuis deux ans (+0,1 %). L'indice des directeurs d'achat américains a aussi indiqué que l'économie restait robuste en mars (52,2). La solidité du marché du logement s'est également confirmée.

De son côté, l'inflation américaine s'est maintenue à un niveau un peu plus élevé que prévu, en raison essentiellement de la résistance de l'économie. En février, l'inflation est passée de 3,1 % à 3,2 %. L'inflation de base - qui exclut les prix volatils des denrées alimentaires et de l'énergie - a, quant à elle, augmenté de 0,4 % sur une base mensuelle au lieu des 0,3 % attendus. La hausse des prix moyens des services, tels que le logement, les billets d'avion et les soins de santé, s'est avérée particulièrement persistante. L'inflation évoluant de façon un peu moins favorable que prévu, la Fed n'était pas pressée de réduire ses taux directeurs. Elle a donc laissé les

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.2 Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif (suite)

taux d'intérêt inchangés lors de la réunion de son comité de décision (FOMC) en mars.

L'économie de la zone euro a continué à montrer des signes timides de reprise à la fin du trimestre. L'indice composite des directeurs d'achat est passé de 49,2 à 49,9, soit le meilleur résultat depuis juin 2023. Le sous-indice du secteur des services a augmenté de 50,2 à 51,1 points, un niveau qui indique une reprise de l'activité.

L'inflation de la zone euro a ralenti en février de 2,8% à 2,6 % sur base annuelle. L'inflation de base est passée de 3,3 % à 3,1 %.

Les chiffres de l'inflation et d'activité ont été bien accueillis sur les marchés boursiers ; l'indice boursier mondial, exprimé en euros, a augmenté de 3,1 % en mars, ce qui a porté le gain à plus de 10 % depuis le début de l'année. La performance du marché boursier européen a été particulièrement frappante. Soutenu par les espoirs de reprise économique, l'indice boursier européen (Eurostoxx 600) a progressé de plus de 3,7 % en mars, ce qui en fait la meilleure performance régionale. Toutefois, depuis le début de l'année, les marchés boursiers américains et japonais sont restés en tête.

Le marché obligataire s'est calmé à la fin du trimestre, après les légères pertes subies en janvier et en février. Celles-ci faisaient suite à la hausse des taux d'intérêt à long terme en réponse à l'optimisme exagéré des investisseurs obligataires en début d'année.

Enfin, le taux de change du dollar a évolué au gré des nouvelles économiques en mars, mais il a clôturé le mois sur un niveau quasi inchangé par rapport à fin février. Depuis fin décembre, le dollar s'est apprécié de 2,15 %, l'économie américaine ayant continué à dépasser les attentes durant les derniers mois.

1.2.3. Informations requises en vertu de l'article 96 du Code des Sociétés et des Associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Les risques auxquels est exposée le fonds diffèrent en fonction de la politique d'investissement. Vous trouverez ci-après un tableau qui reprend les principaux risques.

L'appréciation du profil de risque du fonds est basée sur une recommandation de l'Association belge des Asset Managers qui peut être consultée sur le site internet www.beama.be.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

Type de risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché				X
Risque de change				X
Risque de capital				X
Risque de rendement				X
Risque de liquidité			X	
Risque de crédit		X		
Risque de concentration		X		
Risque d'inflation		X		
Risque en matière de durabilité		X		
Risque lié à l'investissement durable		X		
Risque de flexibilité		X		
Risque de conservation		X		
Risque de dénouement		X		
Incertitude sur l'immuabilité des facteurs externes		X		
Autres risques éventuels		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

Type de risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché			X	
Risque de crédit			X	
Risque de liquidité			X	
Risque de change			X	
Risque de capital			X	
Risque de rendement			X	
Risque d'inflation			X	
Risque en matière de durabilité		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.2 Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif (suite)

Risque lié à l'investissement durable		X		
Risque de concentration		X		
Risque de flexibilité		X		
Risque de conservation		X		
Risque de dénouement		X		
Incertitude sur l'immuabilité des facteurs externes		X		
Autres risques éventuels		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

Type de risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché				X
Risque de capital				X
Risque de rendement				X
Risque de crédit			X	
Risque de liquidité			X	
Risque de change			X	
Risque d'inflation			X	
Risque en matière de durabilité		X		
Risque lié à l'investissement durable		X		
Risque de concentration		X		
Risque de flexibilité		X		
Risque de conservation		X		
Risque de dénouement		X		
Incertitude sur l'immuabilité des facteurs externes		X		
Autres risques éventuels		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

Type de risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché			X	
Risque de capital			X	
Risque de rendement			X	
Risque de crédit			X	
Risque de liquidité			X	
Risque de change			X	
Risque d'inflation			X	
Risque en matière de durabilité		X		
Risque lié à l'investissement durable		X		
Risque de concentration		X		
Risque de flexibilité		X		
Risque de conservation		X		
Risque de dénouement		X		
Incertitude sur l'immuabilité des facteurs externes		X		
Autres risques éventuels		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

Type de risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché				X
Risque de capital				X
Risque de rendement				X
Risque de change				X
Risque de liquidité			X	
Risque de crédit		X		
Risque d'inflation		X		
Risque en matière de durabilité		X		
Risque lié à l'investissement durable		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.2 Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif (suite)

Risque de concentration		X		
Risque de flexibilité		X		
Risque de conservation		X		
Risque de dénouement		X		
Incertitude sur l'immuabilité des facteurs externes		X		
Autres risques éventuels		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

Type de risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché				X
Risque de capital				X
Risque de rendement				X
Risque de crédit			X	
Risque de liquidité			X	
Risque de change			X	
Risque d'inflation			X	
Risque de matière de durabilité		X		
Risque de concentration		X		
Risque de flexibilité		X		
Risque de conservation		X		
Risque de dénouement		X		
Incertitude d'immuabilité des facteurs externes		X		
Autres risques éventuels		X		

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Global Equity Fund RDT-DBI

Type de risque	Néant	Faible	Moyen	Elevé
Risque de marché				X
Risque de capital				X
Risque de rendement				X
Risque de change				X
Incertitude sur l'immuabilité des facteurs externes			X	
Risque de liquidité		X		
Risque d'inflation		X		
Risque de crédit		X		
Risque en matière de durabilité		X		
Risque de concentration		X		
Risque de flexibilité		X		
Risque de conservation		X		
Risque de dénouement		X		
Autres risques éventuels		X		

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il ne fait pas l'objet d'une protection. Il peut donc ne pas lui être intégralement restitué. Il est donc susceptible de subir une perte.

Pour ce qui concerne les autres aspects relatifs à l'évolution des affaires, aux résultats et à la situation de la société, conformément à l'article 96, 1^o du Code des sociétés, veuillez-vous référer aux chapitres infra.

1.2.4. Données sur des événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le nouveau compartiment « ING Global Equity Fund RDT-DBI » a été créé avec la date de paiement initiale au 16 octobre 2024.

Des nouvelles classes d'actions ont été créés dans les compartiments.

1.2.5. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Aucune circonstance particulière n'a été relevée qui serait susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.2 Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif (suite)

1.2.6. Mentions à insérer au rapport annuel en vertu du Code des Sociétés et des Associations

Le présent rapport annuel comprend toutes les mentions que le Code des Sociétés et des Associations impose d'y faire figurer.

1.2.7. En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits

Mention des objectifs et de la politique de la société en matière de gestion des risques financiers

A cet égard, veuillez-vous référer aux chapitres relatifs à chaque compartiment.

Indications relatives à l'exposition de la société au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie

A cet égard, veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des risques.

1.2.8. Fee sharing agreement

Existence de fee-sharing agreements

Il existe un fee-sharing agreement prévoyant qu'une partie de la commission de gestion revient, selon une clé de répartition basée sur les efforts de vente, aux distributeurs de l'organisme de placement collectif.

ING Solutions Investment Management S.A. est chargé des tâches d'agent administratif. ING Solutions Investment Management S.A. a délégué une partie de ses tâches d'agent administratif à CACEIS Bank, Belgium branch (jusqu'au 31/05/2024 CACEIS Investor Services Belgium S.A.).

ING Solutions Investment Management S.A. perçoit une rémunération à la charge de la SICAV et une partie est versée à CACEIS Bank, Belgium branch (jusqu'au 31/05/2024 CACEIS Investor Services Belgium S.A.).

Le conseil d'administration de la société de gestion veille à éviter tout conflit d'intérêts éventuel.

Frais de recherche

Les gestionnaires peuvent s'appuyer sur des recherches en investissement qu'ils reçoivent d'autres institutions financières. Conformément à la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, dite « MiFID II », la société ne rémunérera plus ces frais de recherche. Les gestionnaires supporteront ces frais de recherche sur leurs propres ressources et les coûts de ces recherches en investissement ne sont donc pas attribués à la société. Par conséquent, ces recherches en investissement ne doivent pas être considérées comme une incitation ou un avantage.

1.2.9. Informations additionnelle

A. L'assemblée générale extraordinaire du 1 décembre 2023 a décidé de fusionner les compartiments ING Stability Fund, ING Core Fund Moderate et ING Core Fund Balanced de l'OPC de droit belge ING (B) Collect Portfolio par absorption au sein, respectivement, des compartiments ING Personal Portfolio Conservative, ING Personal Portfolio Moderate et ING Personal Portfolio Balanced du même OPC.

Une nouvelle classe de parts, XR, a été créée dans les compartiments absorbants.

Compartiment absorbé de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Compartiment bénéficiaire de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Rapport d'échange
ING Stability Fund	ING Personal Portfolio Conservative	
R Cap EUR – BE6288613068	XR Cap EUR – BE6288613068	1,0000
R Dis EUR – BE6288614074	XR Dis EUR – BE6288614074	1,0000

ING Core Fund Moderate	ING Personal Portfolio Moderate	
R Cap EUR – BE6282431327	XR Cap EUR – BE6282431327	1,0000
R Dis EUR – BE6282432333	XR Dis EUR – BE6282432333	1,0000

ING Core Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced	
R Cap EUR – BE6247121302	XR Cap EUR – BE6247121302	1,0000
R Dis EUR – BE6247122318	XR Dis EUR – BE6247122318	1,0000

B. Un stock split avec un ratio de 20 a eu lieu sur la VNI du 21 juin 2024.

Dès lors, une action initialement détenue le 20 juin 2024 dans un des compartiments/classes d'actions concernés correspondra, après le stock split, à 20 actions avec respectivement une VNI d'un vingtième de sa VNI avant le stock split.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.2 Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif (suite)

Compartiment	Classe d'action	Code ISIN
ING Personal Portfolio Moderate	R Cap	BE0947713237
	R Dis	BE0947712221
	XR Cap	BE6282431327
	XR Dis	BE6282432333
ING Personal Portfolio Balanced	R Cap	BE0947715257
	R Dis	BE0947714243
	XR Cap	BE6247121302
	XR Dis	BE6247122318
ING Personal Portfolio Dynamic	R Cap	BE6282433349
	R Dis	BE6282434354

- C. L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2024 a décidé de fusionner par absorption tous les compartiments de la SICAV ING (B) Fund, par des compartiments de la SICAV ING (B) Collect Portfolio .

Une nouvelle classe d'actions « I » est créée spécifiquement au sein des compartiments bénéficiaires pour répondre aux besoins de cette opération. Les nouvelles actions de cette classe sont émises selon un rapport d'échange de un pour un (1:1), c'est-à-dire une action de classe « I » d'un compartiment absorbé contre une action de classe « I » d'un compartiment bénéficiaire.

Des actions de la classe « R », déjà préexistante, sont également émises et attribuées aux actionnaires des compartiments absorbés, comme mentionné ci-dessus.

Compartiment absorbé de ING (B) FUND	Compartiment bénéficiaire de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Rapport d'échange
Index Portfolio Fund Moderated	ING Personal Portfolio Moderate	
I Cap EUR – BE6314602960	I Cap EUR – BE6350120158	1,0000
R Cap EUR – BE6264506526	R Cap EUR – BE0947713237	1,4074
R Dis EUR – BE6264507532	R Dis EUR – BE0947712221	1,6935

Index Portfolio Fund Dynamic	ING Personal Portfolio Dynamic	
I Cap EUR – BE6314604016	I Cap EUR – BE6350122170	1,0000
R Cap EUR – BE6264508548	R Cap EUR – BE6282433349	2,4080
R Dis EUR – BE6264509553	R Dis EUR – BE6282434354	2,0158

Index Portfolio Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced	
I Cap EUR – BE6309855052	I Cap EUR – BE6350121164	1,0000

1.2.10. Politique de rémunération

La politique de rémunération de la société de gestion a été élaborée et mise en œuvre pour:

- aider la société de gestion à appliquer sa stratégie et atteindre ses objectifs ;
- préserver la compétitivité de la société de gestion sur les marchés où elle opère ;
- lui permettre d'attirer, de perfectionner et de retenir les salariés performants et motivés.

Lorsque la rémunération est liée à la performance, son montant total est basé sur l'évaluation de la performance et des risques de l'individu et de l'unité opérationnelle ou l'OPC concernés, conjuguée à une évaluation des résultats globaux de la société de gestion lors de l'évaluation de la performance individuelle, en prenant en compte des critères financiers et non financiers.

En outre, l'évaluation de la performance s'inscrit dans un cadre pluriannuel cohérent avec la durée de détention recommandée aux actionnaires de la SICAV (les « Actionnaires ») afin de garantir que le processus d'évaluation soit basé sur la performance à plus long terme de la SICAV et ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération liée à la performance soit étalé sur la même durée.

Les salariés de la société de gestion bénéficient d'une rémunération compétitive et conforme au marché, le salaire fixe étant une composante significative de leur rémunération totale. Les principes de la politique de rémunération sont revus régulièrement et adaptés à l'évolution de la réglementation. La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la Société de Gestion.

Par ailleurs, un bon équilibre est maintenu entre les composantes fixe et variable de la rémunération totale: la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour permettre une politique totalement flexible concernant les composantes de la rémunération variable. La société de gestion se réserve même la possibilité de ne verser aucune rémunération variable.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.2 Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif (suite)

Les détails de la politique de rémunération actualisée, incluant, mais sans s'y limiter, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et avantages, ainsi que la composition du comité de rémunération, dans le cas où un tel comité existe, est disponible sur le site internet suivant:

<https://www.ing-isim.lu/policies>

Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition gratuitement sur demande.

1.2.11. Swing Pricing

Pour les compartiments de ING (B) COLLECT PORTFOLIO, il est prévu la disposition suivante:

Afin de limiter le risque de liquidité et de protéger l'ensemble des participants existants contre les frais entraînés par les entrées et sorties, la SICAV s'est dotée, pour l'ensemble de ses compartiments, d'un mécanisme de protection appelé « Swing Pricing ».

Le Swing Pricing vise à éliminer l'impact négatif (sur la VNI) causé par les entrées et sorties en ajustant automatiquement la VNI à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage prédéterminé (le « Swing Factor ») dans les cas où ces entrées ou sorties nettes dépassent les niveaux prédéfinis (le(s) « seuil(s)»). En pratique, les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède les seuils déterminés par le conseil d'administration, la VNI est automatiquement corrigée avec un Swing Factor de maximum 3%. Le conseil d'administration se réserve cependant le droit de ne pas appliquer le Swing Factor dans l'intérêt des investisseurs. La VNI sera surévaluée en cas de souscriptions nettes importantes ou sous-évaluée en cas de rachats nets importants. Bien que la VNI de chaque classe d'action soit calculée séparément, tout ajustement a un impact identique sur l'ensemble des VNI de chaque classe d'action du compartiment concerné.

Dans la mesure où ces ajustements, sont liés au dépassement des seuils fondés sur les soldes nets des souscriptions / rachats au sein de la SICAV, il n'est pas possible de prédire avec exactitude si le mécanisme de protection du Swing Pricing sera appliqué ni, le cas échéant, à quelle fréquence.

Compartiment	Facteur d'ajustement vers le haut au 30/09/2024	Facteur d'ajustement vers le bas au 30/09/2024
ING Personal Portfolio Active	0.06	0.09
ING Personal Portfolio Moderate	0.08	0.11
ING Personal Portfolio Balanced	0.07	0.10
ING Personal Portfolio Conservative	0.09	0.12
ING Personal Portfolio Dynamic	0.05	0.08
Patrimonial	0.08	0.11

*Facteur d'ajustement vers le haut: le coefficient d'augmentation de la valeur nette d'inventaire sur les entrées nettes
Facteur d'ajustement vers le bas: le coefficient par lequel la valeur nette d'inventaire est réduite lors de sorties nets*

Compartiment	Date VNI	Taux facteur appliqué	Swing up/ Swing down
ING Personal Portfolio Dynamic	03/10/2023	0,09	SWING UP
ING Personal Portfolio Dynamic	19/10/2023	0,09	SWING UP
Patrimonial	04/12/2023	0,13	SWING DOWN
Patrimonial	11/01/2024	0,12	SWING DOWN
Patrimonial	22/01/2024	0,12	SWING DOWN
Patrimonial	15/02/2024	0,12	SWING DOWN

*Swing up indique l'application du facteur d'ajustement vers le haut en raison des entrées nettes.
Swing down indique l'application du facteur d'ajustement vers le bas en raison des sorties nettes.*

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.2 Rapport de gestion de l'organisme de placement collectif (suite)

1.2.12. Proposition de dividende

Le conseil d'administration de ING (B) Collect Portfolio qui s'est tenu le 18 novembre 2024 a approuvé la proposition de dividende déterminée ci-dessous. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 décembre 2024 prochain.

Compartiment	Code ISIN	Montant brut par action de distribution	Montant net par action de distribution (*)
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active, Classe R	BE0947716263	40,00 EUR	28,00 EUR
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate, Classe R	BE0947712221	1,25 EUR	0,875 EUR
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate, Classe XR	BE6282432333	1,25 EUR	0,875 EUR
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced, Classe R	BE0947714243	1,50 EUR	1,05 EUR
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced, Classe XR	BE6247122318	1,50 EUR	1,05 EUR
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative, Classe R	BE6275060331	12,00 EUR	8,40 EUR
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative, Classe XR	BE6288614074	12,00 EUR	8,40 EUR
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic, Classe R	BE6282434354	2,50 EUR	1,75 EUR

(*) Les dividendes en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier au taux de 30%.

Les dividendes seront payables à partir du 13 décembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.3. Rapport d'auditeur



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ING (B) COLLECT PORTFOLIO, sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ING (B) COLLECT PORTFOLIO (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de ING (B) COLLECT PORTFOLIO durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 30 septembre 2024, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Les valeurs d'inventaire ainsi que les résultats de l'exercice sont repris ci-dessous par compartiment :

Compartiment	Valeur d'inventaire (EUR)	Résultat de l'exercice (EUR) (+) bénéfice / (-) perte
ING Personal Portfolio Active	690.102.410,58	74.605.229,40
ING Personal Portfolio Moderate	639.228.281,80	65.055.404,47
ING Personal Portfolio Balanced	3.242.944.730,72	350.640.347,23
ING Personal Portfolio Conservative	75.127.242,82	6.714.398,54
ING Personal Portfolio Dynamic	455.415.697,63	26.573.264,65
Patrimonial	17.838.956,36	1.701.351,46
Total	5.120.657.319,91	525.289.995,75

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 septembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale d'ING (B) Collect Portfolio sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2024

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires



Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale d'ING (B) Collect Portfolio sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2024

de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale d'ING (B) Collect Portfolio sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2024

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

1.3 Rapport d'auditeur (suite)



Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale d'ING (B) Collect Portfolio sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2024

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, le 25 novembre 2024

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Frans
Simonetti
(Signature) Digitally signed by
Frans Simonetti
(Signature)
Date: 2024.11.26
16:42:11 +0100

Frans Simonetti
Réviseur d'Entreprises

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.4. Bilan globalisé

	30/09/2024	30/09/2023
	EUR	EUR
TOTAL ACTIF NET	5 120 657 319,91	3 344 911 736,45
I. Actifs immobilisés	0,00	0,00
A. Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
B. Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
C. Immobilisations corporelles	0,00	0,00
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	5 105 168 808,23	3 320 351 659,49
A. Obligations et autres titres de créance	10 777 409,63	10 611 126,33
a. Obligations	10 777 409,63	10 611 126,33
a.1. Obligations	10 777 409,63	10 611 126,33
B. Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	4 579 300,64	6 638 405,62
a. Actions	4 579 300,64	6 638 405,62
a.1. Actions	4 579 300,64	6 638 405,62
D. Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E. OPC à nombre variable de parts	5 089 812 097,96	3 303 102 127,54
F. Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
III. Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A. Créances	0,00	0,00
B. Dettes	0,00	0,00
IV. Créances et dettes à un an au plus	(6 524 127,70)	(11 941 917,34)
A. Créances	23 473 782,42	5 577 606,05
a. Montants à recevoir	23 049 289,69	5 568 249,72
b. Avoirs fiscaux	424 492,73	9 356,33
B. Dettes	(29 997 910,12)	(17 519 523,39)
a. Montants à payer (-)	(29 996 903,82)	(17 162 266,96)
b. Dettes fiscales (-)	(6,30)	(357 256,43)
e. Autres (-)	(1 000,00)	0,00
V. Dépôts et liquidités	33 115 954,43	43 408 161,63
A. Avoirs bancaires à vue	32 715 954,43	42 908 161,63
B. Avoirs bancaires à terme	400 000,00	500 000,00
C. Autres	0,00	0,00
VI. Comptes de régularisation	(11 103 315,05)	(6 906 167,33)
A. Charges à reporter	0,00	0,00
B. Produits acquis	78 747,43	101 574,49
C. Charges à imputer (-)	(11 182 062,48)	(7 007 741,82)
D. Produits à reporter (-)	0,00	0,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 120 657 319,91	3 344 911 736,45
A. Capital	4 305 747 198,40	3 108 228 626,60
B. Participations au résultat	168 927 958,68	9 322 906,14
C. Résultat reporté	120 692 167,08	50 910 504,84
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	525 289 995,75	176 449 698,87

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.5. Postes hors bilan globalisés

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A.	Collateral (+/-)	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
B.	Autres sûretés réelles	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
A.	Contrats d'option et warrants achetés	0,00	0,00
B.	Contrats d'option et warrants vendus	0,00	0,00
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
A.	Contrats à terme achetés	0,00	0,00
B.	Contrats à terme vendus	0,00	0,00
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
A.	Contrats de swap achetés	0,00	0,00
B.	Contrats de swap vendus	0,00	0,00
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
A.	Contrats achetés	0,00	0,00
B.	Contrats vendus	0,00	0,00
VI.	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX.	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00
A.	Actions	0,00	0,00
B.	Obligations	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.6. Compte de résultats globalisés

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	578 057 876,48	211 334 482,88
A.	Obligations et autres titres de créance	567 200,56	68 898,70
a.	Obligations	567 200,56	68 898,70
a.1.	Résultat réalisé	15 915,63	21 800,45
a.2.	Résultat non-réalisé	551 284,93	47 098,25
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	618 415,45	995 722,63
a.	Actions	618 415,45	995 722,63
a.1.	Résultat réalisé	321 890,02	26 954,06
a.2.	Résultat non-réalisé	296 525,43	968 768,57
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	578 102 310,28	211 257 408,47
a.	Résultat réalisé	185 201 138,14	(49 415 597,48)
b.	Résultat non-réalisé	392 901 172,14	260 673 005,95
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	0,00	0,00
H.	Positions et opérations de change	(1 230 049,81)	(987 546,92)
b.	Autres positions et opérations de change	(1 230 049,81)	(987 546,92)
b.1.	Résultat réalisé	(1 230 049,81)	(987 546,92)
II.	Produits et charges des placements	7 364 917,44	11 031 973,63
A.	Dividendes	6 902 056,86	10 543 838,85
B.	Intérêts (+/-)	480 084,53	507 207,60
a.	Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	105 893,93	94 677,85
b.	Dépôts et liquidités	374 190,60	412 529,75
C.	Intérêts d'emprunts (-)	(668,94)	(5 898,70)
D.	Contrats de swap (+/-)	0,00	0,00
E.	Précomptes mobiliers (-)	(16 555,01)	(13 173,44)
a.	D'origine belge	(1 107,00)	(2 188,19)
b.	D'origine étrangère	(15 448,01)	(10 985,25)
F.	Autres produits provenant des placements	0,00	0,00
III.	Autres produits	0,05	87 778,07
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	0,00	0,00
B.	Autres	0,05	87 778,07
IV.	Coûts d'exploitation	(59 278 231,11)	(45 030 503,41)
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	(1 164 341,27)	(380 481,00)
B.	Charges financières (-)	(389,92)	(252,23)
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	(1 043 838,95)	(766 441,01)
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	(53 794 871,70)	(42 932 543,21)
a.	Gestion financière	(50 993 810,03)	(40 605 039,54)
	Gestion financière - général	(17 131 315,87)	(40 455 076,42)
a.2.	Gestion financière - Classe R	(20 092 294,69)	0,00
a.3.	Gestion financière - Classe U	(108 764,68)	(140 206,18)
a.4.	Gestion financière - Classe I	(370 056,94)	0,00
a.5.	Gestion financière - Classe PB	(10 542,42)	(9 756,94)
	Gestion financière - Classe XR	(13 280 835,43)	0,00
b.	Gestion administrative et comptable	(2 801 061,67)	(2 327 503,67)
E.	Frais administratifs (-)	(14 231,48)	(46 564,37)
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	(55 762,79)	(12 678,49)
G.	Rémunérations charges sociales et pensions (-)	(8 816,25)	0,00
H.	Services et biens divers (-)	(368 844,68)	(323 550,61)
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)	0,00	0,00
J.	Taxes	(2 591 981,02)	(452 325,04)
K.	Autres charges (-)	(235 153,05)	(115 667,45)
	Produits et charges de l'exercice (du semestre)	(51 913 313,62)	(33 910 751,71)
	Sous-total II+III+IV		
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	526 144 562,86	177 423 731,17
VI.	Impôts sur le résultat	(854 567,11)	(974 032,30)
VII.	Résultat de l'exercice (du semestre)	525 289 995,75	176 449 698,87

1.7. Résumé des règles de comptabilisation et d'évaluation

1.7.1. Résumé des règles

L'évaluation des avoirs de la SICAV est déterminée de la manière suivante, conformément aux règles établies par l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de part:

1. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés:

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés détenus par la SICAV sont évalués à leur juste valeur. Afin de déterminer la juste valeur, la hiérarchie suivante doit être respectée:

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus.
S'il s'agit d'éléments du patrimoine négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- b) Si les cours visés au point a) ne sont pas disponibles, c'est le prix de la transaction la plus récente qui est retenu.
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y forment ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif.
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires telle que visée au point c) est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, en respectant certaines conditions, notamment leur validité doit être régulièrement testée.

Si, dans des cas exceptionnels, il n'existe pas, pour des actions, de marché organisé ou de marché de gré à gré et que la juste valeur de ces actions ne peut être déterminée de façon fiable conformément à la hiérarchie décrite ci-dessus, les actions en question sont évaluées au coût.

C'est en fonction de l'instrument sous-jacent que les instruments financiers dérivés (contrat de swap, contrat à terme et contrat d'option) évalués à leur juste valeur sont portés dans les sous-postes au bilan et/ou hors bilan.

Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants sont portées dans les postes hors bilan sous la rubrique « II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants ».

Les montants notionnels des contrats à terme et des contrats de swap sont portés dans les postes hors bilan respectivement sous les rubriques « III. Montants notionnels des contrats à terme » et « IV. Montants notionnels des contrats de swap ».

2. Parts d'organismes de placement collectif

Les parts d'organisme de placement collectif à nombre variable de parts qui sont détenues par la SICAV sont évaluées à leur juste valeur conformément à la hiérarchie définie au point 1.

Les parts d'organisme de placement collectif à nombre variable de parts pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré détenues par la SICAV sont évaluées sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

3. Charges et produits

La SICAV provisionne les charges et produits connus ou susceptibles de faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ce, chaque jour où a lieu une émission ou un rachat de parts. Les charges et les produits à caractère récurrent sont exprimés prorata temporis dans la valeur des parts.

4. Créances et dettes

Les créances à terme qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables sont évaluées à leur juste valeur, conformément à la hiérarchie décrite au point 1.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

1.7. Résumé des règles de comptabilisation et d'évaluation(suite)

Les avoirs à vue sur des établissements de crédit, les engagements en compte courant envers des établissements de crédit, les montants à recevoir et à payer à court terme autres que ceux concernant des établissements de crédit, les avoirs fiscaux et dettes fiscales ainsi que les autres dettes seront évalués à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement n'est pas principalement axée sur le placement de ses moyens dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, le conseil d'administration peut toutefois, tenant compte de l'importance relativement faible des créances à terme, opter pour l'évaluation de celles-ci à leur valeur nominale.

5. Valeurs exprimées en autre devise

Les valeurs exprimées en une autre devise que la monnaie d'expression du compartiment concerné seront converties dans la monnaie dudit compartiment sur base du cours moyen au comptant entre les cours acheteur et vendeur représentatifs. Les écarts tant positifs que négatifs qui résultent de la conversion sont imputés au compte de résultat.

1.7.2. Cours de change

		30/09/2024	30/09/2023	
EUR	=	0,941444	0,968545	CHF
		0,832035	0,867437	GBP
		159,639825	157,991969	JPY
		1,116050	1,058750	USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

2.1. Rapport de gestion du compartiment

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment ING Personal Portfolio Active a été lancé le 4 janvier 2008.
La période de souscription initiale a été fixée du 3 décembre 2007 au 4 janvier 2008 et le prix initial de souscription à 250 EUR pour les actions de classe R de capitalisation et 1 000 EUR pour les actions de classe R de distribution.

2.1.2. Gestion financière du portefeuille

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

2.1.3. La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

2.1.4. Distributeur(s)

Distributeur global

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Pour la Belgique, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

2.1.5. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.6. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le potentiel de croissance. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur actif principalement à la recherche de la création d'une plus-value et accessoirement à la recherche d'un rendement annuel.

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.

Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

2.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur: l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marchés d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de duration, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du prospectus.

Politique d'investissement du compartiment

Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.

Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal. Ces investissements peuvent constituer 100% de la composition du portefeuille du compartiment.

Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative):

- Futures et options cotés sur marché réglementé
- Swaps et contrats à terme de taux de change
- Credit Default Swap (CDS) sur indices (CDX)

En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment

Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également, sans être exhaustif, entre les différentes stratégies en matière de duration, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes:

- Valeurs à revenus fixes (via des placements en OPC, mais aussi via liquidités (cash)): 30%
- Actions (via des placements en OPC): 70%

Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 80% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG):

Les principaux processus de sélection et méthodologies appliqués par le gestionnaire pour intégrer les facteurs ESG comprennent:

- **Répartition des sous-actifs, exclusion des secteurs à haut risque (exclusion)**
Le compartiment investit dans d'autres fonds qui n'investissent pas, en principe et dans la limite d'un seuil de tolérance, dans des entreprises qui ciblent des secteurs à haut risques et/ou controversés, notamment les fabricants d'armes à sous-munitions, les armes controversées, le charbon et le tabac.
- **Exclusion sur base des comportements des entreprises (exclusion)**
Le gestionnaire évite les entreprises dont le comportement est très controversé (« Exclusion des comportements à risque »).
- **Amélioration, vote et engagement (engagement actionnarial)**
Le gestionnaire suit des directives relatives à l'engagement conçues pour contribuer aux facteurs ESG. L'objectif est d'engager des discussions récurrentes avec ces entreprises sur les facteurs ESG et de participer à leurs assemblées générales. En fonction de leur implication dans les facteurs ESG, les investissements dans ces entreprises pourrait être réévalués.

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

2.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Le compartiment considère les éléments contraignants suivants:

- Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- Pour atteindre la proportion minimale de 50% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transposition individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

Le processus de sélection et les méthodes adoptées par ce compartiment sont appliqués conformément à la section « Investissements responsables » des Directives d'Investissement Responsable, disponibles à l'adresse <https://www.ing-isim.lu/ESG>. Le compartiment intègre les risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. Le gestionnaire prend en considération les principales incidences négatives de la prise de décision sur les facteurs de durabilité telles que décrites à l'Annexe 1 des RTS. Les indicateurs de principales incidences négatives sont considérés à des degrés divers par le biais d'exclusions, et sont pris en compte au sein du score de sensibilisation à la durabilité. En outre, le gestionnaire de portefeuille peut s'impliquer dans un engagement actif couvrant un certain nombre d'indicateurs de principales incidences négatives. De plus amples informations sur la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur <https://www.ing-isim.lu> et dans le rapport annuel, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement SFDR.

Au vu de ce qui précède, le compartiment peut être considéré comme favorisant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, sous réserve que les entreprises concernées par les investissements suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable tel que défini par SFDR. De plus amples informations concernant les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans la Partie 3 du prospectus « Informations Concernant SFDR ».

Le compartiment n'a pas des objectifs environnementaux tel que défini par le Règlement Taxonomie (pourcentage des investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie: 0%). En conséquence les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

2.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

2.1.7. Indice(s) et benchmark(s)

Non applicable

2.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

Le portefeuille durant le 1er trimestre (=4ème trimestre 2023)

Dans ce contexte, ING Personal Portfolio Active a gagné 6,08% au cours du dernier trimestre de l'année.

Sur base des événements de marchés relatés dans la partie précédente du rapport, on peut clairement distinguer deux périodes. Au mois d'octobre, alors que les taux d'intérêts à long terme continuaient à monter sous la pression d'une croissance résiliente et d'une inflation jugée encore difficile à maîtriser par les banquiers centraux, les obligations ont perdu beaucoup de valeur. Cela fut particulièrement le cas pour les obligations d'état. En revanche, les obligations d'entreprise ont bien résisté.

Du côté des actions, ce sont surtout les valeurs de croissance qui ont fléchi. À partir de novembre, un revirement s'est opéré après que les banquiers centraux ont modéré leur discours parce que les chiffres de la croissance économique et de l'inflation indiquaient un ralentissement. Grâce à cette reprise du marché, presque toutes les positions du portefeuille ont terminé le dernier trimestre avec un rendement positif, les valeurs technologiques étant à nouveau les plus performantes sur le trimestre, mais les valeurs immobilières se sont également bien comportées. Influencées par la chute du prix du pétrole, les actions du secteur de l'énergie ont perdu du terrain. Au sein de la composante obligataire, ce sont surtout les obligations des pays émergents qui se sont distinguées positivement.

Des changements significatifs dans le portefeuille ont eu lieu au cours du trimestre. Tout d'abord, sur la base des changements dans les opérations d'investissement, le poids des obligations a été augmenté. Ces achats ont été effectués avec les liquidités disponibles. Au sein de la composante obligataire, la proportion d'obligations d'Etat a été légèrement augmentée au détriment des obligations d'entreprises.

En outre, le portefeuille a été fortement repositionné en termes de fonds sous-jacents. Dans le cadre de ce processus, 10 positions existantes ont été entièrement vendues, notamment iShares Euro Government Bond 3-5y ETF, iShares USD Treasury Bond 7-10y ETF, iShares S&P 500 Energy Sector ETF et BGF World Healthscience, entre autres. Inversement, un certain nombre de fonds ont été inclus dans le portefeuille acquis et le poids des positions existantes a été augmenté. Par exemple, Schroder ISF European Value est devenu une nouvelle position dans la partie actions et Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF dans la partie obligations. L'allocation à l'iShares S&P 500 Info Tech Sector ETF a augmenté.

Enfin, le fonds NN (L) Emerging Markets Debt (Hard Currency) - Z Cap EUR (hedged i) a été remplacé par le fonds BlackRock Global Funds - Emerging Markets Bond Fund X2 EUR Hedged.

Au cours du deuxième semestre, les changements évoqués ci-dessus expliquent le taux de rotation accru fut de 43,97%.

Le portefeuille durant le 2ème trimestre (=1er trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 6,81% au cours du dernier trimestre.

Les événements du marché décrits ci-dessus se traduisent clairement dans le portefeuille.

Le mois de janvier a bien commencé pour la partie actions, tandis que la partie obligations a continué à piétiner. Comme en 2023, les marchés boursiers américains ont continué à mener la danse, et plus particulièrement la section technologique, qui a enregistré de bonnes performances. Le marché boursier japonais a également enregistré d'excellentes performances, tandis que l'Europe a démarré positivement, mais est restée à la traîne par rapport aux autres marchés développés. Les marchés émergents ont reculé, sous l'impulsion des marchés boursiers chinois.

À partir de février, les marchés boursiers sont passés à la vitesse supérieure en raison de la bonne santé de l'économie américaine et des espoirs d'amélioration en Europe. Toutes les régions ont enregistré des rendements positifs au cours de ces mois. En ce qui concerne les obligations, le mois de février a été encore moins bon sous l'influence de la hausse des taux d'intérêt, mais grâce à un bon mois de mars, la composante obligataire a également clôturé en légère hausse sur l'ensemble du trimestre. Les positions qui ont contribué à ce rendement positif sont principalement les obligations d'entreprises et les obligations des marchés émergents.

Plusieurs changements sont intervenus dans le portefeuille au cours du trimestre. Tout d'abord, dans la section obligataire, la part des obligations indexées sur l'inflation via le fonds AXA World Funds - Euro Inflation Plus a été vendue et remplacée par des obligations d'Etat classiques via l'Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF. Ensuite, dans la section actions, la majeure partie de la position sur le Japon via l'iShares MSCI Japan ESG Scrn ETF a été remplacée par deux fonds gérés activement, Goldman Sachs Japan Equity Z EUR et Amundi Funds Equity Japan Target - X. La combinaison de ces deux fonds offre, conformément à notre stratégie d'investissement, une exposition au Japon qui met un peu plus l'accent sur les petites entreprises.

Toujours conformément à la stratégie d'investissement, nous avons augmenté la part des actions à la fin du mois de février, au détriment des obligations et des liquidités. Le fonds BGF Euro Short Duration Bond X2 a été entièrement supprimé à cette fin. Enfin, vers la fin

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

2.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

du mois de mars, une petite proportion d'actions américaines et japonaises a été achetée pour remplacer les actions de la zone Asie-Pacifique.

Le portefeuille durant le 3ème trimestre (=2ième trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 1,95% au cours du trimestre.

Au début du second trimestre, une atmosphère positive régnait sur les marchés d'actions et d'obligations. Le sentiment général était que le pic de hausse des taux d'intérêts par les banques centrales était derrière nous grâce à une désinflation bien amorcée et qu'une reprise économique s'amorçait en Europe pour accompagner une croissance solide aux Etats-Unis.

Malheureusement, la résurgence des tensions géopolitiques au Moyen-Orient ainsi que des chiffres macro-économiques aux Etats-Unis indiquant une forte résilience de l'inflation ont été défavorables aux actions et aux obligations sur l'ensemble du mois d'avril.

Durant la dernière partie du mois d'avril toutefois, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont quelque peu calmés. Combiné à une baisse des taux à long terme aux Etats-Unis grâce à une inflation qui semblait finalement mieux maîtrisée laissant la porte ouverte à une baisse du taux directeur de la Fed plus tard dans l'année, les marchés d'actions et d'obligations ont repris des couleurs. Et malgré une période à nouveau plus volatile sur les marchés d'actions à la fin du mois de mai, les composantes actions et obligations du portefeuille ont achevé les mois de mai et juin en territoires positifs.

Durant l'ensemble du trimestre une surpondération modérée des fonds d'actions a été maintenue par rapport à leur poids neutre. Le poids des fonds d'obligations fut lui aussi, dans une moindre mesure, légèrement surpondéré. Ces surpondérations recommandées par nos stratégestes se firent au détriment du poids du cash dans les portefeuilles.

Au niveau régional, les actions nord-américaines ont été préférées à celles des autres régions. Sur l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » fut privilégié au style « valeur » ainsi que les actions de petites et moyennes capitalisations tout en restant exposé aux géants technologiques américains.

Au niveau sectoriel, certains secteurs cycliques comme ceux de la consommation discrétionnaire et de la technologie furent surpondérés au détriment de secteurs plus défensifs comme ceux des soins de santé et des services aux collectivités. Le secteur de l'énergie fut lui sous-pondéré sur la période bien que cette sous-pondération fût diminuée en cours de trimestre tandis que la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire évoquée plus haut fut progressivement réduite.

Tout cela se traduit dans le portefeuille de fonds d'actions par des changements de pondérations ainsi que l'ajout en cours de trimestre du tracker iShares V plc - S&P 500 Energy Sect. UCITS ETF et le remplacement du tracker Amundi MSCI USA SRI PAB ETF DR C par le iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc).

Dans la seconde partie du mois de juin, une petite position sur le tracker iShares MSCI France ETF EUR Acc fut ajoutée tandis que les actions françaises étaient globalement retournées à leur niveau de la fin de l'année dernière dans le cadre d'une actualité politique mouvementée.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, les fonds AXA World Funds - US Short Duration High Yield Bonds M Capitalisation USD et iShares € Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR (Dist) furent retirés au cours du mois de mai. Le premier cité ayant contribué très positivement aux performances du portefeuille depuis son introduction fut vendu pour diminuer l'exposition aux obligations à haut rendement américaines et le second afin de redistribuer plus efficacement ses composantes souveraines et crédit. C'est ainsi que furent renforcées les positions déjà existantes dans le tracker AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND UCITS ETF Acc d'une part pour la partie souveraine et dans les fonds de gestion actives Schroder International Selection Fund EURO Corporate Bond I Accumulation EUR et Schroder International Selection Fund Sustainable Euro Credit I Accumulation EUR d'autre part pour le crédit en euro.

Le portefeuille durant le 4ème trimestre (=3ième trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 1,48% au cours du trimestre.

En raison de la baisse des taux d'intérêt, les obligations du portefeuille ont particulièrement bien contribué à ce résultat. Bien que presque tous les types d'obligations ont obtenus de belles performances, les obligations des marchés émergents se sont exceptionnellement bien comportées. On peut ajouter que les obligations d'État européennes ont également progressé fortement.

La composante actions a également enregistré une performance positive, bien que légèrement inférieure à celle des obligations. Les actions immobilières par exemple ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt et ont réalisé une belle hausse. Dans les autres secteurs, nous avons constaté que la sous-performance de la technologie a été compensée par l'ensemble des autres secteurs du marché, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Durant le trimestre, la surpondération modérée des actions par rapport à leur pondération neutre a été maintenue. Le poids des obligations est également resté, dans une moindre mesure, quelque peu surpondéré. Ces recommandations venant de nos stratégestes ont été concrétisées dans le portefeuille en diminuant la position de trésorerie.

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

2.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

À l'échelle régionale, les actions nord-américaines ont continué à être préférées à celles d'autres régions. Dans l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » a été préféré au style « valeur ». Une surpondération des actions de petites et moyennes capitalisations fut également implémentée. L'exposition aux géants américains de la technologie a toutefois été maintenue.

Au cours du trimestre, plusieurs changements ont été apportés au portefeuille, tant dans les portefeuilles d'actions que d'obligations. Pour les actions, au niveau sectoriel, l'exposition aux biens immobiliers cotés a augmentée, au détriment de celles des entreprises du secteur de l'énergie et de celles de la région de l'Asie du Sud-Est, tous secteurs confondus. Au niveau régional, une position spécifique sur les actions indiennes a été ajoutée au portefeuille, un achat qui a été financé par la vente des positions dans un fonds d'actions sur l'ensemble des marchés émergents. Enfin, le tracker les actions américaines a été remplacé par un fonds géré activement afin de bénéficier de l'élargissement attendu de la reprise boursière sur le marché américain.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, la maturité moyenne des obligations du portefeuille a été rallongée par l'ajout d'un tracker sur les émissions souveraines de la zone euro de 10 à 15 ans, ceci afin de bénéficier davantage de la baisse des taux d'intérêts. En outre, l'exposition aux pays périphériques de la zone euro a été accrue, au détriment de l'exposition aux pays du cœur de la zone euro telles que la France et l'Allemagne par l'ajout d'une position spécifique également et la vente d'un fonds indiciaires sur l'ensemble de la zone Euro.

Au cours du premier semestre, le taux de rotation accru fut de 63,31%

Nous vous informons qu'aucun dépassement de la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable.

2.1.9. Politique future

Depuis quelques mois, ce sont les taux d'intérêts qui ont principalement dominé les marchés. Après que la Banque centrale européenne (BCE) au mois de juin, ce fut au tour de la banque centrale américaine, la Fed, de baisser en septembre son taux directeur de 0,5 % pour la première fois depuis plus de quatre ans.

L'histoire montre que les périodes où la Fed réduit les taux d'intérêt sont bénéfiques pour les marchés boursiers. Une condition importante est toutefois que l'économie américaine ne tombe pas en récession. Et bien que nous voyions quelques signes de refroidissement ici et là, comme sur le marché du travail, il n'y a aucun signe d'une récession imminente aux États-Unis.

Dans la zone euro, la situation est quelque peu différente. Là-bas, la croissance économique semble stagner à nouveau après une brève reprise. L'industrie allemande, en particulier, traverse une période difficile. Ce contraste économique est l'une des raisons pour lesquelles nous préférons les actions américaines aux actions européennes.

Nous maintenons également notre préférence pour les actions par rapport au cash et dans une moindre mesure, par rapport aux obligations dans notre allocation d'actifs tactique.

Concernant les actions, nous sommes devenus plus positifs sur le secteur de la santé, un secteur aux caractéristiques de croissance défensive qui est sur le point de renouer avec les bénéfices, au détriment du secteur cyclique des biens industriels.

Sur le marché obligataire, nous ne sommes à présent plus du tout négatifs par rapport aux obligations émergentes en monnaies locales car elles deviennent plus attrayantes à mesure que les rendements américains baissent et que le dollar s'affaiblit quelque peu. Nous maintenons une préférence pour les obligations d'entreprises de haute qualité (investment grade) par rapport aux obligations d'État.

2.1.10. Classe de risque

Le profil de risque d'un compartiment est reflété par l'indicateur synthétique de risque (ISR), qui est calculé selon les prescriptions du Règlement Délégué (UE) 2021/2268 sur base de sa valeur sur une période précédente de cinq ans. L'ISR n'est qu'un indicateur et peut faire l'objet de modifications.

L'ISR le plus récent peut être consulté dans le document d'informations clés (DIC/KID).

L'indicateur utilise une échelle allant de 1 à 7, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le risque le plus élevé. Il reflète les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit.

Plus le compartiment est situé haut sur l'échelle, plus le risque de perte est important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le compartiment ne présente aucun risque. Le calcul de cet indicateur est basé sur des données historiques, lesquelles peuvent ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 4, conformément à la nouvelle méthodologie (SRI).

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.2. Bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
	TOTAL ACTIF NET	690 102 410,58	324 980 985,56
I.	Actifs immobilisés	0,00	0,00
A.	Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
B.	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
C.	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	687 503 631,25	322 832 301,77
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	687 503 631,25	322 832 301,77
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
III.	Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A.	Créances	0,00	0,00
B.	Dettes	0,00	0,00
IV.	Créances et dettes à un an au plus	(829 714,69)	(1 187 511,19)
A.	Créances	7 199 732,04	1 225 718,61
a.	Montants à recevoir	7 151 785,96	1 225 718,61
b.	Avoirs fiscaux	47 946,08	0,00
B.	Dettes	(8 029 446,73)	(2 413 229,80)
a.	Montants à payer (-)	(8 029 445,94)	(2 374 095,13)
b.	Dettes fiscales (-)	(0,79)	(39 134,67)
V.	Dépôts et liquidités	5 002 025,98	4 039 506,20
A.	Avoirs bancaires à vue	5 002 025,98	4 039 506,20
B.	Avoirs bancaires à terme	0,00	0,00
C.	Autres	0,00	0,00
VI.	Comptes de régularisation	(1 573 531,96)	(703 311,22)
A.	Charges à reporter	0,00	0,00
B.	Produits acquis	403,46	133,34
C.	Charges à imputer (-)	(1 573 935,42)	(703 444,56)
D.	Produits à reporter (-)	0,00	0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	690 102 410,58	324 980 985,56
A.	Capital	552 021 986,84	292 545 841,30
B.	Participations au résultat	32 292 275,22	3 354 492,29
C.	Résultat reporté	31 182 919,12	11 774 561,68
D.	Résultat de l'exercice (du semestre)	74 605 229,40	17 306 090,29

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.3. Postes hors bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A.	Collateral (+/-)	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
B.	Autres sûretés réelles	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
A.	Contrats d'option et warrants achetés	0,00	0,00
B.	Contrats d'option et warrants vendus	0,00	0,00
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
A.	Contrats à terme achetés	0,00	0,00
B.	Contrats à terme vendus	0,00	0,00
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
A.	Contrats de swap achetés	0,00	0,00
B.	Contrats de swap vendus	0,00	0,00
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
A.	Contrats achetés	0,00	0,00
B.	Contrats vendus	0,00	0,00
VI.	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX.	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00
A.	Actions	0,00	0,00
B.	Obligations	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.4. Compte de résultats

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	81 698 525,00	20 655 979,75
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	81 955 425,18	20 589 374,30
a.	Résultat réalisé	31 685 769,53	(2 952 596,88)
b.	Résultat non-réalisé	50 269 655,65	23 541 971,18
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	0,00	0,00
H.	Positions et opérations de change	(256 900,18)	66 605,45
b.	Autres positions et opérations de change	(256 900,18)	66 605,45
b.1.	Résultat réalisé	(256 900,18)	66 605,45
II.	Produits et charges des placements	734 873,89	779 287,76
A.	Dividendes	723 764,81	774 690,26
B.	Intérêts (+/-)	11 109,69	7 451,59
b.	Dépôts et liquidités	11 109,69	7 451,59
C.	Intérêts d'emprunts (-)	(0,61)	(2 854,09)
D.	Contrats de swap (+/-)	0,00	0,00
E.	Précomptes mobiliers (-)	0,00	0,00
F.	Autres produits provenant des placements	0,00	0,00
III.	Autres produits	0,00	3 933,84
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	0,00	0,00
B.	Autres	0,00	3 933,84
IV.	Coûts d'exploitation	(7 676 275,37)	(4 034 051,44)
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	(172 662,73)	(33 220,49)
B.	Charges financières (-)	(0,60)	(9,53)
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	(145 233,95)	(76 373,60)
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	(6 822 289,29)	(3 716 604,32)
a.	Gestion financière	(6 466 511,09)	(3 512 915,14)
	Gestion financière - général	(6 466 511,09)	(3 512 915,14)
b.	Gestion administrative et comptable	(355 778,20)	(203 689,18)
E.	Frais administratifs (-)	(1 450,36)	(3 607,18)
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	(3 667,18)	(1 031,40)
G.	Rémunérations charges sociales et pensions (-)	(1 081,44)	0,00
H.	Services et biens divers (-)	(37 701,27)	(31 412,51)
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)	0,00	0,00
J.	Taxes	(410 090,10)	(133 056,96)
K.	Autres charges (-)	(82 098,45)	(38 735,45)
	Produits et charges de l'exercice (du semestre)	(6 941 401,48)	(3 250 829,84)
	Sous-total II+III+IV		
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	74 757 123,52	17 405 149,91
VI.	Impôts sur le résultat	(151 894,12)	(99 059,62)
VII.	Résultat de l'exercice (du semestre)	74 605 229,40	17 306 090,29

2.5. Affectation et prélèvements

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	138 080 423,74	32 435 144,26
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	31 182 919,12	11 774 561,68
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	74 605 229,40	17 306 090,29
c.	Participations au résultat perçues (versées)	32 292 275,22	3 354 492,29
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	(135 863 610,54)	(31 182 919,12)
IV.	(Distribution des dividendes)	(2 216 813,20)	(1 252 225,14)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.6. Composition des avoirs et chiffres clés

2.6.1. Composition des actifs au 30 septembre 2024 (exprimé en EUR)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés								
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								
Irlande								
ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	3	64 376,00	USD	198,35	11 441 225,39	0,38%	1,66%	1,66%
ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	2	3 185 919,00	USD	10,05	28 689 114,24	1,38%	4,17%	4,16%
ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	3	146 292,00	EUR	56,72	8 297 682,24	6,11%	1,21%	1,20%
ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	2	6 942 132,00	USD	11,61	72 192 450,15	0,80%	10,50%	10,46%
ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	1 351 478,00	USD	8,82	10 686 612,02	1,32%	1,55%	1,55%
ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	435 640,00	USD	32,00	12 490 909,91	0,14%	1,82%	1,81%
Total: Irlande					143 797 993,95		20,92%	20,84%
Total: Actions					143 797 993,95		20,92%	20,84%
Obligations et autres titres de créance								
Irlande								
ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	3	46 175,00	EUR	154,48	7 133 114,00	1,54%	1,04%	1,03%
Total: Irlande					7 133 114,00		1,04%	1,03%
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	3	81 002,00	EUR	220,32	17 846 676,55	0,55%	2,60%	2,59%
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	3	46 670,00	EUR	230,18	10 742 598,61	1,49%	1,56%	1,56%
AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	2	161 357,00	EUR	99,64	16 077 611,48	1,31%	2,34%	2,33%
AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	2	88 150,00	EUR	101,50	8 947 225,00	1,23%	1,30%	1,30%
BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	2	351 434,00	EUR	20,40	7 169 253,60	0,55%	1,04%	1,04%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					60 783 365,24		8,84%	8,81%
Total: Obligations et autres titres de créance					67 916 479,24		9,88%	9,84%
Total: OPC à nombre variable de parts					211 714 473,19		30,79%	30,68%
Total: Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					211 714 473,19		30,79%	30,68%
Autres valeurs mobilières								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	3	39 448,33	USD	2 304,73	81 463 871,88	1,73%	11,85%	11,80%
AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	2	11 883,76	USD	1 073,77	11 433 558,38	0,04%	1,66%	1,66%
GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	2	1 682,51	EUR	14 479,80	24 362 408,30	4,67%	3,54%	3,53%
GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	3	1 305,06	EUR	13 431,60	17 529 043,90	0,04%	2,55%	2,54%
GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	3	302,94	EUR	135 026,39	40 904 894,59	2,47%	5,95%	5,93%
GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	3	2 455,66	EUR	7 137,91	17 528 280,07	3,62%	2,55%	2,54%
GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	3	77,44	EUR	983 340,05	76 149 853,47	4,13%	11,08%	11,03%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	2	18 305,41	USD	515,49	8 454 999,97	1,30%	1,23%	1,23%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP 1/2 I CAP	2	143 420,56	USD	502,55	64 581 132,53	1,34%	9,39%	9,36%
SISF EUROPEAN VALUE I CAP	2	117 154,87	EUR	139,11	16 296 980,49	3,36%	2,37%	2,36%
SISF GLOBAL CITIES I CAP	2	24 395,00	USD	280,63	6 134 116,80	0,79%	0,89%	0,89%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					364 839 140,38		53,07%	52,87%
					Total: Actions		53,07%	52,87%
Obligations et autres titres de créance								
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	2	3 418,79	USD	1 097,92	3 363 256,40	0,51%	0,49%	0,49%
AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	3	7 088,26	EUR	1 264,14	8 960 550,47	0,92%	1,30%	1,30%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	2	277 285,54	EUR	32,11	8 903 638,69	0,46%	1,30%	1,29%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	3	637 440,81	EUR	19,59	12 487 465,47	0,53%	1,82%	1,81%
BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	2	89 350,66	EUR	99,85	8 921 663,40	1,09%	1,30%	1,29%
GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	2	2 082,00	EUR	7 728,39	16 090 507,98	0,80%	2,34%	2,33%
SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	2	865 081,00	EUR	30,18	26 110 999,35	0,20%	3,80%	3,78%
SISF SUST EURO CREDIT IC	2	241 882,00	EUR	107,95	26 111 935,92	1,27%	3,80%	3,78%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					110 950 017,68		16,14%	16,08%
Total: Obligations et autres titres de créance					110 950 017,68		16,14%	16,08%
Total: OPC à nombre variable de parts					475 789 158,06		69,21%	68,94%
Total: Autres valeurs mobilières					475 789 158,06		69,21%	68,94%
Total I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés					687 503 631,25		100,00%	99,62%
II. Dépôts et liquidités								
Avoirs bancaires à vue								
BELFIUS BANQUE		JPY			11 677,34			0,00%
BELFIUS BANQUE		USD			2 904 224,23			0,42%
BELFIUS BANQUE		EUR			2 086 124,41			0,30%
Total: Avoirs bancaires à vue					5 002 025,98			0,72%
Total II. Dépôts et liquidités					5 002 025,98			0,72%
III. Créances et dettes diverses					(829 714,69)			(0,12%)
IV. Autres					(1 573 531,96)			(0,23%)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
V. Total de l'actif net					690 102 410,58			100,00%

(2) OPC inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

(3) OPC non inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Les changements dans la composition du portefeuille titres sont disponibles, sans frais, auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 – BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

Répartition économique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Trusts / fonds d'investissement	100,00%
Total:	100,00%

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Luxembourg (Grand-Duché)	78,05%
Irlande	21,95%
Total:	100,00%

Répartition par devise du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

EUR	54,77%
USD	45,23%
Total:	100,00%

2.6.2. Changements dans la composition des avoirs du compartiment (dans la devise du compartiment)

	1er semestre	2e semestre	Période
Achats	233 149 922,55	361 627 059,88	594 776 982,43
Ventes	106 343 850,05	205 717 228,08	312 061 078,13
Total 1	339 493 772,60	567 344 287,96	906 838 060,56
Souscriptions	145 220 325,23	179 884 219,46	325 104 544,69
Remboursements	17 284 142,69	15 954 200,20	33 238 342,89
Total 2	162 504 467,92	195 838 419,66	358 342 887,58
Moyenne de référence de l'actif net total	402 569 066,73	586 804 793,05	494 686 929,89
Taux de rotation	43,96%	63,31%	110,88%
Taux de rotation corrigé	43,97%	63,20%	110,73%

Un chiffre proche de 0 % montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille. La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 - BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

2.6.3. Taux de rotation accru

Voir 2.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

2.6.4. Taux de gestion maximum des sous-jacents

Code ISIN	Nom de sécurité	% Max. frais de gestion
IE00BD1F4M44	ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	0,20%
IE00B4WXJH41	ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	0,15%
IE00BFNM3G45	ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	0,07%
LU0134346039	SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	0,05%
IE00B52MJY50	ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	0,20%
LU2080995744	SISF SUST EURO CREDIT IC	0,06%
LU2034727904	AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	0,11%
LU0161305916	SISF EUROPEAN VALUE I CAP	0,06%
LU1880388167	AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	0,50%
LU1681046774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	0,14%
LU0264411538	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	0,09%
LU0991964593	GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	0,09%
LU0343170543	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	0,00%
LU0965101792	AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	0,11%
LU1983362036	GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	0,16%
IE00B3WJG14	ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0616241393	AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	0,26%
LU1435396012	BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	0,00%
LU0298377911	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	0,00%
IE00B42NKQ00	ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0555026334	GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	0,15%
LU0134343796	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP I CAP	0,75%
LU2778930615	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	0,00%
LU0224508910	SISF GLOBAL CITIES I CAP	0,05%
IE00BP3QZJ36	ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	0,25%
LU2037300808	GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	0,11%
LU2163089720	GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	0,11%
LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	0,05%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

LU0577847840	GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	0,09%
LU0482269734	AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	0,14%
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	0,14%

2.6.5. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation au 30/09/2024

Période			Souscriptions	Remboursements	Fin de période
30/09/2022	Classe R	Distribution	9 220,69	2 712,22	37 180,16
		Capitalisation	205 585,42	18 054,70	412 276,08
		Total			449 456,24
30/09/2023	Classe R	Distribution	7 206,95	2 646,27	41 740,84
		Capitalisation	159 326,09	21 213,36	550 388,80
		Total			592 129,64
30/09/2024	Classe R	Distribution	19 226,00	5 546,51	55 420,33
		Capitalisation	553 831,19	47 431,96	1 056 788,03
		Total			1 112 208,36

Montants payés et reçus par l'OPC
(dans la devise du compartiment)

Période			Souscriptions	Remboursements
30/09/2022	Classe R	Distribution	13 178 591,30	3 911 287,56
		Capitalisation	102 515 906,63	8 972 081,25
30/09/2023	Classe R	Distribution	9 671 454,70	3 547 836,26
		Capitalisation	76 217 960,12	10 157 925,26
30/09/2024	Classe R	Distribution	27 930 855,54	8 048 539,13
		Capitalisation	297 173 689,15	25 189 803,76

Valeur nette d'inventaire en fin de période
(dans la devise du compartiment)

Période				Par action
30/09/2022	236 432 771,70	Classe R	Distribution	1 301,38
			Capitalisation	456,12
30/09/2023	324 980 985,56	Classe R	Distribution	1 364,12
			Capitalisation	487,00
30/09/2024	690 102 410,58	Classe R	Distribution	1 565,66
			Capitalisation	570,91

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Active

2.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

2.6.6. Performances

(exprimé en %)

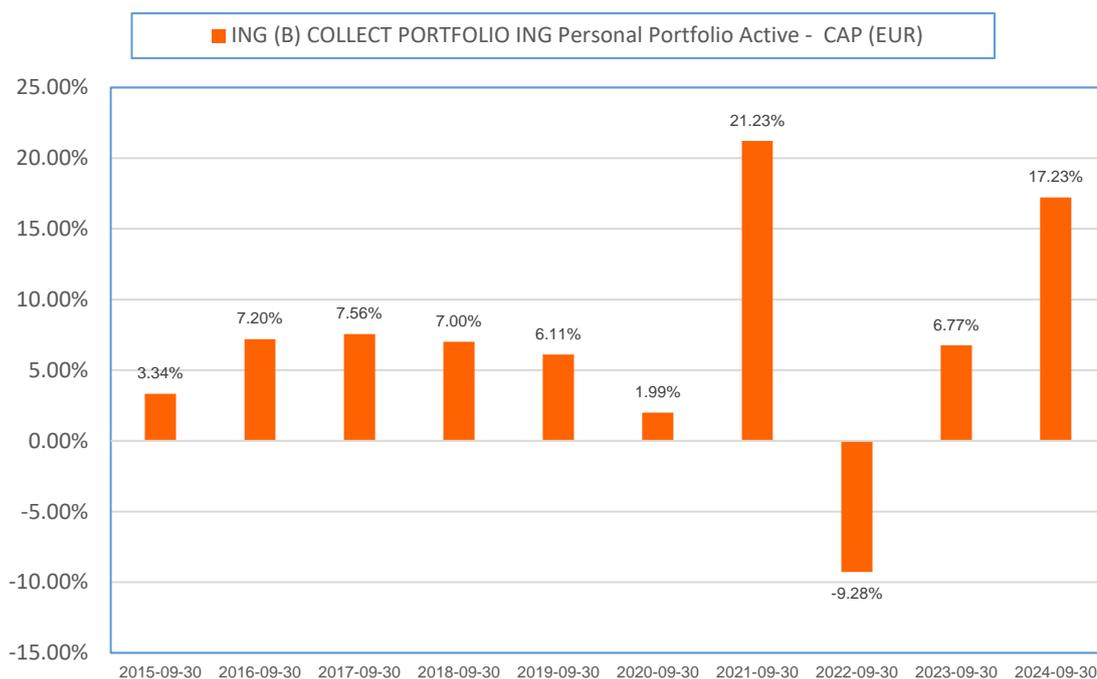
Classe	CAP	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
R	CAP	17,23%	4,33%	7,02%	6,63%	5,06%

Diagramme en bâtons

Classe R (CAP)

Année de création: 2008

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Il s'agit de chiffres de rendement basés sur les données historiques, qui ne peuvent donner aucune garantie quant au rendement futur et qui ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

2.6.7. Frais

(exprimé en %)

Frais courants		
Classe R - CAP	BE0947717279	1,67%
Classe R - DIS	BE0947716263	1,67%

Les frais courants que l'organisme de placement collectif a réalisés durant une année comportent deux composantes que l'on appelle les frais récurrents, soit

- (1) 'les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation' qui comprennent tous les frais annuels et les autres paiements qui sont imputés à l'actif de l'organisme de placement collectif durant cette période, et
- (2) 'les frais de transaction' qui constituent une estimation des frais liés à l'achat et la vente des investissements sous-jacents de l'organisme de placement collectif. Ces chiffres sont basés sur ceux de l'année passée.

Les frais suivants ne sont pas compris dans le calcul des frais récurrents:

- les frais d'entrée et de sortie, qui se trouvent dans la section 'Frais ponctuels à l'entrée ou la sortie' ;
- les commissions liées aux résultats, qui se trouvent dans la section 'Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions'.

Ces frais sont repris dans le document d'informations clés.

2.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

2.7.1. Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment

Les rémunérations Classe R:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,20 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,025% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

2.7.2. Charges à imputer (Bilan V.I.C.)

- la commission de gestion (Classe R)
600 186,13 EUR
- la commission de gestion (générale)
299 823,92 EUR
- la rémunération d'administration (générale)
39 803,44 EUR
- la rémunération du dépositaire (générale)
13 484,75 EUR
- une provision pour autres frais généraux annuels (rémunération autorité de contrôle, honoraires du réviseur, frais de rapports, de publication...)
620 637,18 EUR

Pour un total de 1 573 935,42 EUR

2.7.3. Rémunération du commissaire

En application de l'article 3:65 §§ 2 et 4 du Code des Sociétés et des Associations: mention des émoluments du commissaire.

Montant des émoluments facturés (par année) hors TVA: 5 250 EUR

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

3.1. Rapport de gestion du compartiment

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment ING Personal Portfolio Moderate a été lancé le 4 janvier 2008.

La période de souscription initiale a été fixée du 3 décembre 2007 au 4 janvier 2008 et le prix initial de souscription à 250 EUR pour les actions de classe R de capitalisation et 1 000 EUR pour les actions de classe R de distribution.

En date du 1^{er} décembre 2023, le compartiment ING Personal Portfolio Moderate a absorbé le compartiment ING Core Fund Moderate. Une classe XR a été créée dans le compartiment absorbant en échange d'actions de capitalisation et de distribution pour les classes R CAP et R DIS du compartiment absorbé.

Compartiment absorbé de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Compartiment bénéficiaire de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Rapport d'échange
ING Core Fund Moderate	ING Personal Portfolio Moderate	
R Cap EUR – BE6282431327	XR Cap EUR – BE6282431327	1,0000
R Dis EUR – BE6282432333	XR Dis EUR – BE6282432333	1,0000

Un stock split avec un ratio de 20 a eu lieu sur la VNI du 21 juin 2024 pour:

Compartiment	Classe d'action	Code ISIN
ING Personal Portfolio Moderate	R Cap	BE0947713237
	R Dis	BE0947712221
	XR Cap	BE6282431327
	XR Dis	BE6282432333

En date du 1^{er} juillet 2024, le compartiment ING Personal Portfolio Moderate a absorbé le compartiment Index Portfolio Fund Moderated de la SICAV ING(B)Fund.

Une nouvelle classe d'actions « I » est créée au sein du compartiment absorbant, ING Personal Portfolio Moderate.

Des actions de la classe « R », déjà préexistante, sont également émises et attribuées aux actionnaires des compartiments absorbés.

Les nouvelles actions de cet opération sont émises selon le rapport d'échange:

Compartiment absorbé de ING (B) FUND	Compartiment bénéficiaire de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Rapport d'échange
Index Portfolio Fund Moderated	ING Personal Portfolio Moderate	
I Cap EUR – BE6314602960	I Cap EUR – BE6350120158	1,0000
R Cap EUR – BE6264506526	R Cap EUR – BE0947713237	1,4074
R Dis EUR – BE6264507532	R Dis EUR – BE0947712221	1,6935

3.1.2. Gestion financière du portefeuille

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

3.1.3. La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

3.1.4. Distributeur(s)

Distributeur global

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

3.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Pour la Belgique, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

3.1.5. Cotation en bourse

Non applicable

3.1.6. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le rendement. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur défensif principalement à la recherche d'un rendement annuel et accessoirement à la recherche d'une plus-value.

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.

Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur: l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de durée, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du prospectus.

Politique d'investissement du compartiment

Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.

Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal. Ces investissements peuvent constituer 100% de la composition du portefeuille du compartiment.

Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative):

- Futures et options cotés sur marché réglementé
- Swaps et contrats à terme de taux de change
- Credit Default Swap (CDS) sur indices (CDX)

En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment

Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également, sans être exhaustif, entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes:

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

3.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

- Valeurs à revenus fixes (via des placements en fonds, mais aussi via liquidités (cash)): 70%
- Actions (via des placements en fonds): 30%

Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 40% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG):

Les principaux processus de sélection et méthodologies appliqués par le gestionnaire pour intégrer les facteurs ESG comprennent:

- **Répartition des sous-actifs, exclusion des secteurs à haut risque (exclusion)**
Le compartiment investit dans d'autres fonds qui n'investissent pas, en principe et dans la limite d'un seuil de tolérance, dans des entreprises qui ciblent des secteurs à haut risques et/ou controversés, notamment les fabricants d'armes à sous-munitions, les armes controversées, le charbon et le tabac.
- **Exclusion sur base des comportements des entreprises (exclusion)**
Le gestionnaire évite les entreprises dont le comportement est très controversé (« Exclusion des comportements à risque »)
- **Amélioration, vote et engagement (engagement actionnarial)**
Le gestionnaire suit des directives relatives à l'engagement conçues pour contribuer aux facteurs ESG.
L'objectif est d'engager des discussions récurrentes avec ces entreprises sur les facteurs ESG et de participer à leurs assemblées générales. En fonction de leur implication dans les facteurs ESG, les investissements dans ces entreprises pourrait être réévalués.

Le compartiment considère les éléments contraignants suivants:

- Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- Pour atteindre la proportion minimale de 50% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transposition individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

Le processus de sélection et les méthodes adoptées par ce compartiment sont appliqués conformément à la section « Investissements responsables » des Directives d'Investissement Responsable, disponibles à l'adresse <https://www.ing-isim.lu/ESG>. Le compartiment intègre les risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. Le gestionnaire prend en considération les principales incidences négatives de la prise de décision sur les facteurs de durabilité telles que décrites à l'Annexe 1 des RTS. Les indicateurs de principales incidences négatives sont considérés à des degrés divers par le biais d'exclusions, et sont pris en compte au sein du score de sensibilisation à la durabilité. En outre, le gestionnaire de portefeuille peut s'impliquer dans un engagement actif couvrant un certain nombre d'indicateurs de principales incidences négatives. De plus amples informations sur la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur <https://www.ing-isim.lu> et dans le rapport annuel, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement SFDR.

Au vu de ce qui précède, le compartiment peut être considéré comme favorisant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, sous réserve que les entreprises concernées par les investissements suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable tel que défini par SFDR. De plus amples informations concernant les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans la Partie 3 du prospectus « *Informations Concernant SFDR* ».

Le compartiment n'a pas des objectifs environnementaux tel que défini par le Règlement Taxonomie (pourcentage des investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie: 0%). En conséquence les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

3.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

3.1.7. Indice(s) et benchmark(s)

Non applicable

3.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

Le portefeuille durant le 1er trimestre (=4ème trimestre 2023)

L'ING Personal Portfolio Moderate a gagné 5,84% au cours du dernier trimestre de l'année.

Sur base des événements de marchés relatés dans la partie précédente du rapport, on peut clairement distinguer deux périodes.

Au mois d'octobre, alors que les taux d'intérêts à long terme continuaient à monter sous la pression d'une croissance résiliente et d'une inflation jugée encore difficile à maîtriser par les banquiers centraux, les obligations ont perdu beaucoup de valeur. Cela fut particulièrement le cas pour les obligations d'état. En revanche, les obligations d'entreprise ont bien résisté.

Du côté des actions, ce sont surtout les valeurs de croissance qui ont fléchi. À partir de novembre, un revirement s'est opéré après que les banquiers centraux ont modéré leur discours parce que les chiffres de la croissance économique et de l'inflation indiquaient un ralentissement. Grâce à cette reprise du marché, presque toutes les positions du portefeuille ont terminé le dernier trimestre avec un rendement positif, les valeurs technologiques étant à nouveau les plus performantes sur le trimestre, mais les valeurs immobilières se sont également bien comportées. Influencées par la chute du prix du pétrole, les actions du secteur de l'énergie ont perdu du terrain. Au sein de la composante obligataire, ce sont surtout les obligations des pays émergents qui se sont distinguées positivement.

Des changements significatifs dans le portefeuille ont eu lieu au cours du trimestre. Tout d'abord, sur la base des changements dans les opérations d'investissement, le poids des obligations a été augmenté. Ces achats ont été effectués avec les liquidités disponibles. Au sein de la composante obligataire, la proportion d'obligations d'Etat a été légèrement augmentée au détriment des obligations d'entreprises.

En outre, le portefeuille a été adapté suite à la fusion avec ING (B) Collect ING Core Fund. Ceci a impliqué la vente totale de 10 positions existantes, dont iShares Euro Government Bond 3-5y ETF, iShares USD Treasury Bond 7-10y ETF, iShares S&P 500 Energy Sector ETF et BGF World Healthscience, entre autres. Inversement, un certain nombre de fonds ont été inclus dans le portefeuille acquis et le poids des positions existantes a été augmenté. Par exemple, Schroder ISF European Value est devenu une nouvelle position dans la partie actions et Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF dans la partie obligations. L'allocation à l'iShares S&P 500 Info TechSector ETF a augmenté.

Enfin, le fonds NN (L) Emerging Markets Debt (Hard Currency) - Z Cap EUR (hedged i) a été remplacé par le fonds BlackRock Global Funds - Emerging Markets Bond Fund X2 EUR Hedged.

Au cours du deuxième semestre, le taux de rotation accru fut de 49,55%. Outre les changements évoqués ci-dessus, ce chiffre s'explique également par les adaptations liées à l'absorption du compartiment ING Core Fund Moderate au cours du trimestre.

Le portefeuille durant le 2ème trimestre (=1er trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 3,07% au cours du dernier trimestre.

Le mois de janvier a bien commencé pour la partie actions, tandis que la partie obligations a continué à piétiner. Comme en 2023, les marchés boursiers américains ont continué à mener la danse, et plus particulièrement la section technologique, qui a enregistré de bonnes performances. Le marché boursier japonais a également enregistré d'excellentes performances, tandis que l'Europe a démarré positivement, mais est restée à la traîne par rapport aux autres marchés développés. Les marchés émergents ont reculé, sous l'impulsion des marchés boursiers chinois.

À partir de février, les marchés boursiers sont passés à la vitesse supérieure en raison de la bonne santé de l'économie américaine et des espoirs d'amélioration en Europe. Toutes les régions ont enregistré des rendements positifs au cours de ces mois. En ce qui concerne les obligations, le mois de février a été encore moins bon sous l'influence de la hausse des taux d'intérêt, mais grâce à un bon mois de mars, la composante obligataire a également clôturé en légère hausse sur l'ensemble du trimestre. Les positions qui ont contribué à ce rendement positif sont principalement les obligations d'entreprises et les obligations des marchés émergents.

Plusieurs changements sont intervenus dans le portefeuille au cours du trimestre. Tout d'abord, dans la section obligataire, la part des obligations indexées sur l'inflation via le fonds AXA World Funds - Euro Inflation Plus a été vendue et remplacée par des obligations d'Etat classiques via l'Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF. Ensuite, dans la section actions, la majeure partie de la position sur le Japon via l'iShares MSCI Japan ESG Scrn ETF a été remplacée par deux fonds gérés activement, Goldman Sachs Japan Equity Z EUR et Amundi Funds Equity Japan Target - X. La combinaison de ces deux fonds offre, conformément à notre stratégie d'investissement, une exposition au Japon qui met un peu plus l'accent sur les petites entreprises.

Toujours conformément à la stratégie d'investissement, nous avons augmenté la part des actions à la fin du mois de février, au détriment des obligations et des liquidités. Le fonds BGF Euro Short Duration Bond X2 a été entièrement supprimé à cette fin. Enfin, vers la fin

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

3.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

du mois de mars, une petite proportion d'actions américaines et japonaises a été achetée pour remplacer les actions de la zone Asie-Pacifique.

Le portefeuille durant le 3^{ème} trimestre (=2^{ième} trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Moderate a gagné 0,67% au cours du trimestre.

Au début du second trimestre, une atmosphère positive régnait sur les marchés d'actions et d'obligations. Le sentiment général était que le pic de hausse des taux d'intérêts par les banques centrales était derrière nous grâce à une désinflation bien amorcée et qu'une reprise économique s'amorçait en Europe pour accompagner une croissance solide aux Etats-Unis.

Malheureusement, la résurgence des tensions géopolitiques au Moyen-Orient ainsi que des chiffres macro-économiques aux Etats-Unis indiquant une forte résilience de l'inflation ont été défavorables aux actions et aux obligations sur l'ensemble du mois d'avril.

Durant la dernière partie du mois d'avril toutefois, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont quelques peu calmées. Combiné à une baisse des taux à long terme aux Etats-Unis grâce à une inflation qui semblait finalement mieux maîtrisée laissant la porte ouverte à une baisse du taux directeur de la Fed plus tard dans l'année, les marchés d'actions et d'obligations ont repris des couleurs. Et malgré une période à nouveau plus volatile sur les marchés d'actions à la fin du mois de mai, les composantes actions et obligations du portefeuille ont achevé les mois de mai et juin en territoires positifs.

Durant l'ensemble du trimestre une surpondération modérée des fonds d'actions a été maintenue par rapport à leur poids neutre. Le poids des fonds d'obligations fut lui aussi, dans une moindre mesure, légèrement surpondéré. Ces surpondérations recommandées par nos stratégestes se firent au détriment du poids du cash dans les portefeuilles.

Au niveau régional, les actions nord-américaines ont été préférées à celles des autres régions. Sur l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » fut privilégié au style « valeur » ainsi que les actions de petites et moyennes capitalisations tout en restant exposé aux géants technologiques américains.

Au niveau sectoriel, certains secteurs cycliques comme ceux de la consommation discrétionnaire et de la technologie furent surpondérés au détriment de secteurs plus défensifs comme ceux des soins de santé et des services aux collectivités. Le secteur de l'énergie fut lui sous-pondéré sur la période bien que cette sous-pondération fût diminuée en cours de trimestre tandis que la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire évoquée plus haut fut progressivement réduite.

Tout cela se traduit dans le portefeuille de fonds d'actions par des changements de pondérations ainsi que l'ajout en cours de trimestre du tracker iShares V plc - S&P 500 Energy Sect. UCITS ETF et le remplacement du tracker Amundi MSCI USA SRI PAB ETF DR C par le l'iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc).

Dans la seconde partie du mois de juin, une petite position sur le tracker iShares MSCI France ETF EUR Acc fut ajoutée tandis que les actions françaises étaient globalement retournées à leur niveau de la fin de l'année dernière dans le cadre d'une actualité politique mouvementée.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, les fonds AXA World Funds - US Short Duration High Yield Bonds M Capitalisation USD et iShares € Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR (Dist) furent retirés au cours du mois de mai. Le premier cité ayant contribué très positivement aux performances du portefeuille depuis son introduction fut vendu pour diminuer l'exposition aux obligations à haut rendement américaines et le second afin de redistribuer plus efficacement ses composantes souveraines et crédit. C'est ainsi que furent renforcées les positions déjà existantes dans le tracker AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND UCITS ETF Acc d'une part pour la partie souveraine et dans les fonds de gestion actives Schroder International Selection Fund EURO Corporate Bond I Accumulation EUR et Schroder International Selection Fund Sustainable Euro Credit I Accumulation EUR d'autre part pour le crédit en euro.

Le portefeuille durant le 4^{ème} trimestre (=3^{ième} trimestre 2024)

ING Personal Portfolio Moderate a gagné 2,32% au cours du dernier trimestre.

En raison de la baisse des taux d'intérêt, les obligations du portefeuille ont particulièrement bien contribué à ce résultat. Bien que presque tous les types d'obligations ont obtenus de belles performances, les obligations des marchés émergents se sont exceptionnellement bien comportées. On peut ajouter que les obligations d'État européennes ont également progressé fortement.

La composante actions a également enregistré une performance positive, bien que légèrement inférieure à celle des obligations. Les actions immobilières par exemple ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt et ont réalisé une belle hausse. Dans les autres secteurs, nous avons constaté que la sous-performance de la technologie a été compensée par l'ensemble des autres secteurs du marché, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Durant le trimestre, la surpondération modérée des actions par rapport à leur pondération neutre a été maintenue. Le poids des obligations est également resté, dans une moindre mesure, quelque peu surpondéré. Ces recommandations venant de nos stratégestes ont été concrétisées dans le portefeuille en diminuant la position de trésorerie.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

3.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

À l'échelle régionale, les actions nord-américaines ont continué à être préférées à celles d'autres régions. Dans l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » a été préféré au style « valeur ». Une surpondération des actions de petites et moyennes capitalisations fut également implémentée. L'exposition aux géants américains de la technologie a toutefois été maintenue.

Au cours du trimestre, plusieurs changements ont été apportés au portefeuille, tant dans les portefeuilles d'actions que d'obligations.

Pour les actions, au niveau sectoriel, l'exposition aux biens immobiliers cotés a augmentée, au détriment de celles des entreprises du secteur de l'énergie et de celles de la région de l'Asie du Sud-Est, tous secteurs confondus. Au niveau régional, une position spécifique sur les actions indiennes a été ajoutée au portefeuille, un achat qui a été financé par la vente des positions dans un fonds d'actions sur l'ensemble des marchés émergents. Enfin, le tracker les actions américaines a été remplacé par un fonds géré activement afin de bénéficier de l'élargissement attendu de la reprise boursière sur le marché américain.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, la maturité moyenne des obligations du portefeuille a été rallongée par l'ajout d'un tracker sur les émissions souveraines de la zone euro de de 10 à 15 ans, ceci afin de bénéficier davantage de la baisse des taux d'intérêts. En outre, l'exposition aux pays périphériques de la zone euro a été accrue, au détriment de l'exposition aux pays du cœur de la zone euro telles que la France et l'Allemagne par l'ajout d'une position spécifique également et la vente d'un fonds indicés sur l'ensemble de la zone Euro.

Nous vous informons qu'aucun dépassement de la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable.

3.1.9. Politique future

Depuis quelques mois, ce sont les taux d'intérêts qui ont principalement dominé les marchés. Après que la Banque centrale européenne (BCE) au mois de juin, ce fut au tour de la banque centrale américaine, la Fed, de baisser en septembre son taux directeur de 0,5 % pour la première fois depuis plus de quatre ans.

L'histoire montre que les périodes où la Fed réduit les taux d'intérêt sont bénéfiques pour les marchés boursiers. Une condition importante est toutefois que l'économie américaine ne tombe pas en récession. Et bien que nous voyions quelques signes de refroidissement ici et là, comme sur le marché du travail, il n'y a aucun signe d'une récession imminente aux États-Unis.

Dans la zone euro, la situation est quelque peu différente. Là-bas, la croissance économique semble stagner à nouveau après une brève reprise. L'industrie allemande, en particulier, traverse une période difficile. Ce contraste économique est l'une des raisons pour lesquelles nous préférons les actions américaines aux actions européennes.

Nous maintenons également notre préférence pour les actions par rapport au cash et dans une moindre mesure, par rapport aux obligations dans notre allocation d'actifs tactique.

Concernant les actions, nous sommes devenus plus positifs sur le secteur de la santé, un secteur aux caractéristiques de croissance défensive qui est sur le point de renouer avec les bénéfices, au détriment du secteur cyclique des biens industriels.

Sur le marché obligataire, nous ne sommes à présent plus du tout négatifs par rapport aux obligations émergentes en monnaies locales car elles deviennent plus attrayantes à mesure que les rendements américains baissent et que le dollar s'affaiblit quelque peu. Nous maintenons une préférence pour les obligations d'entreprises de haute qualité (investment grade) par rapport aux obligations d'État.

3.1.10. Classe de risque

Le profil de risque d'un compartiment est reflété par l'indicateur synthétique de risque (ISR), qui est calculé selon les prescriptions du Règlement Délégué (UE) 2021/2268 sur base de sa valeur sur une période précédente de cinq ans. L'ISR n'est qu'un indicateur et peut faire l'objet de modifications.

L'ISR le plus récent peut être consulté dans le document d'informations clés (DIC/KID).

L'indicateur utilise une échelle allant de 1 à 7, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le risque le plus élevé. Il reflète les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit.

Plus le compartiment est situé haut sur l'échelle, plus le risque de perte est important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le compartiment ne présente aucun risque. Le calcul de cet indicateur est basé sur des données historiques, lesquelles peuvent ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 3, conformément à la nouvelle méthodologie (SRI).

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.2. Bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
	TOTAL ACTIF NET	639 228 281,80	401 415 715,66
I.	Actifs immobilisés	0,00	0,00
A.	Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
B.	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
C.	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	636 237 760,14	399 591 631,06
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	636 237 760,14	399 591 631,06
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
III.	Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A.	Créances	0,00	0,00
B.	Dettes	0,00	0,00
IV.	Créances et dettes à un an au plus	(279 170,91)	(1 292 220,97)
A.	Créances	1 855 937,02	456 796,18
a.	Montants à recevoir	1 797 362,79	456 796,18
b.	Avoirs fiscaux	58 574,23	0,00
B.	Dettes	(2 135 107,93)	(1 749 017,15)
a.	Montants à payer (-)	(2 134 107,10)	(1 702 558,83)
b.	Dettes fiscales (-)	(0,83)	(46 458,32)
e.	Autres (-)	(1 000,00)	0,00
V.	Dépôts et liquidités	4 633 347,98	3 959 107,80
A.	Avoirs bancaires à vue	4 633 347,98	3 959 107,80
B.	Avoirs bancaires à terme	0,00	0,00
C.	Autres	0,00	0,00
VI.	Comptes de régularisation	(1 363 655,41)	(842 802,23)
A.	Charges à reporter	0,00	0,00
B.	Produits acquis	4 125,92	1 194,18
C.	Charges à imputer (-)	(1 367 781,33)	(843 996,41)
D.	Produits à reporter (-)	0,00	0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	639 228 281,80	401 415 715,66
A.	Capital	549 994 403,39	388 731 169,90
B.	Participations au résultat	15 733 252,36	(770 311,70)
C.	Résultat reporté	8 445 221,58	0,00
D.	Résultat de l'exercice (du semestre)	65 055 404,47	13 454 857,46

3.3. Postes hors bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A.	Collateral (+/-)	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
B.	Autres sûretés réelles	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
A.	Contrats d'option et warrants achetés	0,00	0,00
B.	Contrats d'option et warrants vendus	0,00	0,00
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
A.	Contrats à terme achetés	0,00	0,00
B.	Contrats à terme vendus	0,00	0,00
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
A.	Contrats de swap achetés	0,00	0,00
B.	Contrats de swap vendus	0,00	0,00
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
A.	Contrats achetés	0,00	0,00
B.	Contrats vendus	0,00	0,00
VI.	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX.	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00
A.	Actions	0,00	0,00
B.	Obligations	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.4. Compte de résultats

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	72 366 774,29	18 328 424,16
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	72 639 379,69	18 492 760,82
a.	Résultat réalisé	22 396 860,05	(1 854 645,16)
b.	Résultat non-réalisé	50 242 519,64	20 347 405,98
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	0,00	0,00
H.	Positions et opérations de change	(272 605,40)	(164 336,66)
b.	Autres positions et opérations de change	(272 605,40)	(164 336,66)
b.1.	Résultat réalisé	(272 605,40)	(164 336,66)
II.	Produits et charges des placements	1 223 328,78	1 094 174,74
A.	Dividendes	1 084 278,07	1 030 517,12
B.	Intérêts (+/-)	139 085,61	64 102,94
b.	Dépôts et liquidités	139 085,61	64 102,94
C.	Intérêts d'emprunts (-)	(34,90)	(445,32)
D.	Contrats de swap (+/-)	0,00	0,00
E.	Précomptes mobiliers (-)	0,00	0,00
F.	Autres produits provenant des placements	0,00	0,00
III.	Autres produits	0,00	6 959,98
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	0,00	0,00
B.	Autres	0,00	6 959,98
IV.	Coûts d'exploitation	(8 454 315,28)	(5 854 225,71)
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	(143 521,34)	(25 876,26)
B.	Charges financières (-)	(204,60)	(9,53)
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	(154 795,12)	(108 012,31)
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	(7 831 646,60)	(5 663 666,12)
a.	Gestion financière	(7 429 301,56)	(5 364 586,98)
	Gestion financière - général	(1 868 043,77)	(5 364 586,98)
a.2.	Gestion financière - Classe R	(4 063 586,63)	0,00
a.4.	Gestion financière - Classe I	(22 645,55)	0,00
	Gestion financière - Classe XR	(1 475 025,61)	0,00
b.	Gestion administrative et comptable	(402 345,04)	(299 079,14)
E.	Frais administratifs (-)	(2 794,06)	(6 413,45)
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	(10 681,23)	(1 711,02)
G.	Rémunérations charges sociales et pensions (-)	(1 489,26)	0,00
H.	Services et biens divers (-)	(71 322,61)	(43 900,93)
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)	0,00	0,00
J.	Taxes	(249 217,48)	(22 932,80)
K.	Autres charges (-)	11 357,02	18 296,71
	Produits et charges de l'exercice (du semestre)	(7 230 986,50)	(4 753 090,99)
	Sous-total II+III+IV		
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	65 135 787,79	13 575 333,17
VI.	Impôts sur le résultat	(80 383,32)	(120 475,71)
VII.	Résultat de l'exercice (du semestre)	65 055 404,47	13 454 857,46

3.5. Affectation et prélèvements

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	89 233 878,41	12 684 545,76
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	8 445 221,58	0,00
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	65 055 404,47	13 454 857,46
c.	Participations au résultat perçues (versées)	15 733 252,36	(770 311,70)
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	(82 603 066,55)	(8 445 221,58)
IV.	(Distribution des dividendes)	(6 630 811,86)	(4 239 324,18)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.6. Composition des avoirs et chiffres clés

3.6.1. Composition des actifs au 30 septembre 2024

(exprimé en EUR)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Portefeuille	% Actif net	
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés									
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs									
OPC à nombre variable de parts									
Actions									
Irlande									
ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	3	28 280,00	USD	198,35	5 026 063,35	0,17%	0,79%	0,79%	
ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	2	1 386 385,00	USD	10,05	12 484 359,35	0,60%	1,96%	1,95%	
ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	3	37 719,00	EUR	56,72	2 139 421,68	1,58%	0,34%	0,33%	
ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	2	2 880 760,00	USD	11,61	29 957 529,29	0,33%	4,71%	4,69%	
ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	566 045,00	USD	8,82	4 475 916,97	0,55%	0,70%	0,70%	
ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	188 519,00	USD	32,00	5 405 320,55	0,06%	0,85%	0,85%	
					Total: Irlande	59 488 611,19		9,35%	9,31%
					Total: Actions	59 488 611,19		9,35%	9,31%
Obligations et autres titres de créance									
Irlande									
ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	3	109 364,00	EUR	154,48	16 894 550,72	3,64%	2,66%	2,64%	
					Total: Irlande	16 894 550,72		2,66%	2,64%
Luxembourg (Grand-Duché)									
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	3	192 157,00	EUR	220,32	42 336 779,65	1,31%	6,65%	6,62%	
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	3	110 462,00	EUR	230,18	25 426 375,13	3,53%	4,00%	3,98%	
AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	2	380 920,00	EUR	99,64	37 954 868,80	3,10%	5,97%	5,94%	
AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	2	209 712,00	EUR	101,50	21 285 768,00	2,93%	3,35%	3,33%	
BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	2	838 656,00	EUR	20,40	17 108 582,40	1,32%	2,69%	2,68%	
					Total: Luxembourg (Grand-Duché)	144 112 373,98		22,65%	22,54%
					Total: Obligations et autres titres de créance	161 006 924,70		25,31%	25,19%
					Total: OPC à nombre variable de parts	220 495 535,89		34,66%	34,49%
					Total: Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs	220 495 535,89		34,66%	34,49%
Autres valeurs mobilières									
OPC à nombre variable de parts									
Actions									

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	3	16 313,91	USD	2 304,73	33 689 483,97	0,72%	5,30%	5,27%
AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	2	5 053,54	USD	1 073,77	4 862 093,68	0,02%	0,76%	0,76%
GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	2	715,33	EUR	14 479,80	10 357 835,33	1,98%	1,63%	1,62%
GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	3	548,96	EUR	13 431,60	7 373 411,14	0,02%	1,16%	1,15%
GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	3	130,21	EUR	135 026,39	17 581 786,24	1,06%	2,76%	2,75%
GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	3	1 044,69	EUR	7 137,91	7 456 903,20	1,54%	1,17%	1,17%
GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	3	32,11	EUR	983 340,05	31 575 049,01	1,71%	4,96%	4,94%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	2	7 832,95	USD	515,49	3 617 924,54	0,56%	0,57%	0,57%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP 1/2 I CAP	2	59 854,36	USD	502,55	26 951 940,19	0,56%	4,24%	4,22%
SISF EUROPEAN VALUE I CAP	2	49 651,87	EUR	139,11	6 906 887,92	1,42%	1,09%	1,08%
SISF GLOBAL CITIES I CAP	2	10 963,00	USD	280,63	2 756 643,67	0,36%	0,43%	0,43%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					153 129 958,89		24,07%	23,96%
					Total: Actions	153 129 958,89	24,07%	23,96%
Obligations et autres titres de créance								
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	2	8 732,18	USD	1 097,92	8 590 327,56	1,31%	1,35%	1,34%
AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	3	16 871,26	EUR	1 264,14	21 327 632,09	2,20%	3,35%	3,34%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	2	662 708,94	EUR	32,11	21 279 584,06	1,09%	3,34%	3,33%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	3	1 516 805,06	EUR	19,59	29 714 211,13	1,27%	4,67%	4,65%
BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	2	211 048,00	EUR	99,85	21 073 142,80	2,58%	3,31%	3,30%
GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	2	4 931,73	EUR	7 728,39	38 114 301,90	1,90%	5,99%	5,96%
SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	2	2 030 754,00	EUR	30,18	61 294 857,21	0,46%	9,63%	9,59%
SISF SUST EURO CREDIT IC	2	567 081,00	EUR	107,95	61 218 208,61	2,98%	9,62%	9,58%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					262 612 265,36		41,28%	41,08%
Total: Obligations et autres titres de créance					262 612 265,36		41,28%	41,08%
Total: OPC à nombre variable de parts					415 742 224,25		65,34%	65,04%
Total: Autres valeurs mobilières					415 742 224,25		65,34%	65,04%
Total I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés					636 237 760,14		100,00%	99,53%
II. Dépôts et liquidités								
Avoirs bancaires à vue								
BELFIUS BANQUE		GBP			72,27			0,00%
BELFIUS BANQUE		USD			938 320,60			0,15%
BELFIUS BANQUE		JPY			64 465,59			0,01%
BELFIUS BANQUE		EUR			3 630 489,52			0,57%
Total: Avoirs bancaires à vue					4 633 347,98			0,72%
Total II. Dépôts et liquidités					4 633 347,98			0,72%
III. Créances et dettes diverses					(279 170,91)			(0,04%)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
IV. Autres					(1 363 655,41)			(0,21%)
V. Total de l'actif net					639 228 281,80			100,00%

(2) OPC inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

(3) OPC non inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Les changements dans la composition du portefeuille titres sont disponibles, sans frais, auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 – BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

Répartition économique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Trusts / fonds d'investissement	100,00%
Total:	100,00%

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Luxembourg (Grand-Duché)	87,99%
Irlande	12,01%
Total:	100,00%

Répartition par devise du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

EUR	78,34%
USD	21,66%
Total:	100,00%

3.6.2. Changements dans la composition des avoirs du compartiment (dans la devise du compartiment)

	1er semestre	2e semestre	Période
Achats	316 095 191,63	300 008 922,56	616 104 114,19
Ventes	189 045 238,68	263 052 126,12	452 097 364,80
Total 1	505 140 430,31	563 061 048,68	1 068 201 478,99
Souscriptions	192 605 513,51	95 909 075,90	288 514 589,41
Remboursements	55 943 579,10	54 246 423,18	110 190 002,28
Total 2	248 549 092,61	150 155 499,08	398 704 591,69
Moyenne de référence de l'actif net total	517 737 073,01	601 569 506,80	559 653 289,90
Taux de rotation	49,56%	68,64%	119,63%
Taux de rotation corrigé	49,55%	68,43%	119,40%

Un chiffre proche de 0 % montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille. La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 - BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

3.6.3. Taux de rotation accru

Voir 3.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

3.6.4. Taux de gestion maximum des sous-jacents

Code ISIN	Nom de sécurité	% Max. frais de gestion
IE00BD1F4M44	ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	0,20%
IE00B4WXJH41	ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	0,15%
IE00BFNM3G45	ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	0,07%
LU0134346039	SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	0,05%
IE00B52MJY50	ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	0,20%
LU2034727904	AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	0,11%
LU2080995744	SISF SUST EURO CREDIT IC	0,06%
LU0161305916	SISF EUROPEAN VALUE I CAP	0,06%
LU1880388167	AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	0,50%
LU1681046774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	0,14%
LU0264411538	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	0,09%
LU0991964593	GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	0,09%
LU0343170543	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	0,00%
LU0965101792	AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	0,11%
LU1983362036	GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	0,16%
IE00B3WJKG14	ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0616241393	AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	0,26%
LU1435396012	BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	0,00%
LU0298377911	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	0,00%
IE00B42NKQ00	ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0555026334	GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	0,15%
LU0134343796	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP I CAP	0,75%
LU2778930615	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	0,00%
LU0224508910	SISF GLOBAL CITIES I CAP	0,05%
LU2037300808	GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	0,11%
IE00BP3QZJ36	ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	0,25%
LU2163089720	GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	0,11%
LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	0,05%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

LU0482269734	AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	0,14%
LU0577847840	GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	0,09%
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	0,14%

3.6.5. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation au 30/09/2024

Période			Souscriptions	Remboursements	Fin de période
30/09/2022	Classe R	Distribution	17 992,72	26 655,55	233 748,28
		Capitalisation	63 657,15	65 884,37	518 239,73
		Total			751 988,02
30/09/2023	Classe R	Distribution	5 311,82	27 093,90	211 966,21
		Capitalisation	43 744,49	57 813,96	504 170,26
		Total			716 136,47
30/09/2024	Classe R	Distribution	3 894 986,60	209 925,77	3 897 027,04
		Capitalisation	12 601 917,98	629 873,16	12 476 215,08
	Classe I	Capitalisation	102 236,00	0,00	102 236,00
	Classe XR	Distribution	1 464 019,88	56 397,43	1 407 622,45
		Capitalisation	5 860 278,74	249 753,11	5 610 525,63
	Total				23 493 626,21

Montants payés et reçus par l'OPC
(dans la devise du compartiment)

Période			Souscriptions	Remboursements
30/09/2022	Classe R	Distribution	21 186 395,21	30 566 359,80
		Capitalisation	24 618 874,74	24 952 587,72
30/09/2023	Classe R	Distribution	5 583 990,60	28 492 793,14
		Capitalisation	15 397 301,64	20 342 789,62
30/09/2024	Classe R	Distribution	29 411 231,34	47 919 101,47
		Capitalisation	85 778 336,04	39 464 225,15
	Classe I	Capitalisation	9 852 058,81	0,00
	Classe XR	Distribution	80 092 619,84	11 889 679,79
Capitalisation		83 380 343,38	10 916 995,87	

Valeur nette d'inventaire en fin de période
(dans la devise du compartiment)

Période				Par action
30/09/2022	418 108 581,25	Classe R	Distribution	1 030,48
			Capitalisation	342,00
30/09/2023	401 415 715,66	Classe R	Distribution	1 053,93
			Capitalisation	353,09
30/09/2024	639 228 281,80	Classe C	Distribution	58,14
			Capitalisation	19,84
		Classe I	Capitalisation	98,61
		Classe XR	Distribution	52,91
			Capitalisation	14,36

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

3.6.6. Performances

(exprimé en %)

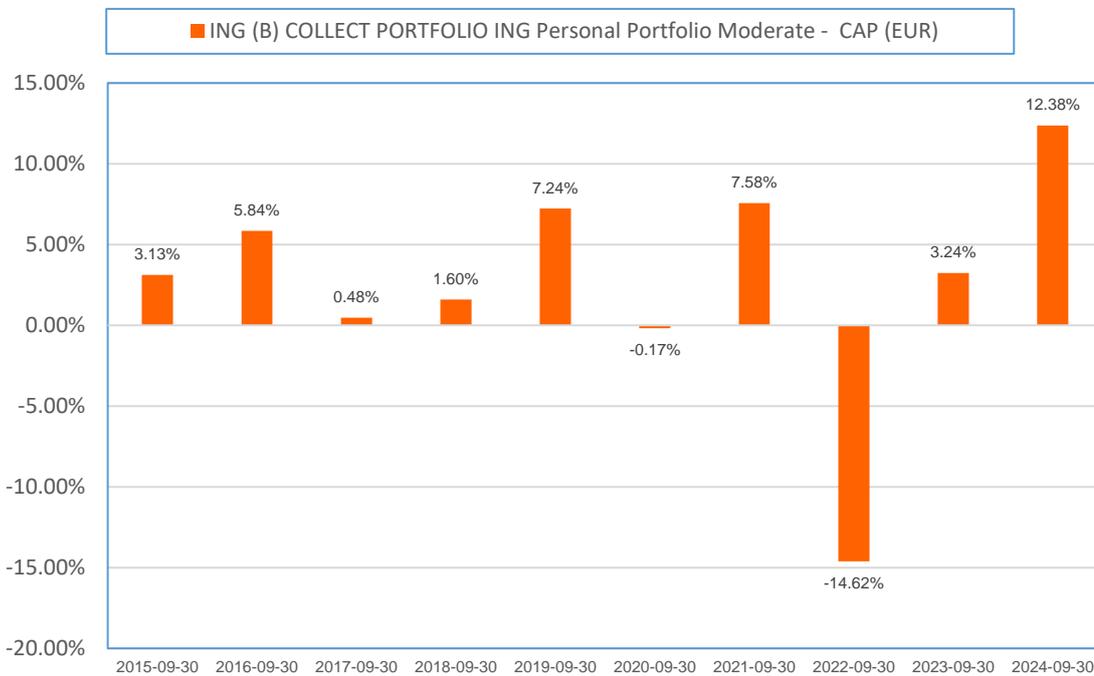
Classe	CAP	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
R	CAP	12,38%	(0,31%)	1,25%	2,43%	2,80%
I	CAP	-	-	-	-	-
XR	CAP	12,28%	0,35%	1,21%	-	1,60%

Diagramme en bâtons

Classe R (CAP)

Année de création : 2008

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Classe I (CAP)

Année de création : 2024

Comme cette classe existe depuis moins d'un an ou n'est pas active, il n'est pas possible de fournir un diagramme en bâton.

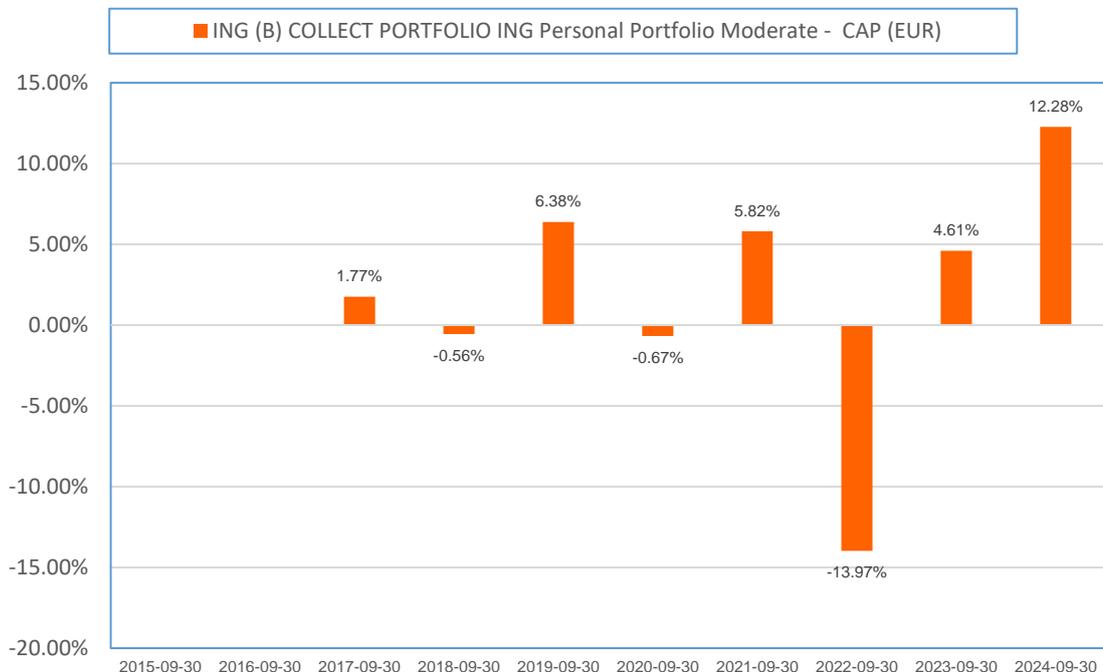
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Moderate

3.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Classe XR (CAP)

Année de création : 2016 (sous ING(B)COLLECT PORTFOLIO ING Core Fund Moderate – Classe R CAP)

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Il s'agit de chiffres de rendement basés sur les données historiques, qui ne peuvent donner aucune garantie quant au rendement futur et qui ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

3.6.7. Frais

(exprimé en %)

Frais courants		
Classe R - CAP	BE0947713237	1,60%
Classe R - DIS	BE0947712221	1,60%
Classe I - CAP	BE6350120158	1,34%
Classe XR CAP	BE6282431327	1,59%
Classe XR - DIS	BE6282432333	1,59%

Les frais courants que l'organisme de placement collectif a réalisés durant une année comportent deux composantes que l'on appelle les frais récurrents, soit

- (1) 'les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation' qui comprennent tous les frais annuels et les autres paiements qui sont imputés à l'actif de l'organisme de placement collectif durant cette période, et
- (2) 'les frais de transaction' qui constituent une estimation des frais liés à l'achat et la vente des investissements sous-jacents de l'organisme de placement collectif. Ces chiffres sont basés sur ceux de l'année passée.

Les frais suivants ne sont pas compris dans le calcul des frais récurrents:

- les frais d'entrée et de sortie, qui se trouvent dans la section 'Frais ponctuels à l'entrée ou la sortie' ;
- les commissions liées aux résultats, qui se trouvent dans la section 'Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions'.

Ces frais sont repris dans le document d'informations clés.

3.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

3.7.1. Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment

Les rémunérations Classe R:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,20 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,025% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe XR:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,15% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,025% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe I:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
au taux annuel de maximum 1,13 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
au taux annuel de 0,025% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,01% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

3.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024 (suite)

3.7.2. Charges à imputer (Bilan VI.C.)

- la commission de gestion (Classe I)
7 509,92 EUR
- la commission de gestion (Classe R)
427 292,17 EUR
- la commission de gestion (Classe XR)
139 122,45 EUR
- la commission de gestion (générale)
328 398,05 EUR
- la rémunération d'administration (générale)
38 309,23 EUR
- la rémunération du dépositaire (générale)
12 942,15 EUR
- une provision pour autres frais généraux annuels (rémunération autorité de contrôle, honoraires du réviseur, frais de rapports, de publication...)
414 207,36 EUR

Pour un total de 1 367 781,33 EUR

3.7.3. Rémunération du commissaire

En application de l'article 3:65 §§ 2 et 4 du Code des Sociétés et des Associations: mention des émoluments du commissaire.

Montant des émoluments facturés (par année) hors TVA: 5 250 EUR

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

4.1. Rapport de gestion du compartiment

4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment ING Personal Portfolio Balanced a été lancé le 4 janvier 2008.

La période de souscription initiale a été fixée du 3 décembre 2007 au 4 janvier 2008 et le prix initial de souscription à 250 EUR pour les actions de classe R de capitalisation et 1 000 EUR pour les actions de classe R de distribution.

En date du 1^{er} décembre 2023, le compartiment ING Personal Portfolio Balanced a absorbé le compartiment ING Core Fund Balanced. Une classe XR a été créée dans le compartiment absorbant en échange d'actions de capitalisation et de distribution pour les classes R CAP et R DIS du compartiment absorbé.

Compartiment absorbé de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Compartiment bénéficiaire de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Rapport d'échange
ING Core Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced	
R Cap EUR – BE6247121302	XR Cap EUR – BE6247121302	1,0000
R Dis EUR – BE6247122318	XR Dis EUR – BE6247122318	1,0000

Un stock split avec un ratio de 20 a eu lieu sur la VNI du 21 juin 2024 pour:

ING Personal Portfolio Balanced	R Cap	BE0947715257
	R Dis	BE0947714243
	XR Cap	BE6247121302
	XR Dis	BE6247122318

En date du 1^{er} juillet 2024, le compartiment ING Personal Portfolio Balanced a absorbé le compartiment Index Portfolio Fund Balanced de la SICAV ING(B)Fund.

Une nouvelle classe d'actions « I » est créée au sein du compartiment absorbant, ING Personal Portfolio Balanced.

Index Portfolio Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced	
I Cap EUR – BE6309855052	I Cap EUR – BE6350121164	1,0000

4.1.2. Gestion financière du portefeuille

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

4.1.3. La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

4.1.4. Distributeur(s)

Distributeur global

ING Solutions Investment Management S.A..
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Pour la Belgique, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Belgique S.A.
Avenue Marnix 24
BE-1000 Bruxelles

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

4.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

4.1.5. Cotation en bourse

Non applicable

4.1.6. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur l'équilibre entre le rendement et la croissance. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur prudent et raisonnable qui souhaite voir la valeur de son portefeuille s'accroître et qui est à la recherche d'un rendement annuel.

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.

Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur: l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part les différentes stratégies en matière de durée, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du prospectus.

Politique d'investissement du compartiment

Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.

Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal. Ces investissements peuvent représenter jusqu'à 100% de la composition du portefeuille du compartiment.

Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative):

- Futures et options cotés sur marché réglementé
- Swaps et contrats à terme de taux de change
- Credit Default Swap (CDS) sur indices (CDX)

En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment

Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également, sans être exhaustif, entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes:

- Valeurs à revenus fixes (via des placements en Fonds, mais aussi via liquidités (cash)): 50%
- Actions (via des placements en Fonds): 50%

Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

4.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

peut atteindre au maximum 65% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG):

Les principaux processus de sélection et méthodologies appliqués par le gestionnaire pour intégrer les facteurs ESG comprennent:

- **Répartition des sous-actifs, exclusion des secteurs à haut risque (exclusion)**
Le compartiment investit dans d'autres fonds qui n'investissent pas, en principe et dans la limite d'un seuil de tolérance, dans des entreprises qui ciblent des secteurs à haut risques et/ou controversés, notamment les fabricants d'armes à sous-munitions, les armes controversées, le charbon et le tabac.
- **Exclusion sur base des comportements des entreprises (exclusion)**
Le gestionnaire évite les entreprises dont le comportement est très controversé (« Exclusion des comportements à risque »)
- **Amélioration, vote et engagement (engagement actionnarial)**
Le gestionnaire suit des directives relatives à l'engagement conçues pour contribuer aux facteurs ESG.
L'objectif est d'engager des discussions récurrentes avec ces entreprises sur les facteurs ESG et de participer à leurs assemblées générales. En fonction de leur implication dans les facteurs ESG, les investissements dans ces entreprises pourrait être réévalués.

Le compartiment considère les éléments contraignants suivants:

- Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- Pour atteindre la proportion minimale de 50% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transposition individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

Le processus de sélection et les méthodes adoptées par ce compartiment sont appliqués conformément à la section « Investissements responsables » des Directives d'Investissement Responsable, disponibles à l'adresse <https://www.ing-isim.lu/ESG>. Le compartiment intègre les risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. Le gestionnaire prend en considération les principales incidences négatives de la prise de décision sur les facteurs de durabilité telles que décrites à l'Annexe 1 des RTS. Les indicateurs de principales incidences négatives sont considérés à des degrés divers par le biais d'exclusions, et sont pris en compte au sein du score de sensibilisation à la durabilité. En outre, le gestionnaire de portefeuille peut s'impliquer dans un engagement actif couvrant un certain nombre d'indicateurs de principales incidences négatives. De plus amples informations sur la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur <https://www.ing-isim.lu> et dans le rapport annuel, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement SFDR.

Au vu de ce qui précède, le compartiment peut être considéré comme favorisant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, sous réserve que les entreprises concernées par les investissements suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable tel que défini par SFDR. De plus amples informations concernant les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans la Partie 3 du prospectus « *Informations Concernant SFDR* ».

Le compartiment n'a pas des objectifs environnementaux tel que défini par le Règlement Taxonomie (pourcentage des investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie: 0%). En conséquence les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

4.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

4.1.7. Indice(s) et benchmark(s)

Non applicable

4.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

Le portefeuille durant le 1er trimestre (=4ème trimestre 2023)

L'ING Personal Portfolio Balanced a gagné 5,99% au cours du dernier trimestre de l'année.

Sur base des événements de marchés relatés dans la partie précédente du rapport, on peut clairement distinguer deux périodes.

Au mois d'octobre, alors que les taux d'intérêts à long terme continuaient à monter sous la pression d'une croissance résiliente et d'une inflation jugée encore difficile à maîtriser par les banquiers centraux, les obligations ont perdu beaucoup de valeur. Cela fut particulièrement le cas pour les obligations d'état. En revanche, les obligations d'entreprise ont bien résisté.

Du côté des actions, ce sont surtout les valeurs de croissance qui ont fléchi. À partir de novembre, un revirement s'est opéré après que les banquiers centraux ont modéré leur discours parce que les chiffres de la croissance économique et de l'inflation indiquaient un ralentissement. Grâce à cette reprise du marché, presque toutes les positions du portefeuille ont terminé le dernier trimestre avec un rendement positif, les valeurs technologiques étant à nouveau les plus performantes sur le trimestre, mais les valeurs immobilières se sont également bien comportées. Influencées par la chute du prix du pétrole, les actions du secteur de l'énergie ont perdu du terrain. Au sein de la composante obligataire, ce sont surtout les obligations des pays émergents qui se sont distinguées positivement.

Des changements significatifs dans le portefeuille ont eu lieu au cours du trimestre. Tout d'abord, sur la base des changements dans les opérations d'investissement, le poids des obligations a été augmenté. Ces achats ont été effectués avec les liquidités disponibles. Au sein de la composante obligataire, la proportion d'obligations d'Etat a été légèrement augmentée au détriment des obligations d'entreprises.

En outre, le portefeuille a été adapté suite à la fusion avec ING (B) Collect ING Core Fund. Ceci a impliqué la vente totale de 10 positions existantes, dont iShares Euro Government Bond 3-5y ETF, iShares USD Treasury Bond 7-10y ETF, iShares S&P 500 Energy Sector ETF et BGF World Healthscience, entre autres. Inversement, un certain nombre de fonds ont été inclus dans le portefeuille acquis et le poids des positions existantes a été augmenté. Par exemple, Schroder ISF European Value est devenu une nouvelle position dans la partie actions et Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF dans la partie obligations. L'allocation à l'iShares S&P 500 Info TechSector ETF a augmenté.

Enfin, le fonds NN (L) Emerging Markets Debt (Hard Currency) - Z Cap EUR (hedged i) a été remplacé par le fonds BlackRock Global Funds - Emerging Markets Bond Fund X2 EUR Hedged.

Au cours du premier semestre, le taux de rotation accru fut de 30,63%. Outre les changements évoqués ci-dessus, ce chiffre s'explique également par les adaptations liées à l'absorption du compartiment ING Core Fund Balanced au cours du trimestre.

Le portefeuille durant le 2ème trimestre (=1er trimestre 2024)

ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 4,97% au cours du dernier trimestre.

Les événements du marché décrits ci-dessus se traduisent clairement dans le portefeuille.

Le mois de janvier a bien commencé pour la partie actions, tandis que la partie obligations a continué à piétiner. Comme en 2023, les marchés boursiers américains ont continué à mener la danse, et plus particulièrement la section technologique, qui a enregistré de bonnes performances. Le marché boursier japonais a également enregistré d'excellentes performances, tandis que l'Europe a démarré positivement, mais est restée à la traîne par rapport aux autres marchés développés. Les marchés émergents ont reculé, sous l'impulsion des marchés boursiers chinois.

À partir de février, les marchés boursiers sont passés à la vitesse supérieure en raison de la bonne santé de l'économie américaine et des espoirs d'amélioration en Europe. Toutes les régions ont enregistré des rendements positifs au cours de ces mois. En ce qui concerne les obligations, le mois de février a été encore moins bon sous l'influence de la hausse des taux d'intérêt, mais grâce à un bon mois de mars, la composante obligataire a également clôturé en légère hausse sur l'ensemble du trimestre. Les positions qui ont contribué à ce rendement positif sont principalement les obligations d'entreprises et les obligations des marchés émergents.

Plusieurs changements sont intervenus dans le portefeuille au cours du trimestre. Tout d'abord, au sein de la section obligataire, la part des obligations indexées sur l'inflation via le fonds AXA World Funds - Euro Inflation Plus a été vendue et remplacée par des obligations d'Etat classiques via l'Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF. Ensuite, dans la partie actions, la position sur le Japon via iShares MSCI Japan ESG Scrn ETF a été remplacée par deux fonds gérés activement, Goldman Sachs Japan Equity Z EUR et Amundi Funds Equity Japan Target - X. La combinaison de ces deux fonds offre, conformément à notre stratégie d'investissement, une exposition au Japon avec un accent légèrement plus marqué sur les petites entreprises.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

4.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Toujours conformément à la stratégie d'investissement, nous avons augmenté la part des actions à la fin du mois de février, au détriment des obligations et des liquidités. Le fonds BGF Euro Short Duration Bond X2 a été entièrement supprimé à cette fin. Enfin, vers la fin du mois de mars, une petite proportion d'actions américaines et japonaises a été achetée pour remplacer les actions de la zone Asie-Pacifique.

Le portefeuille durant le 3^{ème} trimestre (=2^{ème} trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Balanced a gagné 1,31% au cours du trimestre.

Au début du second trimestre, une atmosphère positive régnait sur les marchés d'actions et d'obligations. Le sentiment général était que le pic de hausse des taux d'intérêts par les banques centrales était derrière nous grâce à une désinflation bien amorcée et qu'une reprise économique s'amorçait en Europe pour accompagner une croissance solide aux Etats-Unis.

Malheureusement, la résurgence des tensions géopolitiques au Moyen-Orient ainsi que des chiffres macro-économiques aux Etats-Unis indiquant une forte résilience de l'inflation ont été défavorables aux actions et aux obligations sur l'ensemble du mois d'avril.

Durant la dernière partie du mois d'avril toutefois, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont quelque peu calmés. Combiné à une baisse des taux à long terme aux Etats-Unis grâce à une inflation qui semblait finalement mieux maîtrisée laissant la porte ouverte à une baisse du taux directeur de la Fed plus tard dans l'année, les marchés d'actions et d'obligations ont repris des couleurs. Et malgré une période à nouveau plus volatile sur les marchés d'actions à la fin du mois de mai, les composantes actions et obligations du portefeuille ont achevé les mois de mai et juin en territoires positifs.

Durant l'ensemble du trimestre une surpondération modérée des fonds d'actions a été maintenue par rapport à leur poids neutre. Le poids des fonds d'obligations fut lui aussi, dans une moindre mesure, légèrement surpondéré. Ces surpondérations recommandées par nos stratégestes se firent au détriment du poids du cash dans les portefeuilles.

Au niveau régional, les actions nord-américaines ont été préférées à celles des autres régions. Sur l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » fut privilégié au style « valeur » ainsi que les actions de petites et moyennes capitalisations tout en restant exposé aux géants technologiques américains.

Au niveau sectoriel, certains secteurs cycliques comme ceux de la consommation discrétionnaire et de la technologie furent surpondérés au détriment de secteurs plus défensifs comme ceux des soins de santé et des services aux collectivités. Le secteur de l'énergie fut lui sous-pondéré sur la période bien que cette sous-pondération fût diminuée en cours de trimestre tandis que la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire évoquée plus haut fut progressivement réduite.

Tout cela se traduit dans le portefeuille de fonds d'actions par des changements de pondérations ainsi que l'ajout en cours de trimestre du tracker iShares V plc - S&P 500 Energy Sect. UCITS ETF et le remplacement du tracker Amundi MSCI USA SRI PAB ETF DR C par le iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc).

Dans la seconde partie du mois de juin, une petite position sur le tracker iShares MSCI France ETF EUR Acc fut ajoutée tandis que les actions françaises étaient globalement retournées à leur niveau de la fin de l'année dernière dans le cadre d'une actualité politique mouvementée.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, les fonds AXA World Funds - US Short Duration High Yield Bonds M Capitalisation USD et iShares € Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR (Dist) furent retirés au cours du mois de mai. Le premier cité ayant contribué très positivement aux performances du portefeuille depuis son introduction fut vendu pour diminuer l'exposition aux obligations à haut rendement américaines et le second afin de redistribuer plus efficacement ses composantes souveraines et crédit. C'est ainsi que furent renforcées les positions déjà existantes dans le tracker AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND UCITS ETF Acc d'une part pour la partie souveraine et dans les fonds de gestion actifs Schroder International Selection Fund EURO Corporate Bond I Accumulation EUR et Schroder International Selection Fund Sustainable Euro Credit I Accumulation EUR d'autre part pour le crédit en euro.

Le portefeuille durant le 4^{ème} trimestre (=3^{ème} trimestre 2024)

ING Personal Portfolio Balanced a gagné 1,95% au cours du trimestre.

En raison de la baisse des taux d'intérêt, les obligations du portefeuille ont particulièrement bien contribué à ce résultat. Bien que presque tous les types d'obligations ont obtenus de belles performances, les obligations des marchés émergents se sont exceptionnellement bien comportées. On peut ajouter que les obligations d'Etat européennes ont également progressé fortement.

La composante actions a également enregistré une performance positive, bien que légèrement inférieure à celle des obligations. Les actions immobilières par exemple ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt et ont réalisé une belle hausse. Dans les autres secteurs, nous avons constaté que la sous-performance de la technologie a été compensée par l'ensemble des autres secteurs du marché, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Durant le trimestre, la surpondération modérée des actions par rapport à leur pondération neutre a été maintenue. Le poids des obligations

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

4.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

est également resté, dans une moindre mesure, quelque peu surpondéré. Ces recommandations venant de nos stratégestes ont été concrétisées dans le portefeuille en diminuant la position de trésorerie.

À l'échelle régionale, les actions nord-américaines ont continué à être préférées à celles d'autres régions. Dans l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » a été préféré au style « valeur ». Une surpondération des actions de petites et moyennes capitalisations fut également implémentée. L'exposition aux géants américains de la technologie a toutefois été maintenue.

Au cours du trimestre, plusieurs changements ont été apportés au portefeuille, tant dans les portefeuilles d'actions que d'obligations.

Pour les actions, au niveau sectoriel, l'exposition aux biens immobiliers cotés a augmentée, au détriment de celles des entreprises du secteur de l'énergie et de celles de la région de l'Asie du Sud-Est, tous secteurs confondus. Au niveau régional, une position spécifique sur les actions indiennes a été ajoutée au portefeuille, un achat qui a été financé par la vente des positions dans un fonds d'actions sur l'ensemble des marchés émergents. Enfin, le tracker les actions américaines a été remplacé par un fonds géré activement afin de bénéficier de l'élargissement attendu de la reprise boursière sur le marché américain.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, la maturité moyenne des obligations du portefeuille a été rallongée par l'ajout d'un tracker sur les émissions souveraines de la zone euro de 10 à 15 ans, ceci afin de bénéficier davantage de la baisse des taux d'intérêts. En outre, l'exposition aux pays périphériques de la zone euro a été accrue, au détriment de l'exposition aux pays du cœur de la zone euro telles que la France et l'Allemagne par l'ajout d'une position spécifique également et la vente d'un fonds indicés sur l'ensemble de la zone Euro.

Au cours du deuxième semestre, le taux de rotation accru fut de 49,56%.

Nous vous informons qu'aucun dépassement légal ou statutaire n'a été constaté durant la période comptable.

4.1.9. Politique future

Depuis quelques mois, ce sont les taux d'intérêts qui ont principalement dominé les marchés. Après que la Banque centrale européenne (BCE) au mois de juin, ce fut au tour de la banque centrale américaine, la Fed, de baisser en septembre son taux directeur de 0,5 % pour la première fois depuis plus de quatre ans.

L'histoire montre que les périodes où la Fed réduit les taux d'intérêt sont bénéfiques pour les marchés boursiers. Une condition importante est toutefois que l'économie américaine ne tombe pas en récession. Et bien que nous voyions quelques signes de refroidissement ici et là, comme sur le marché du travail, il n'y a aucun signe d'une récession imminente aux États-Unis.

Dans la zone euro, la situation est quelque peu différente. Là-bas, la croissance économique semble stagner à nouveau après une brève reprise. L'industrie allemande, en particulier, traverse une période difficile. Ce contraste économique est l'une des raisons pour lesquelles nous préférons les actions américaines aux actions européennes.

Nous maintenons également notre préférence pour les actions par rapport au cash et dans une moindre mesure, par rapport aux obligations dans notre allocation d'actifs tactique.

Concernant les actions, nous sommes devenus plus positifs sur le secteur de la santé, un secteur aux caractéristiques de croissance défensive qui est sur le point de renouer avec les bénéfices, au détriment du secteur cyclique des biens industriels.

Sur le marché obligataire, nous ne sommes à présent plus du tout négatifs par rapport aux obligations émergentes en monnaies locales car elles deviennent plus attrayantes à mesure que les rendements américains baissent et que le dollar s'affaiblit quelque peu. Nous maintenons une préférence pour les obligations d'entreprises de haute qualité (investment grade) par rapport aux obligations d'État.

4.1.10. Classe de risque

Le profil de risque d'un compartiment est reflété par l'indicateur synthétique de risque (ISR), qui est calculé selon les prescriptions du Règlement Délégué (UE) 2021/2268 sur base de sa valeur sur une période précédente de cinq ans. L'ISR n'est qu'un indicateur et peut faire l'objet de modifications.

L'ISR le plus récent peut être consulté dans le document d'informations clés (DIC/KID).

L'indicateur utilise une échelle allant de 1 à 7, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le risque le plus élevé. Il reflète les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit.

Plus le compartiment est situé haut sur l'échelle, plus le risque de perte est important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le compartiment ne présente aucun risque. Le calcul de cet indicateur est basé sur des données historiques, lesquelles peuvent ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 3, conformément à la nouvelle méthodologie (SRI).

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.2. Bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
	TOTAL ACTIF NET	3 242 944 730,72	1 092 574 031,99
I.	Actifs immobilisés	0,00	0,00
A.	Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
B.	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
C.	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	3 234 557 193,75	1 087 354 733,84
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	3 234 557 193,75	1 087 354 733,84
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
III.	Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A.	Créances	0,00	0,00
B.	Dettes	0,00	0,00
IV.	Créances et dettes à un an au plus	(3 883 333,17)	(5 124 320,98)
A.	Créances	12 330 389,36	2 554 763,09
a.	Montants à recevoir	12 078 367,57	2 554 763,09
b.	Avoirs fiscaux	252 021,79	0,00
B.	Dettes	(16 213 722,53)	(7 679 084,07)
a.	Montants à payer (-)	(16 213 718,53)	(7 554 141,94)
b.	Dettes fiscales (-)	(4,00)	(124 942,13)
V.	Dépôts et liquidités	19 325 653,66	12 643 414,32
A.	Avoirs bancaires à vue	19 325 653,66	12 643 414,32
B.	Avoirs bancaires à terme	0,00	0,00
C.	Autres	0,00	0,00
VI.	Comptes de régularisation	(7 054 783,52)	(2 299 795,19)
A.	Charges à reporter	0,00	0,00
B.	Produits acquis	4 478,35	24 676,70
C.	Charges à imputer (-)	(7 059 261,87)	(2 324 471,89)
D.	Produits à reporter (-)	0,00	0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 242 944 730,72	1 092 574 031,99
A.	Capital	2 750 302 075,71	1 014 667 999,94
B.	Participations au résultat	71 500 006,91	6 009 603,52
C.	Résultat reporté	70 502 300,87	24 431 280,70
D.	Résultat de l'exercice (du semestre)	350 640 347,23	47 465 147,83

4.3. Postes hors bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A.	Collateral (+/-)	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
B.	Autres sûretés réelles	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
A.	Contrats d'option et warrants achetés	0,00	0,00
B.	Contrats d'option et warrants vendus	0,00	0,00
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
A.	Contrats à terme achetés	0,00	0,00
B.	Contrats à terme vendus	0,00	0,00
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
A.	Contrats de swap achetés	0,00	0,00
B.	Contrats de swap vendus	0,00	0,00
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
A.	Contrats achetés	0,00	0,00
B.	Contrats vendus	0,00	0,00
VI.	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX.	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00
A.	Actions	0,00	0,00
B.	Obligations	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.4. Compte de résultats

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	385 240 142,00	59 319 058,66
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	385 837 175,32	59 235 069,81
a.	Résultat réalisé	120 055 621,03	(14 474 756,56)
b.	Résultat non-réalisé	265 781 554,29	73 709 826,37
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	0,00	0,00
H.	Positions et opérations de change	(597 033,32)	83 988,85
b.	Autres positions et opérations de change	(597 033,32)	83 988,85
b.1.	Résultat réalisé	(597 033,32)	83 988,85
II.	Produits et charges des placements	4 728 401,74	2 706 469,25
A.	Dividendes	4 556 874,16	2 638 176,70
B.	Intérêts (+/-)	171 530,96	70 891,84
b.	Dépôts et liquidités	171 530,96	70 891,84
C.	Intérêts d'emprunts (-)	(3,38)	(2 599,29)
D.	Contrats de swap (+/-)	0,00	0,00
E.	Précomptes mobiliers (-)	0,00	0,00
F.	Autres produits provenant des placements	0,00	0,00
III.	Autres produits	0,03	15 902,29
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	0,00	0,00
B.	Autres	0,03	15 902,29
IV.	Coûts d'exploitation	(38 776 195,44)	(14 249 876,56)
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	(693 928,71)	(83 200,92)
B.	Charges financières (-)	(1,05)	(9,53)
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	(655 473,11)	(254 742,34)
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	(35 395 454,23)	(13 472 600,84)
a.	Gestion financière	(33 580 269,47)	(12 759 749,33)
	Gestion financière - général	(7 169 522,68)	(12 759 749,33)
a.2.	Gestion financière - Classe R	(14 604 559,88)	0,00
a.4.	Gestion financière - Classe I	(311 187,78)	0,00
	Gestion financière - Classe XR	(11 494 999,13)	0,00
b.	Gestion administrative et comptable	(1 815 184,76)	(712 851,51)
E.	Frais administratifs (-)	(8 218,91)	(10 882,10)
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	(38 788,41)	(3 807,75)
G.	Rémunérations charges sociales et pensions (-)	(5 808,78)	0,00
H.	Services et biens divers (-)	(161 857,13)	(56 466,61)
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)	0,00	0,00
J.	Taxes	(1 669 067,81)	(292 462,09)
K.	Autres charges (-)	(147 597,30)	(75 704,38)
	Produits et charges de l'exercice (du semestre)	(34 047 793,67)	(11 527 505,02)
	Sous-total II+III+IV		
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	351 192 348,33	47 791 553,64
VI.	Impôts sur le résultat	(552 001,10)	(326 405,81)
VII.	Résultat de l'exercice (du semestre)	350 640 347,23	47 465 147,83

4.5. Affectation et prélèvements

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	492 642 655,01	77 906 032,05
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	70 502 300,87	24 431 280,70
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	350 640 347,23	47 465 147,83
c.	Participations au résultat perçues (versées)	71 500 006,91	6 009 603,52
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	(475 754 768,39)	(70 502 300,87)
IV.	(Distribution des dividendes)	(16 887 886,62)	(7 403 731,18)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.6. Composition des avoirs et chiffres clés

4.6.1. Composition des actifs au 30 septembre 2024 (exprimé en EUR)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés								
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								
Irlande								
ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	3	225 184,00	USD	198,35	40 020 829,17	1,34%	1,24%	1,23%
ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	2	10 984 300,00	USD	10,05	98 913 323,78	4,77%	3,06%	3,05%
ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	3	333 000,00	EUR	56,72	18 887 760,00	13,92%	0,58%	0,58%
ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	2	23 655 073,00	USD	11,61	245 993 259,48	2,72%	7,61%	7,59%
ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	4 674 004,00	USD	8,82	36 958 994,04	4,55%	1,14%	1,14%
ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	1 506 774,00	USD	32,00	43 203 053,63	0,47%	1,34%	1,33%
Total: Irlande					483 977 220,10		14,96%	14,92%
Total: Actions					483 977 220,10		14,96%	14,92%
Obligations et autres titres de créance								
Irlande								
ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	3	389 271,00	EUR	154,48	60 134 584,08	12,96%	1,86%	1,85%
Total: Irlande					60 134 584,08		1,86%	1,85%
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	3	680 109,00	EUR	220,32	149 844 267,31	4,62%	4,63%	4,62%
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	3	390 796,00	EUR	230,18	89 954 243,95	12,50%	2,78%	2,77%
AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	2	1 358 062,00	EUR	99,64	135 317 297,68	11,06%	4,18%	4,17%
AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	2	727 294,00	EUR	101,50	73 820 341,00	10,16%	2,28%	2,28%
BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	2	2 974 629,00	EUR	20,40	60 682 431,60	4,69%	1,88%	1,87%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					509 618 581,54		15,76%	15,71%
Total: Obligations et autres titres de créance					569 753 165,62		17,61%	17,57%
Total: OPC à nombre variable de parts					1 053 730 385,72		32,58%	32,49%
Total: Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					1 053 730 385,72		32,58%	32,49%
Autres valeurs mobilières								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	3	134 314,51	USD	2 304,73	277 369 895,09	5,89%	8,58%	8,55%
AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	2	39 253,17	USD	1 073,77	37 766 113,51	0,13%	1,17%	1,16%
GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	2	5 655,50	EUR	14 479,80	81 890 508,90	15,68%	2,53%	2,53%
GOLDMAN SACHS EUROZONE EQUITY INCOME Z CAP EUR	2	0,00	EUR	6 431,83	6,43	0,00%	0,00%	0,00%
GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	3	4 594,59	EUR	13 431,60	61 712 695,04	0,14%	1,91%	1,90%
GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	3	1 055,40	EUR	135 026,39	142 506 852,01	8,61%	4,41%	4,39%
GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	3	8 369,82	EUR	7 137,91	59 743 021,88	12,32%	1,85%	1,84%
GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	3	268,64	EUR	983 340,05	264 164 471,03	14,31%	8,17%	8,15%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	2	64 030,10	USD	515,49	29 574 562,57	4,56%	0,91%	0,91%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP 1/2 1/2 CAP	2	488 355,77	USD	502,55	219 902 702,24	4,57%	6,80%	6,78%
SISF EUROPEAN VALUE I CAP	2	395 567,32	EUR	139,11	55 025 906,29	11,33%	1,70%	1,70%
SISF GLOBAL CITIES I CAP	2	87 107,00	USD	280,63	21 903 033,88	2,83%	0,68%	0,68%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					1 251 559 768,87		38,69%	38,59%
					Total: Actions	1 251 559 768,87	38,69%	38,59%
Obligations et autres titres de créance								
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	2	31 272,53	USD	1 097,92	30 764 519,18	4,70%	0,95%	0,95%
AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	3	59 209,11	EUR	1 264,14	74 848 608,11	7,71%	2,31%	2,31%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	2	2 312 643,31	EUR	32,11	74 258 976,68	3,80%	2,30%	2,29%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	3	5 381 719,94	EUR	19,59	105 427 893,62	4,51%	3,26%	3,25%
BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	2	744 525,51	EUR	99,85	74 340 872,17	9,09%	2,30%	2,29%
GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	2	17 523,17	EUR	7 728,39	135 425 891,80	6,75%	4,19%	4,18%
SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	2	7 192 280,00	EUR	30,18	217 086 744,92	1,63%	6,71%	6,69%
SISF SUST EURO CREDIT IC	2	2 011 182,00	EUR	107,95	217 113 532,68	10,58%	6,71%	6,69%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					929 267 039,16		28,73%	28,66%
Total: Obligations et autres titres de créance					929 267 039,16		28,73%	28,66%
Total: OPC à nombre variable de parts					2 180 826 808,03		67,42%	67,25%
Total: Autres valeurs mobilières					2 180 826 808,03		67,42%	67,25%
Total I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés					3 234 557 193,75		100,00%	99,74%
II. Dépôts et liquidités								
Avoirs bancaires à vue								
BELFIUS BANQUE		EUR			11 526 482,50			0,36%
BELFIUS BANQUE		GBP			7 153,57			0,00%
BELFIUS BANQUE		JPY			241 754,54			0,01%
BELFIUS BANQUE		USD			7 550 263,05			0,23%
Total: Avoirs bancaires à vue					19 325 653,66			0,60%
Total II. Dépôts et liquidités					19 325 653,66			0,60%
III. Créances et dettes diverses					(3 883 333,17)			(0,12%)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
IV. Autres					(7 054 783,52)			(0,22%)
V. Total de l'actif net					3 242 944 730,72			100,00%

(2) OPC inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

(3) OPC non inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Les changements dans la composition du portefeuille titres sont disponibles, sans frais, auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 – BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

Répartition économique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Trusts / fonds d'investissement	100,00%
Total:	100,00%

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Luxembourg (Grand-Duché)	83,18%
Irlande	16,82%
Total:	100,00%

Répartition par devise du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

EUR	66,54%
USD	33,46%
Total:	100,00%

4.6.2. Changements dans la composition des avoirs du compartiment (dans la devise du compartiment)

	1er semestre	2e semestre	Période
Achats	1 868 455 241,43	1 391 416 453,48	3 259 871 694,91
Ventes	434 879 510,30	1 063 626 900,03	1 498 506 410,33
Total 1	2 303 334 751,73	2 455 043 353,51	4 758 378 105,24
Souscriptions	1 557 922 879,71	474 702 330,18	2 032 625 209,89
Remboursements	99 816 657,80	118 916 303,85	218 732 961,65
Total 2	1 657 739 537,51	593 618 634,03	2 251 358 171,54
Moyenne de référence de l'actif net total	2 111 706 282,92	2 981 646 827,14	2 546 676 555,03
Taux de rotation	30,57%	62,43%	98,44%
Taux de rotation corrigé	30,63%	62,32%	98,42%

Un chiffre proche de 0 % montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille. La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 - BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

4.6.3. Taux de rotation accru

Voir 4.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

4.6.4. Taux de gestion maximum des sous-jacents

Code ISIN	Nom de sécurité	% Max. frais de gestion
IE00BD1F4M44	ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	0,20%
IE00B4WXJH41	ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	0,15%
IE00BFNM3G45	ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	0,07%
IE00B52MJY50	ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	0,20%
LU0134346039	SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	0,05%
LU2034727904	AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	0,11%
LU2080995744	SISF SUST EURO CREDIT IC	0,06%
LU0555016459	GOLDMAN SACHS EUROZONE EQUITY INCOME Z CAP EUR	0,21%
LU0161305916	SISF EUROPEAN VALUE I CAP	0,06%
LU1880388167	AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	0,50%
LU1681046774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	0,14%
LU0264411538	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	0,09%
LU0991964593	GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	0,09%
LU0343170543	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	0,00%
LU0965101792	AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	0,11%
LU1983362036	GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	0,16%
IE00B3WJKG14	ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0616241393	AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	0,26%
LU1435396012	BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	0,00%
LU0298377911	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	0,00%
IE00B42NKQ00	ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0555026334	GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	0,15%
LU0134343796	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP I CAP	0,75%
LU2778930615	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	0,00%
LU0224508910	SISF GLOBAL CITIES I CAP	0,05%
IE00BP3QZJ36	ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	0,25%
LU2037300808	GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	0,11%
LU2163089720	GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	0,11%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	0,05%
LU0577847840	GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	0,09%
LU0482269734	AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	0,14%
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	0,14%

4.6.5. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation au 30/09/2024

Période			Souscriptions	Remboursements	Fin de période
30/09/2022	Classe R	Capitalisation	525 031,65	62 924,88	1 403 657,64
		Distribution	55 758,91	14 911,45	284 609,20
		Total			1 688 266,84
30/09/2023	Classe R	Capitalisation	428 130,67	73 949,09	1 757 839,22
		Distribution	27 953,90	16 413,86	296 149,25
		Total			2 053 988,47
30/09/2024	Classe R	Capitalisation	58 434 120,04	978 229,15	59 213 730,11
		Distribution	6 441 059,25	174 540,83	6 562 667,67
	Classe I	Capitalisation	1 010 745,00	0,00	1 010 745,00
		Distribution	45 471 731,13	1 097 688,49	44 374 042,64
	Classe XR	Capitalisation	4 839 622,32	143 698,91	4 695 923,41
		Total			115 857 108,83

Montants payés et reçus par l'OPC
(dans la devise du compartiment)

Période			Souscriptions	Remboursements
30/09/2022	Classe R	Capitalisation	231 977 499,97	27 681 587,19
		Distribution	71 992 539,31	19 108 276,01
30/09/2023	Classe R	Capitalisation	177 654 391,58	30 700 650,85
		Distribution	33 138 099,36	19 518 553,42
30/09/2024	Classe R	Capitalisation	618 546 527,33	71 811 777,73
		Distribution	82 549 290,02	42 284 493,06
	Classe I	Capitalisation	122 680 664,36	0,00
		Distribution	885 196 805,37	70 540 615,78
Classe XR	Capitalisation	323 651 922,81	34 096 075,11	
	Distribution			

Valeur nette d'inventaire en fin de période
(dans la devise du compartiment)

Période				Par action
30/09/2022	890 267 618,75	Classe R	Capitalisation	399,16
			Distribution	1 159,40
30/09/2023	1 092 574 031,99	Classe R	Capitalisation	419,60
			Distribution	1 198,67
30/09/2024	3 242 944 730,72	Classe R	Capitalisation	24,11
			Distribution	67,51
		Classe I	Capitalisation	123,80
			Classe XR	Capitalisation
Distribution	68,67			

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

4.6.6. Performances

(exprimé en %)

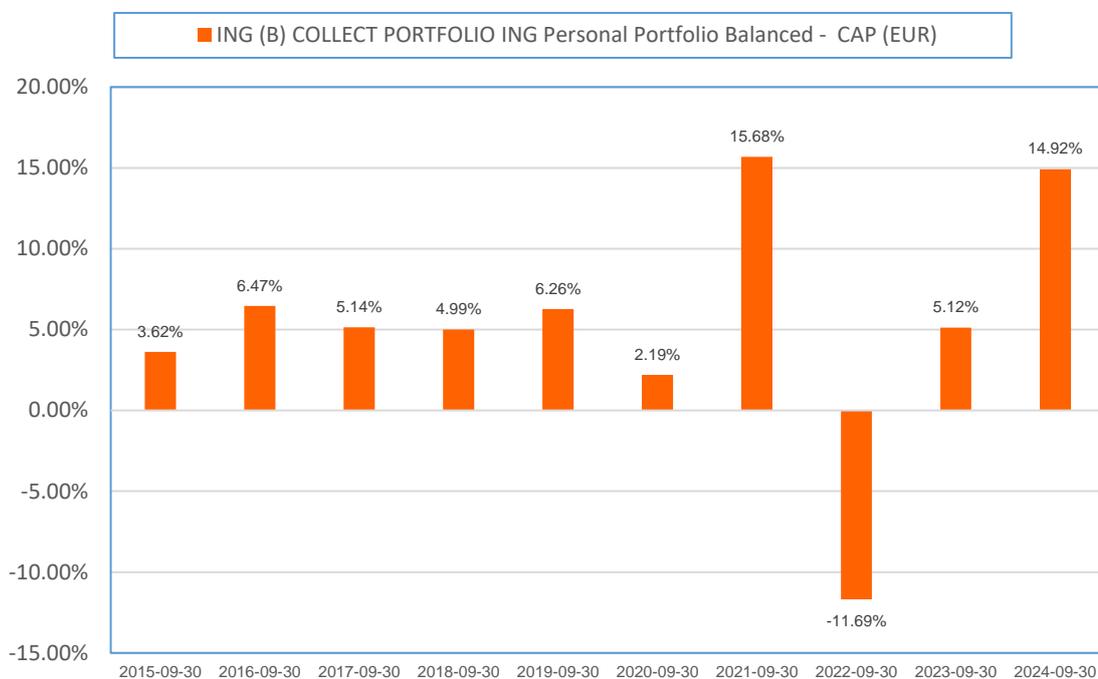
Classe	CAP	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
R	CAP	14,92%	2,18%	4,75%	5,02%	4,00%
XR	CAP	14,73%	2,20%	3,45%	3,81%	4,47%
I	CAP	-	-	-	-	-

Diagramme en bâtons

Classe R (CAP)

Année de création : 2008

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Classe I (CAP)

Année de création : 2024

Comme cette classe existe depuis moins d'un an ou n'est pas active, il n'est pas possible de fournir un diagramme en bâton.

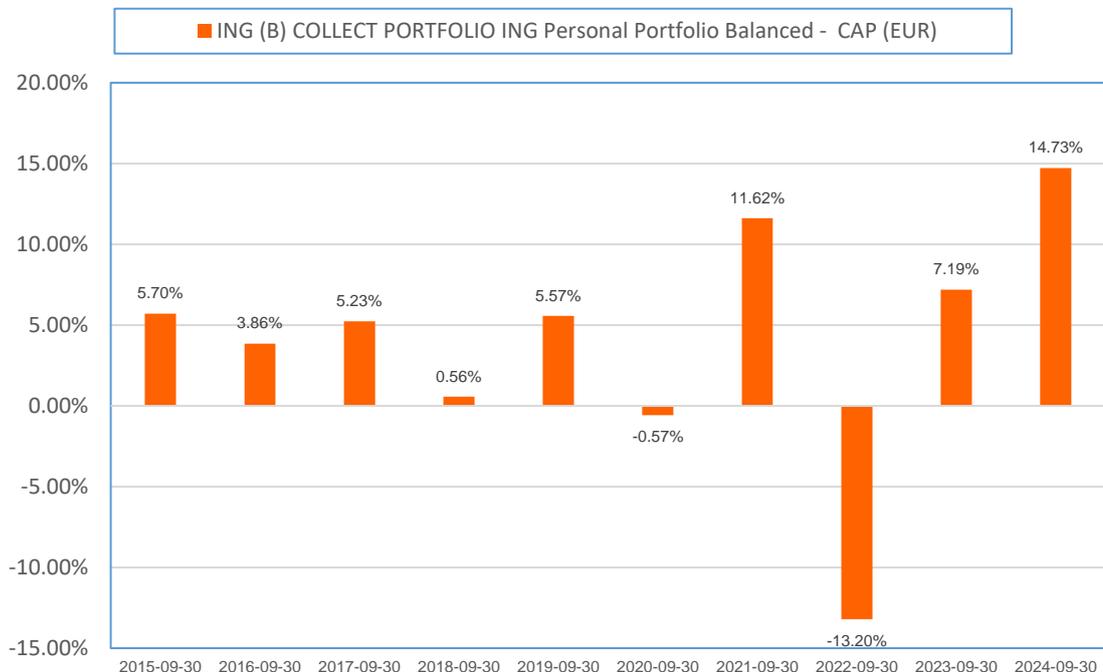
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Balanced

4.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Classe XR (CAP)

Année de création : 2013 (sous ING(B)COLLECT PORTFOLIO ING Core Fund Balanced – Classe R CAP)

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Il s'agit de chiffres de rendement basés sur les données historiques, qui ne peuvent donner aucune garantie quant au rendement futur et qui ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

4.6.7. Frais

(exprimé en %)

Frais courants		
Classe R - CAP	BE0947715257	1,62%
Classe R - DIS	BE0947714243	1,62%
Classe I - CAP	BE6350121164	1,36%
Classe XR - CAP	BE6247121302	1,61%
Classe XR - DIS	BE6247122318	1,61%

Les frais courants que l'organisme de placement collectif a réalisés durant une année comportent deux composantes que l'on appelle les frais récurrents, soit

- (1) 'les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation' qui comprennent tous les frais annuels et les autres paiements qui sont imputés à l'actif de l'organisme de placement collectif durant cette période, et
- (2) 'les frais de transaction' qui constituent une estimation des frais liés à l'achat et la vente des investissements sous-jacents de l'organisme de placement collectif. Ces chiffres sont basés sur ceux de l'année passée.

Les frais suivants ne sont pas compris dans le calcul des frais récurrents:

- les frais d'entrée et de sortie, qui se trouvent dans la section 'Frais ponctuels à l'entrée ou la sortie' ;
- les commissions liées aux résultats, qui se trouvent dans la section 'Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions'.

Ces frais sont repris dans le document d'informations clés.

4.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

4.7.1. Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment

Les rémunérations Classe R:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,20 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,025% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe XR:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,15 % par an de l'actif net moyen, calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,025% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe I:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,13 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,025% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,01% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

4.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024 (suite)

4.7.2. Charges à imputer (Bilan V.I.C.)

- la commission de gestion (Classe I)
94 231,67 EUR
- la commission de gestion (Classe R)
1 647 450,44 EUR
- la commission de gestion (Classe XR)
1 112 778,80 EUR
- la commission de gestion (générale)
1 541 093,89 EUR
- la rémunération d'administration (générale)
184 742,11 EUR
- la rémunération du dépositaire (générale)
65 074,19 EUR
- une provision pour autres frais généraux annuels (rémunération autorité de contrôle, honoraires du réviseur, frais de rapports, de publication...)
2 413 890,77 EUR

Pour un total de 7 059 261,87 EUR

4.7.3. Rémunération du commissaire

En application de l'article 3:65 §§ 2 et 4 du Code des Sociétés et des Associations: mention des émoluments du commissaire.

Montant des émoluments facturés (par année) hors TVA: 5 250 EUR

5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

5.1. Rapport de gestion du compartiment

5.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment ING Personal Portfolio Conservative a été lancé le 23 janvier 2015.
 La période de souscription initiale a été fixée du 5 janvier 2015 au 23 janvier 2015 et le prix initial de souscription à 250 EUR pour les actions de classe R de capitalisation et 1 000 EUR pour les actions de classe R de distribution.

En date du 1^{er} décembre 2023, le compartiment ING Personal Portfolio Conservative a absorbé le compartiment ING Stability Fund. Une classe XR a été créée dans le compartiment absorbant en échange d’actions de capitalisation et de distribution pour les classes R CAP et R DIS du compartiment absorbé.

Compartiment absorbé de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Compartiment bénéficiaire de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Rapport d’échange
ING Stability Fund	ING Personal Portfolio Conservative	
R Cap EUR – BE6288613068	XR Cap EUR – BE6288613068	1,0000
R Dis EUR – BE6288614074	XR Dis EUR – BE6288614074	1,0000

5.1.2. Gestion financière du portefeuille

ING Solutions Investment Management S.A.
 26, Place de la Gare
 LU-1616 Luxembourg
 Grand-Duché de Luxembourg

5.1.3. La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à

ING Belgique S.A.
 Avenue Marnix 24
 BE-1000 Bruxelles

5.1.4. Distributeur(s)

Distributeur global

ING Solutions Investment Management S.A.
 26, Place de la Gare
 LU-1616 Luxembourg
 Grand-Duché de Luxembourg

Pour la Belgique, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Belgique S.A.
 Avenue Marnix 24
 BE-1000 Bruxelles

5.1.5. Cotation en bourse

Non applicable

5.1.6. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Ce compartiment investit dans des placements mettant l’accent sur le rendement. Ce portefeuille est un reflet de la politique d’investissement que le Groupe ING met en avant pour l’investisseur défensif principalement à la recherche d’une stabilité du capital investi et accessoirement à la recherche d’une plus-value.

5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

5.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.

Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur: l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de durée, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du prospectus.

Politique de d'investissement du compartiment

Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.

Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal. Ces investissements peuvent représenter jusqu'à 100% de la composition du portefeuille du compartiment.

Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative):

- Futures et options cotés sur marché réglementé
- Swaps et contrats à terme de taux de change
- Credit Default Swaps (CDS) sur indices (CDX)

En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment

Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes:

- Valeurs à revenus fixes (via des placements en fonds, mais aussi via liquidités (cash)): 90%
- Actions (via des placements en fonds): 10%

Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 20% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG):

Les principaux processus de sélection et méthodologies appliqués par le gestionnaire pour intégrer les facteurs ESG comprennent:

- **Répartition des sous-actifs, exclusion des secteurs à haut risque (exclusion)**
Le compartiment investit dans d'autres fonds qui n'investissent pas, en principe et dans la limite d'un seuil de tolérance, dans des

5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

5.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

entreprises qui ciblent des secteurs à haut risques et/ou controversés, notamment les fabricants d'armes à sous-munitions, les armes controversées, le charbon et le tabac.

- **Exclusion sur base des comportements des entreprises (exclusion)**

Le gestionnaire évite les entreprises dont le comportement est très controversé (« Exclusion des comportements à risque »)

- **Amélioration, vote et engagement (engagement actionnarial)**

Le gestionnaire suit des directives relatives à l'engagement conçues pour contribuer aux facteurs ESG.

L'objectif est d'engager des discussions récurrentes avec ces entreprises sur les facteurs ESG et de participer à leurs assemblées générales. En fonction de leur implication dans les facteurs ESG, les investissements dans ces entreprises pourrait être réévalués.

Le compartiment considère les éléments contraignants suivants:

- Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- Pour atteindre la proportion minimale de 30% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transposition individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

Le processus de sélection et les méthodes adoptées par ce compartiment sont appliqués conformément à la section « Investissements responsables » des Directives d'Investissement Responsable, disponibles à l'adresse <https://www.ing-isim.lu/ESG>. Le compartiment intègre les risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. Le gestionnaire prend en considération les principales incidences négatives de la prise de décision sur les facteurs de durabilité telles que décrites à l'Annexe 1 des RTS. Les indicateurs de principales incidences négatives sont considérés à des degrés divers par le biais d'exclusions, et sont pris en compte au sein du score de sensibilisation à la durabilité. En outre, le gestionnaire de portefeuille peut s'impliquer dans un engagement actif couvrant un certain nombre d'indicateurs de principales incidences négatives. De plus amples informations sur la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur <https://www.ing-isim.lu> et dans le rapport annuel, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement SFDR.

Au vu de ce qui précède, le compartiment peut être considéré comme favorisant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, sous réserve que les entreprises concernées par les investissements suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable tel que défini par SFDR. De plus amples informations concernant les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans la Partie 3 du prospectus « *Informations Concernant SFDR* ».

Le compartiment n'a pas des objectifs environnementaux tel que défini par le Règlement Taxonomie (pourcentage des investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie: 0%). En conséquence les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

5.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

5.1.7. Indice(s) et benchmark(s)

Non applicable

5.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

Le portefeuille durant le 1er trimestre (=4ème trimestre 2023)

L'ING Personal Portfolio Conservative a gagné 5,43% au cours du dernier trimestre.

Sur base des événements de marchés relatés dans la partie précédente du rapport, on peut clairement distinguer deux périodes.

Au mois d'octobre, alors que les taux d'intérêts à long terme continuaient à monter sous la pression d'une croissance résiliente et d'une inflation jugée encore difficile à maîtriser par les banquiers centraux, les obligations ont perdu beaucoup de valeur. Cela fut particulièrement le cas pour les obligations d'état. En revanche, les obligations d'entreprise ont bien résisté. Du côté des actions, ce sont surtout les valeurs de croissance qui ont fléchi. À partir de novembre, un revirement s'est opéré après que les banquiers centraux ont modéré leur discours parce que les chiffres de la croissance économique et de l'inflation indiquaient un ralentissement. Grâce à cette reprise du marché, presque toutes les positions du portefeuille ont terminé le dernier trimestre avec un rendement positif, les valeurs technologiques étant à nouveau les plus performantes sur le trimestre, mais les valeurs immobilières se sont également bien comportées. Influencées par la chute du prix du pétrole, les actions du secteur de l'énergie ont perdu du terrain. Au sein de la composante obligataire, ce sont surtout les obligations des pays émergents qui se sont distinguées positivement.

Des changements significatifs dans le portefeuille ont eu lieu au cours du trimestre. Tout d'abord, une grande partie des positions en actions européennes ont été vendues et échangées contre des actions américaines. Entre autres, Amundi MSCI EU ESG Broad CTB ETF, AXA WF Fram Sustainable Eurozone et BGF Euro-Markets X2 EUR sont partis. Ces fonds ont été remplacés par Goldman Sachs North America Enh Index Sustainable Equity Z EUR et Schroder ISF Global Cities. Parmi les autres fonds exposés aux Etats-Unis, les pondérations ont été augmentées. Les fonds qui ont le plus progressé sont Amundi MSCI USA SRI PAB ETF, iShares Core S&P 500 ETF et Amundi Funds US Pioneer Fund. La position restante en titres énergétiques américains, iShares V plc - S&P 500 Energy Sect. UCITS ETF, qui a été entièrement dénouée.

En outre, sur la base des changements dans la stratégie d'investissement, le poids des obligations a été augmenté. Ces achats ont été effectués avec les liquidités disponibles. Au sein de la composante obligataire, la proportion d'obligations d'Etat a été légèrement augmentée au détriment des obligations d'entreprises. Parmi les autres changements intervenus dans la section obligataire, citons la vente d'obligations d'Etat américaines et de la zone euro à plus court terme par l'intermédiaire des fonds Shares Euro Government Bond 3-5y ETF et iShares USD Treasury Bond 7-10y ETF. Un fonds mixte, AXA World Funds - Euro Sustainable Bonds, a également été vendu. En revanche, de nouveaux fonds ont été inclus, AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND UCITS ETF et Amundi Funds - Euro Aggregate Bond I2 EUR (C).

Enfin, le fonds AXAWF Global Emerg Mkts Bds M Cap EUR H fut remplacé par le fonds BlackRock Global Funds - Emerging Markets Bond Fund X2 EUR Hedged.

Le portefeuille durant le 2ème trimestre (=1er trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Conservative a gagné 1,23% au cours du dernier trimestre.

Le mois de janvier a bien commencé pour la partie actions, tandis que la partie obligations a continué à piétiner. Comme en 2023, les marchés boursiers américains ont continué à mener la danse, et plus particulièrement la section technologique, qui a enregistré de bonnes performances. Le marché boursier japonais a également enregistré d'excellentes performances, tandis que l'Europe a démarré positivement, mais est restée à la traîne par rapport aux autres marchés développés. Les marchés émergents ont reculé, sous l'impulsion des marchés boursiers chinois.

À partir de février, les marchés boursiers sont passés à la vitesse supérieure en raison de la bonne santé de l'économie américaine et des espoirs d'amélioration en Europe. Toutes les régions ont enregistré des rendements positifs au cours de ces mois. En ce qui concerne les obligations, le mois de février a été encore moins bon sous l'influence de la hausse des taux d'intérêt, mais grâce à un bon mois de mars, la composante obligataire a également clôturé en légère hausse sur l'ensemble du trimestre. Les positions qui ont contribué à ce rendement positif sont principalement les obligations d'entreprises et les obligations des marchés émergents.

Plusieurs changements sont intervenus dans le portefeuille au cours du trimestre. Tout d'abord, dans la section obligataire, la part des obligations indexées sur l'inflation via le fonds AXA World Funds - Euro Inflation Plus a été vendue et remplacée par des obligations d'Etat classiques via l'Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF. Ensuite, dans la section actions, la majeure partie de la position sur le Japon via l'iShares MSCI Japan ESG Scrn ETF a été remplacée par deux fonds gérés activement, Goldman Sachs Japan Equity Z EUR et Amundi Funds Equity Japan Target - X. La combinaison de ces deux fonds offre, conformément à notre stratégie d'investissement, une exposition au Japon qui met un peu plus l'accent sur les petites entreprises.

Toujours conformément à la stratégie d'investissement, nous avons augmenté la part des actions à la fin du mois de février, au détriment

5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

5.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

des obligations et des liquidités. Le fonds BGF Euro Short Duration Bond X2 a été entièrement supprimé à cette fin. Enfin, vers la fin du mois de mars, une petite proportion d'actions américaines et japonaises a été achetée pour remplacer les actions de la zone Asie-Pacifique.

Au cours du premier semestre, le taux de rotation accru fut de 49,40%. Outre les changements évoqués ci-dessus, ce chiffre s'explique également par les adaptations liées à l'absorption du compartiment ING Stability Fund au cours du trimestre.

Le portefeuille durant le 3ème trimestre (=2ième trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Conservative a perdu 0,16% au cours du trimestre.

Au début du second trimestre, une atmosphère positive régnait sur les marchés d'actions et d'obligations. Le sentiment général était que le pic de hausse des taux d'intérêts par les banques centrales était derrière nous grâce à une désinflation bien amorcée et qu'une reprise économique s'amorçait en Europe pour accompagner une croissance solide aux Etats-Unis.

Malheureusement, la résurgence des tensions géopolitiques au Moyen-Orient ainsi que des chiffres macro-économiques aux Etats-Unis indiquant une forte résilience de l'inflation ont été défavorables aux actions et aux obligations sur l'ensemble du mois d'avril.

Durant la dernière partie du mois d'avril toutefois, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont quelques peu calmées. Combiné à une baisse des taux à long terme aux Etats-Unis grâce à une inflation qui semblait finalement mieux maîtrisée laissant la porte ouverte à une baisse du taux directeur de la Fed plus tard dans l'année, les marchés d'actions et d'obligations ont repris des couleurs. Et malgré une période à nouveau plus volatile sur les marchés d'actions à la fin du mois de mai, les composantes actions et obligations du portefeuille ont achevé les mois de mai et juin en territoires positifs.

Durant l'ensemble du trimestre une surpondération modérée des fonds d'actions a été maintenue par rapport à leur poids neutre. Le poids des fonds d'obligations fut lui aussi, dans une moindre mesure, légèrement surpondéré. Ces surpondérations recommandées par nos stratégestes se firent au détriment du poids du cash dans les portefeuilles.

Au niveau régional, les actions nord-américaines ont été préférées à celles des autres régions. Sur l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » fut privilégié au style « valeur » ainsi que les actions de petites et moyennes capitalisations tout en restant exposé aux géants technologiques américains.

Au niveau sectoriel, certains secteurs cycliques comme ceux de la consommation discrétionnaire et de la technologie furent surpondérés au détriment de secteurs plus défensifs comme ceux des soins de santé et des services aux collectivités. Le secteur de l'énergie fut lui sous-pondéré sur la période bien que cette sous-pondération fût diminuée en cours de trimestre tandis que la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire évoquée plus haut fut progressivement réduite.

Tout cela se traduit dans le portefeuille de fonds d'actions par des changements de pondérations ainsi que l'ajout en cours de trimestre du tracker iShares V plc - S&P 500 Energy Sect. UCITS ETF et le remplacement du tracker Amundi MSCI USA SRI PAB ETF DR C par le iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc).

Dans la seconde partie du mois de juin, une petite position sur le tracker iShares MSCI France ETF EUR Acc fut ajoutée tandis que les actions françaises étaient globalement retournées à leur niveau de la fin de l'année dernière dans le cadre d'une actualité politique mouvementée.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, les fonds AXA World Funds - US Short Duration High Yield Bonds M Capitalisation USD et iShares € Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR (Dist) furent retirés au cours du mois de mai. Le premier cité ayant contribué très positivement aux performances du portefeuille depuis son introduction fut vendu pour diminuer l'exposition aux obligations à haut rendement américaines et le second afin de redistribuer plus efficacement ses composantes souveraines et crédit. C'est ainsi que furent renforcées les positions déjà existantes dans le tracker AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND UCITS ETF Acc d'une part pour la partie souveraine et dans les fonds de gestion actives Schroder International Selection Fund EURO Corporate Bond I Accumulation EUR et Schroder International Selection Fund Sustainable Euro Credit I Accumulation EUR d'autre part pour le crédit en euro.

Le portefeuille durant le 4ème trimestre (=3ième trimestre 2024)

ING Personal Portfolio Conservative a gagné 3,13% au cours du dernier trimestre.

En raison de la baisse des taux d'intérêt, les obligations du portefeuille ont particulièrement bien contribué à ce résultat. Bien que presque tous les types d'obligations ont obtenus de belles performances, les obligations des marchés émergents se sont exceptionnellement bien comportées. On peut ajouter que les obligations d'État européennes ont également progressé fortement.

La composante actions a également enregistré une performance positive, bien que légèrement inférieure à celle des obligations. Les actions immobilières par exemple ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt et ont réalisé une belle hausse. Dans les autres secteurs, nous avons constaté que la sous-performance de la technologie a été compensée par l'ensemble des autres secteurs du marché, tant en Europe qu'aux États-Unis.

5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

5.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Durant le trimestre, la surpondération modérée des actions par rapport à leur pondération neutre a été maintenue. Le poids des obligations est également resté, dans une moindre mesure, quelque peu surpondéré. Ces recommandations venant de nos stratégestes ont été concrétisées dans le portefeuille en diminuant la position de trésorerie.

À l'échelle régionale, les actions nord-américaines ont continué à être préférées à celles d'autres régions. Dans l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » a été préféré au style « valeur ». Une surpondération des actions de petites et moyennes capitalisations fut également implémentée. L'exposition aux géants américains de la technologie a toutefois été maintenue.

Au cours du trimestre, plusieurs changements ont été apportés au portefeuille, tant dans les portefeuilles d'actions que d'obligations.

Pour les actions, au niveau sectoriel, l'exposition aux biens immobiliers cotés a augmentée, au détriment de celles des entreprises du secteur de l'énergie et de celles de la région de l'Asie du Sud-Est, tous secteurs confondus. Au niveau régional, une position spécifique sur les actions indiennes a été ajoutée au portefeuille, un achat qui a été financé par la vente des positions dans un fonds d'actions sur l'ensemble des marchés émergents. Enfin, le tracker les actions américaines a été remplacé par un fonds géré activement afin de bénéficier de l'élargissement attendu de la reprise boursière sur le marché américain.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, la maturité moyenne des obligations du portefeuille a été rallongée par l'ajout d'un tracker sur les émissions souveraines de la zone euro de 10 à 15 ans, ceci afin de bénéficier davantage de la baisse des taux d'intérêts. En outre, l'exposition aux pays périphériques de la zone euro a été accrue, au détriment de l'exposition aux pays du cœur de la zone euro telles que la France et l'Allemagne par l'ajout d'une position spécifique également et la vente d'un fonds indiciaires sur l'ensemble de la zone Euro.

Au cours du dernier semestre, le taux de rotation accru fut de 44,22%.

Nous vous informons qu'aucun dépassement légal ou statutaire n'a été constaté durant la période comptable.

5.1.9. Politique future

Depuis quelques mois, ce sont les taux d'intérêts qui ont principalement dominé les marchés. Après que la Banque centrale européenne (BCE) au mois de juin, ce fut au tour de la banque centrale américaine, la Fed, de baisser en septembre son taux directeur de 0,5 % pour la première fois depuis plus de quatre ans.

L'histoire montre que les périodes où la Fed réduit les taux d'intérêt sont bénéfiques pour les marchés boursiers. Une condition importante est toutefois que l'économie américaine ne tombe pas en récession. Et bien que nous voyions quelques signes de refroidissement ici et là, comme sur le marché du travail, il n'y a aucun signe d'une récession imminente aux États-Unis.

Dans la zone euro, la situation est quelque peu différente. Là-bas, la croissance économique semble stagner à nouveau après une brève reprise. L'industrie allemande, en particulier, traverse une période difficile. Ce contraste économique est l'une des raisons pour lesquelles nous préférons les actions américaines aux actions européennes.

Nous maintenons également notre préférence pour les actions par rapport au cash et dans une moindre mesure, par rapport aux obligations dans notre allocation d'actifs tactique.

Concernant les actions, nous sommes devenus plus positifs sur le secteur de la santé, un secteur aux caractéristiques de croissance défensive qui est sur le point de renouer avec les bénéfices, au détriment du secteur cyclique des biens industriels.

Sur le marché obligataire, nous ne sommes à présent plus du tout négatifs par rapport aux obligations émergentes en monnaies locales car elles deviennent plus attrayantes à mesure que les rendements américains baissent et que le dollar s'affaiblit quelque peu. Nous maintenons une préférence pour les obligations d'entreprises de haute qualité (investment grade) par rapport aux obligations d'État.

5.1.10. Classe de risque

Le profil de risque d'un compartiment est reflété par l'indicateur synthétique de risque (ISR), qui est calculé selon les prescriptions du Règlement Délégué (UE) 2021/2268 sur base de sa valeur sur une période précédente de cinq ans. L'ISR n'est qu'un indicateur et peut faire l'objet de modifications.

L'ISR le plus récent peut être consulté dans le document d'informations clés (DIC/KID).

L'indicateur utilise une échelle allant de 1 à 7, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le risque le plus élevé. Il reflète les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit.

Plus le compartiment est situé haut sur l'échelle, plus le risque de perte est important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le compartiment ne présente aucun risque. Le calcul de cet indicateur est basé sur des données historiques, lesquelles peuvent ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 2, conformément à la nouvelle méthodologie (SRI).

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.2. Bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
	TOTAL ACTIF NET	75 127 242,82	33 843 467,28
I.	Actifs immobilisés	0,00	0,00
A.	Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
B.	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
C.	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	74 724 253,45	33 457 307,35
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	74 724 253,45	33 457 307,35
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
III.	Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A.	Créances	0,00	0,00
B.	Dettes	0,00	0,00
IV.	Créances et dettes à un an au plus	(129 078,58)	(55 896,23)
A.	Créances	83 136,82	86 539,18
a.	Montants à recevoir	77 220,98	86 539,18
b.	Avoirs fiscaux	5 915,84	0,00
B.	Dettes	(212 215,40)	(142 435,41)
a.	Montants à payer (-)	(212 215,30)	(139 909,25)
b.	Dettes fiscales (-)	(0,10)	(2 526,16)
V.	Dépôts et liquidités	672 823,70	504 787,18
A.	Avoirs bancaires à vue	672 823,70	504 787,18
B.	Avoirs bancaires à terme	0,00	0,00
C.	Autres	0,00	0,00
VI.	Comptes de régularisation	(140 755,75)	(62 731,02)
A.	Charges à reporter	0,00	0,00
B.	Produits acquis	211,66	103,81
C.	Charges à imputer (-)	(140 967,41)	(62 834,83)
D.	Produits à reporter (-)	0,00	0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 127 242,82	33 843 467,28
A.	Capital	67 093 187,57	33 210 478,43
B.	Participations au résultat	888 137,70	(56 825,93)
C.	Résultat reporté	431 519,01	0,00
D.	Résultat de l'exercice (du semestre)	6 714 398,54	689 814,78

5.3. Postes hors bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A.	Collateral (+/-)	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
B.	Autres sûretés réelles	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
A.	Contrats d'option et warrants achetés	0,00	0,00
B.	Contrats d'option et warrants vendus	0,00	0,00
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
A.	Contrats à terme achetés	0,00	0,00
B.	Contrats à terme vendus	0,00	0,00
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
A.	Contrats de swap achetés	0,00	0,00
B.	Contrats de swap vendus	0,00	0,00
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
A.	Contrats achetés	0,00	0,00
B.	Contrats vendus	0,00	0,00
VI.	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX.	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00
A.	Actions	0,00	0,00
B.	Obligations	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.4. Compte de résultats

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	7 509 911,10	1 036 931,71
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	7 520 945,11	1 069 448,25
a.	Résultat réalisé	243 070,86	(1 434 043,36)
b.	Résultat non-réalisé	7 277 874,25	2 503 491,61
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	0,00	0,00
H.	Positions et opérations de change	(11 034,01)	(32 516,54)
b.	Autres positions et opérations de change	(11 034,01)	(32 516,54)
b.1.	Résultat réalisé	(11 034,01)	(32 516,54)
II.	Produits et charges des placements	168 587,31	109 487,33
A.	Dividendes	156 855,09	103 626,02
B.	Intérêts (+/-)	11 732,22	5 861,31
b.	Dépôts et liquidités	11 732,22	5 861,31
C.	Intérêts d'emprunts (-)	0,00	0,00
D.	Contrats de swap (+/-)	0,00	0,00
E.	Précomptes mobiliers (-)	0,00	0,00
F.	Autres produits provenant des placements	0,00	0,00
III.	Autres produits	0,01	592,53
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	0,00	0,00
B.	Autres	0,01	592,53
IV.	Coûts d'exploitation	(958 031,35)	(448 430,26)
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	(12 544,67)	(2 721,51)
B.	Charges financières (-)	(0,90)	(9,53)
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	(28 874,29)	(12 030,12)
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	(830 332,46)	(417 597,39)
a.	Gestion financière	(773 193,40)	(387 096,73)
	Gestion financière - général	(249 526,51)	(387 096,73)
a.2.	Gestion financière - Classe R	(212 856,20)	0,00
	Gestion financière - Classe XR	(310 810,69)	0,00
b.	Gestion administrative et comptable	(57 139,06)	(30 500,66)
E.	Frais administratifs (-)	(832,55)	(1 647,78)
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	(1 133,26)	(145,12)
G.	Rémunérations charges sociales et pensions (-)	(201,00)	0,00
H.	Services et biens divers (-)	(59 113,00)	(23 201,52)
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)	0,00	0,00
J.	Taxes	(25 192,20)	8 261,23
K.	Autres charges (-)	192,98	661,48
	Produits et charges de l'exercice (du semestre)	(789 444,03)	(338 350,40)
	Sous-total II+III+IV		
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	6 720 467,07	698 581,31
VI.	Impôts sur le résultat	(6 068,53)	(8 766,53)
VII.	Résultat de l'exercice (du semestre)	6 714 398,54	689 814,78

5.5. Affectation et prélèvements

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	8 034 055,25	632 988,85
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	431 519,01	0,00
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	6 714 398,54	689 814,78
c.	Participations au résultat perçues (versées)	888 137,70	(56 825,93)
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	(7 433 228,98)	(431 519,01)
IV.	(Distribution des dividendes)	(600 826,27)	(201 469,84)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.6. Composition des avoirs et chiffres clés

5.6.1. Composition des actifs au 30 septembre 2024

(exprimé en EUR)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés								
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								
Irlande								
ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	3	1 251,00	USD	198,35	222 333,99	0,01%	0,30%	0,30%
ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	2	60 530,00	USD	10,05	545 071,01	0,03%	0,73%	0,73%
ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	3	1 760,00	EUR	56,72	99 827,20	0,07%	0,13%	0,13%
ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	2	130 985,00	USD	11,61	1 362 136,02	0,02%	1,82%	1,81%
ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	25 560,00	USD	8,82	202 111,91	0,02%	0,27%	0,27%
ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	8 135,00	USD	32,00	233 251,20	0,00%	0,31%	0,31%
					Total: Irlande	2 664 731,33	3,57%	3,55%
					Total: Actions	2 664 731,33	3,57%	3,55%
Obligations et autres titres de créance								
Irlande								
ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	3	16 748,00	EUR	154,48	2 587 231,04	0,56%	3,46%	3,44%
					Total: Irlande	2 587 231,04	3,46%	3,44%
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	3	29 453,00	EUR	220,32	6 489 199,83	0,20%	8,68%	8,64%
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	3	17 062,00	EUR	230,18	3 927 366,99	0,55%	5,26%	5,23%
AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	2	58 453,00	EUR	99,64	5 824 256,92	0,48%	7,79%	7,75%
AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	2	32 058,00	EUR	101,50	3 253 887,00	0,45%	4,35%	4,33%
BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	2	127 802,00	EUR	20,40	2 607 160,80	0,20%	3,49%	3,47%
					Total: Luxembourg (Grand-Duché)	22 101 871,54	29,58%	29,42%
					Total: Obligations et autres titres de créance	24 689 102,58	33,04%	32,86%
					Total: OPC à nombre variable de parts	27 353 833,91	36,61%	36,41%
					Total: Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs	27 353 833,91	36,61%	36,41%
Autres valeurs mobilières								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	3	752,97	USD	2 304,73	1 554 935,38	0,03%	2,08%	2,07%
AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	2	222,48	USD	1 073,77	214 051,66	0,00%	0,29%	0,28%
GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	2	32,56	EUR	14 479,80	471 462,29	0,09%	0,63%	0,63%
GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	3	26,00	EUR	13 431,60	349 221,60	0,00%	0,47%	0,46%
GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	3	5,94	EUR	135 026,39	802 056,76	0,05%	1,07%	1,07%
GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	3	48,01	EUR	7 137,91	342 691,06	0,07%	0,46%	0,46%
GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	3	1,47	EUR	983 340,05	1 445 509,87	0,08%	1,93%	1,92%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	2	357,06	USD	515,49	164 920,77	0,03%	0,22%	0,22%
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP ¹ / ₂ I CAP	2	2 713,87	USD	502,55	1 222 033,99	0,03%	1,64%	1,63%
SISF EUROPEAN VALUE I CAP	2	2 354,35	EUR	139,11	327 504,92	0,07%	0,44%	0,44%
SISF GLOBAL CITIES I CAP	2	490,00	USD	280,63	123 210,38	0,02%	0,16%	0,16%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					7 017 598,68		9,39%	9,34%
					Total: Actions		9,39%	9,34%
Obligations et autres titres de créance								
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	2	1 348,75	USD	1 097,92	1 326 843,77	0,20%	1,78%	1,77%
AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	3	2 571,66	EUR	1 264,14	3 250 931,95	0,33%	4,35%	4,33%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	2	102 050,14	EUR	32,11	3 276 830,00	0,17%	4,39%	4,36%
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	3	232 349,88	EUR	19,59	4 551 734,15	0,19%	6,09%	6,06%
BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	2	32 577,41	EUR	99,85	3 252 854,39	0,40%	4,35%	4,33%
GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	2	755,94	EUR	7 728,39	5 842 199,14	0,29%	7,82%	7,78%
SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	2	312 386,00	EUR	30,18	9 428 840,35	0,07%	12,62%	12,55%
SISF SUST EURO CREDIT IC	2	87 284,00	EUR	107,95	9 422 587,11	0,46%	12,61%	12,54%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					40 352 820,86		54,00%	53,71%
Total: Obligations et autres titres de créance					40 352 820,86		54,00%	53,71%
Total: OPC à nombre variable de parts					47 370 419,54		63,39%	63,05%
Total: Autres valeurs mobilières					47 370 419,54		63,39%	63,05%
Total I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés					74 724 253,45		100,00%	99,46%
II. Dépôts et liquidités								
Avoirs bancaires à vue								
BELFIUS BANQUE			USD		270 781,81			0,36%
BELFIUS BANQUE			EUR		402 007,91			0,54%
BELFIUS BANQUE			JPY		33,98			0,00%
Total: Avoirs bancaires à vue					672 823,70			0,90%
Total II. Dépôts et liquidités					672 823,70			0,90%
III. Créances et dettes diverses					(129 078,58)			(0,17%)
IV. Autres					(140 755,75)			(0,19%)

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
V. Total de l'actif net					75 127 242,82			100,00%

(2) OPC inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

(3) OPC non inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Les changements dans la composition du portefeuille titres sont disponibles, sans frais, auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 – BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

Répartition économique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Trusts / fonds d'investissement	100,00%
Total:	100,00%

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Luxembourg (Grand-Duché)	92,97%
Irlande	7,03%
Total:	100,00%

Répartition par devise du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

EUR	90,40%
USD	9,60%
Total:	100,00%

5.6.2. Changements dans la composition des avoirs du compartiment (dans la devise du compartiment)

	1er semestre	2e semestre	Période
Achats	67 004 779,81	17 720 205,52	84 724 985,33
Ventes	25 833 884,01	25 145 100,33	50 978 984,34
Total 1	92 838 663,82	42 865 305,85	135 703 969,67
Souscriptions	51 353 266,80	1 010 670,27	52 363 937,07
Remboursements	8 976 907,23	8 182 558,28	17 159 465,51
Total 2	60 330 174,03	9 193 228,55	69 523 402,58
Moyenne de référence de l'actif net total	66 218 483,17	76 151 538,06	71 185 010,62
Taux de rotation	49,09%	44,22%	92,97%
Taux de rotation corrigé	49,40%	44,04%	92,99%

Un chiffre proche de 0 % montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille. La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 - BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

5.6.3. Taux de rotation accru

Voir 5.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

5.6.4. Taux de gestion maximum des sous-jacents

Code ISIN	Nom de sécurité	% Max. frais de gestion
IE00BD1F4M44	ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	0,20%
IE00B4WXJH41	ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	0,15%
IE00BFNM3G45	ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	0,07%
LU0134346039	SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	0,05%
IE00B52MJY50	ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	0,20%
LU2034727904	AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	0,11%
LU2080995744	SISF SUST EURO CREDIT IC	0,06%
LU0161305916	SISF EUROPEAN VALUE I CAP	0,06%
LU1880388167	AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	0,50%
LU1681046774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	0,14%
LU0264411538	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	0,09%
LU0991964593	GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	0,09%
LU0343170543	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	0,00%
LU0965101792	AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	0,11%
LU1983362036	GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	0,16%
IE00B3WJKG14	ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0616241393	AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	0,26%
LU1435396012	BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	0,00%
LU0298377911	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	0,00%
IE00B42NKQ00	ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0555026334	GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	0,15%
LU0134343796	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP I CAP	0,75%
LU2778930615	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	0,00%
LU0224508910	SISF GLOBAL CITIES I CAP	0,05%
IE00BP3QZJ36	ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	0,25%
LU2037300808	GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	0,11%
LU2163089720	GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	0,11%
LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	0,05%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

LU0577847840	GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	0,09%
LU0482269734	AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	0,14%
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	0,14%

5.6.5. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation au 30/09/2024

Période			Souscriptions	Remboursements	Fin de période
30/09/2022	Classe R	Capitalisation	4 262,06	16 428,28	75 753,26
		Distribution	708,16	5 617,97	22 546,75
		Total			98 300,01
30/09/2023	Classe R	Capitalisation	4 784,87	7 559,87	72 978,26
		Distribution	396,00	2 795,77	20 146,98
		Total			93 125,25
30/09/2024	Classe R	Capitalisation	9 077,25	15 244,88	66 810,63
		Distribution	1 626,00	4 675,00	17 097,98
	Classe XR	Capitalisation	35 742,19	6 948,21	28 793,98
		Distribution	40 406,49	7 435,62	32 970,87
	Total				145 673,46

Montants payés et reçus par l'OPC
(dans la devise du compartiment)

Période			Souscriptions	Remboursements
30/09/2022	Classe R	Capitalisation	1 068 143,03	4 065 688,06
		Distribution	676 522,64	5 247 734,96
	Classe XR	Capitalisation	0,00	0,00
		Distribution	0,00	0,00
30/09/2023	Classe R	Capitalisation	1 090 991,18	1 718 851,67
		Distribution	340 025,52	2 405 942,86
	Classe XR	Capitalisation	0,00	0,00
		Distribution	0,00	0,00
30/09/2024	Classe R	Capitalisation	2 155 681,61	3 625 243,67
		Distribution	1 435 211,99	4 157 113,48
	Classe XR	Capitalisation	8 910 459,52	1 802 685,72
		Distribution	39 862 583,95	7 574 422,64

Valeur nette d'inventaire en fin de période
(dans la devise du compartiment)

Période				Par action
30/09/2022	35 847 430,33	Classe R	Capitalisation	222,86
			Distribution	841,13
30/09/2023	33 843 467,28	Classe R	Capitalisation	227,11
			Distribution	857,16
30/09/2024	75 127 242,82	Classe R	Capitalisation	249,59
			Distribution	931,38
		Classe XR	Capitalisation	269,23
			Distribution	1 054,71

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

5.6.6. Performances

(exprimé en %)

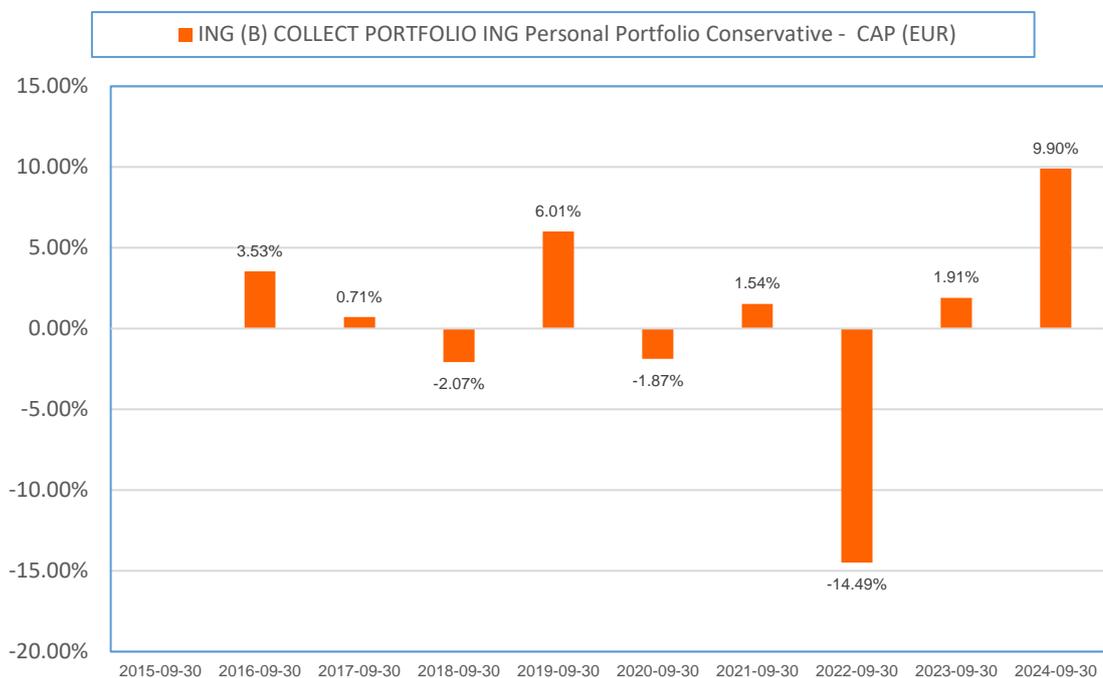
Classe	CAP	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
R	CAP	9,90%	(1,43%)	(0,93%)	-	(0,02%)
XR	CAP	9,93%	1,81%	1,29%	-	0,93%

Diagramme en bâtons

Classe R (CAP)

Année de création : 2015

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



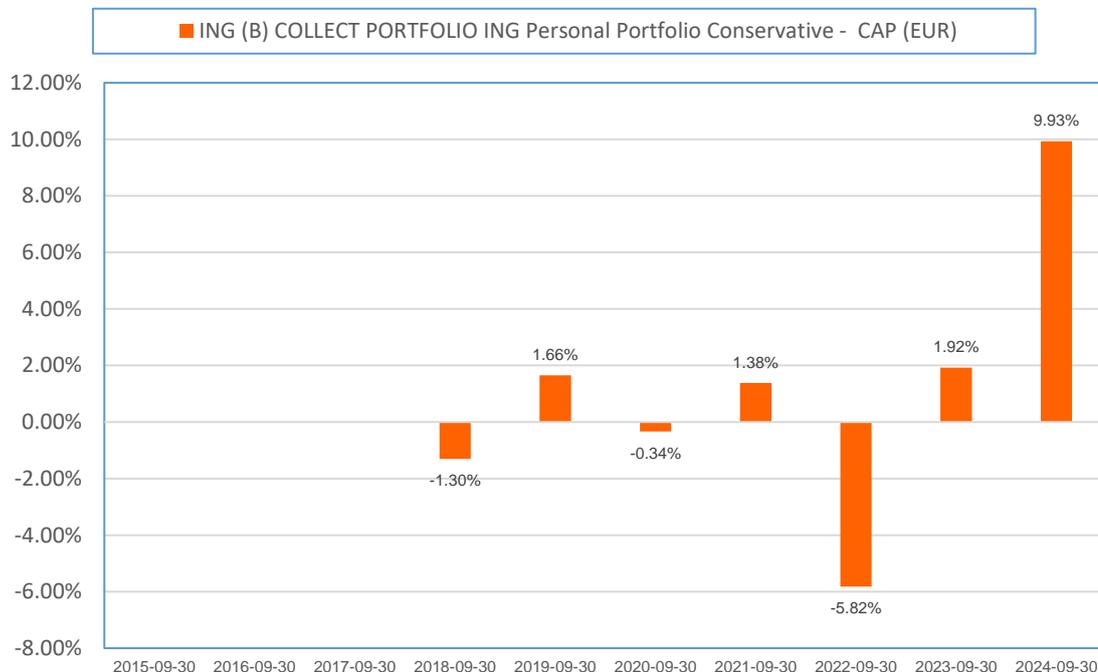
ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Conservative

5.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Classe XR (CAP)

Année de création : 2016 (sous ING(B)COLLECT PORTFOLIO ING Stability Fund – Classe R CAP)

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Il s'agit de chiffres de rendement basés sur les données historiques, qui ne peuvent donner aucune garantie quant au rendement futur et qui ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

5.6.7. Frais

(exprimé en %)

Frais courants		
Classe R – CAP	BE6275059325	1,41%
Classe R - DIS	BE6275060331	1,42%
Classe XR - CAP	BE6288613068	1,40%
Classe XR - DIS	BE6288614074	1,41%

Les frais courants que l'organisme de placement collectif a réalisés durant une année comportent deux composantes que l'on appelle les frais récurrents, soit

- (1) 'les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation' qui comprennent tous les frais annuels et les autres paiements qui sont imputés à l'actif de l'organisme de placement collectif durant cette période, et
- (2) 'les frais de transaction' qui constituent une estimation des frais liés à l'achat et la vente des investissements sous-jacents de l'organisme de placement collectif. Ces chiffres sont basés sur ceux de l'année passée.

Les frais suivants ne sont pas compris dans le calcul des frais récurrents:

- les frais d'entrée et de sortie, qui se trouvent dans la section 'Frais ponctuels à l'entrée ou la sortie' ;
- les commissions liées aux résultats, qui se trouvent dans la section 'Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions'.

Ces frais sont repris dans le document d'informations clés.

5.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

5.7.1. Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment

Les rémunérations Classe R:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,20 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,02% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus),
calculée quotidiennement et payable mensuellement.
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe XR:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,15 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,02% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus),
calculée quotidiennement et payable mensuellement.
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

5.7.2. Charges à imputer (Bilan VI.C.)

- la commission de gestion (Classe R)
22 012,33 EUR
- la commission de gestion (Classe XR)
28 635,75 EUR
- la commission de gestion (générale)
41 312,11 EUR
- la rémunération d'administration (générale)
6 080,46 EUR
- la rémunération du dépositaire (générale)
1 223,21 EUR
- une provision pour autres frais généraux annuels (rémunération autorité de contrôle, honoraires du réviseur, frais de rapports, de publication...)
41 703,55 EUR

Pour un total de 140 967,41 EUR

5.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024 (suite)

5.7.3. Rémunération du commissaire

En application de l'article 3:65 §§ 2 et 4 du Code des Sociétés et des Associations: mention des émoluments du commissaire.

Montant des émoluments facturés (par année) hors TVA: 5 250 EUR

6. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

6.1. Rapport de gestion du compartiment

6.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment ING Personal Portfolio Dynamic a été lancé le 4 janvier 2016.
 La période de souscription initiale a été fixée du 11 décembre 2015 au 4 janvier 2016 et le prix initial de souscription à 250 EUR pour les actions de classe R de capitalisation et 1 000 EUR pour les actions de classe C de distribution.

Un stock split avec un ratio de 20 a eu lieu sur la VNI du 21 juin 2024 pour:

ING Personal Portfolio Dynamic	R Cap	BE6282433349
	R Dis	BE6282434354

En date du 1^{er} juillet 2024, le compartiment ING Personal Portfolio Dynamic a absorbé le compartiment Index Portfolio Fund Dynamic de la SICAV ING(B)Fund.

Une nouvelle classe d’actions « I » est créée au sein du compartiment absorbant, ING Personal Portfolio Dynamic.
 Des actions de la classe « R », déjà préexistante, sont également émises et attribuées aux actionnaires des compartiments absorbés.
 Les nouvelles actions de cet opération sont émises selon le rapport d’échange:

Compartiment absorbé de ING (B) FUND	Compartiment bénéficiaire de ING (B) COLLECT PORTFOLIO	Rapport d’échange
Index Portfolio Fund Dynamic	ING Personal Portfolio Dynamic	
I Cap EUR – BE6314604016	I Cap EUR – BE6350122170	1,0000
R Cap EUR – BE6264508548	R Cap EUR – BE6282433349	2,4080
R Dis EUR – BE6264509553	R Dis EUR – BE6282434354	2,0158

6.1.2. Gestion financière du portefeuille

ING Solutions Investment Management S.A.
 26, Place de la Gare
 LU-1616 Luxembourg
 Grand-Duché de Luxembourg

6.1.3. La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à

ING Belgique S.A.
 Avenue Marnix 24
 BE-1000 Bruxelles

6.1.4. Distributeur(s)

Distributeur global

ING Solutions Investment Management S.A.
 26, Place de la Gare
 LU-1616 Luxembourg
 Grand-Duché de Luxembourg

Pour la Belgique, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Belgique S.A.
 Avenue Marnix 24
 BE-1000 Bruxelles

6.1.5. Cotation en bourse

Non applicable

6. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

6.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

6.1.6. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur l'équilibre entre le rendement et la croissance. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur actif principalement à la recherche de la création d'une plus-value en prenant une exposition principalement en actions et pour l'investisseur qui accessoirement est à la recherche d'un rendement annuel.

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.

Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur: l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de durée, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du prospectus.

Politique d'investissement du compartiment

Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.

Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal. Ces investissements peuvent représenter jusqu'à 100% de la composition du portefeuille du compartiment.

Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative):

- Futures et options cotés sur marché réglementé
- Swaps et contrats à terme de taux de change
- Credit Default Swaps (CDS) sur indices (CDX)

En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment

Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également, sans être exhaustif, entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes:

- Valeurs à revenus fixes (via des placements en fonds, mais aussi via liquidités (cash): 10%
- Actions (via des placements en fonds): 90%

Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre un maximum de 100% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée

6. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

6.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

et en raison de circonstances exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Le risque de change du portefeuille n'est pas (entièrement) couvert. Le portefeuille (i.e. fonds sous-jacents) peut également investir en instruments libellés en devises autres que l'euro.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG):

Les principaux processus de sélection et méthodologies appliqués par le gestionnaire pour intégrer les facteurs ESG comprennent:

- **Répartition des sous-actifs, exclusion des secteurs à haut risque (exclusion)**
Le compartiment investit dans d'autres fonds qui n'investissent pas, en principe et dans la limite d'un seuil de tolérance, dans des entreprises qui ciblent des secteurs à haut risques et/ou controversés, notamment les fabricants d'armes à sous-munitions, les armes controversées, le charbon et le tabac.
- **Exclusion sur base des comportements des entreprises (exclusion)**
Le gestionnaire évite les entreprises dont le comportement est très controversé (« Exclusion des comportements à risque »)
- **Amélioration, vote et engagement (engagement actionnarial)**
Le gestionnaire suit des directives relatives à l'engagement conçues pour contribuer aux facteurs ESG.
L'objectif est d'engager des discussions récurrentes avec ces entreprises sur les facteurs ESG et de participer à leurs assemblées générales. En fonction de leur implication dans les facteurs ESG, les investissements dans ces entreprises pourrait être réévalués.

Le compartiment considère les éléments contraignants suivants:

- Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- Pour atteindre la proportion minimale de 50% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transposition individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

Le processus de sélection et les méthodes adoptées par ce compartiment sont appliqués conformément à la section « Investissements responsables » des Directives d'Investissement Responsable, disponibles à l'adresse <https://www.ing-isim.lu/ESG>. Le compartiment intègre les risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. Le gestionnaire prend en considération les principales incidences négatives de la prise de décision sur les facteurs de durabilité telles que décrites à l'Annexe 1 des RTS. Les indicateurs de principales incidences négatives sont considérés à des degrés divers par le biais d'exclusions, et sont pris en compte au sein du score de sensibilisation à la durabilité. En outre, le gestionnaire de portefeuille peut s'impliquer dans un engagement actif couvrant un certain nombre d'indicateurs de principales incidences négatives. De plus amples informations sur la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur <https://www.ing-isim.lu> et dans le rapport annuel, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement SFDR.

Au vu de ce qui précède, le compartiment peut être considéré comme favorisant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, sous réserve que les entreprises concernées par les investissements suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable tel que défini par SFDR. De plus amples informations concernant les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans la Partie 3 du prospectus « *Informations Concernant SFDR* ».

Le compartiment n'a pas des objectifs environnementaux tel que défini par le Règlement Taxonomie (pourcentage des investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie: 0%). En conséquence les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

6. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

6.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

6.1.7. Indice(s) et benchmark(s)

Non applicable

6.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

Le portefeuille durant le 1er trimestre (=4ème trimestre 2023)

L'ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 5,7% au cours du dernier trimestre de l'année.

Sur base des événements de marchés relatés dans la partie précédente du rapport, on peut clairement distinguer deux périodes.

Au mois d'octobre, alors que les taux d'intérêts à long terme continuaient à monter sous la pression d'une croissance résiliente et d'une inflation jugée encore difficile à maîtriser par les banquiers centraux, les obligations ont perdu beaucoup de valeur. Cela fut particulièrement le cas pour les obligations d'état. En revanche, les obligations d'entreprise ont bien résisté. Du côté des actions, ce sont surtout les valeurs de croissance qui ont fléchi.

À partir de novembre, un revirement s'est opéré après que les banquiers centraux ont modéré leur discours parce que les chiffres de la croissance économique et de l'inflation indiquaient un ralentissement. Grâce à cette reprise du marché, presque toutes les positions du portefeuille ont terminé le dernier trimestre avec un rendement positif, les valeurs technologiques étant à nouveau les plus performantes sur le trimestre, mais les valeurs immobilières se sont également bien comportées. Influencées par la chute du prix du pétrole, les actions du secteur de l'énergie ont perdu du terrain. Au sein de la composante obligataire, ce sont surtout les obligations des pays émergents qui se sont distinguées positivement.

Des changements significatifs dans le portefeuille ont eu lieu au cours du trimestre. Tout d'abord, une grande partie des positions en actions européennes ont été vendues et échangées contre des actions américaines. Entre autres, Amundi MSCI EU ESG Broad CTB ETF, AXA WF Fram Sustainable Eurozone et BGF Euro-Markets X2 EUR sont partis. Ces fonds ont été remplacés par Goldman Sachs North America Enh Index Sustainable Equity Z EUR et Schroder ISF Global Cities. Parmi les autres fonds exposés aux Etats-Unis, les pondérations ont été augmentées. Les fonds qui ont le plus progressé sont Amundi MSCI USA SRI PAB ETF, iShares Core S&P 500 ETF et Amundi Funds US Pioneer Fund. La position restante en titres énergétiques américains, iShares V plc - S&P 500 Energy Sect. UCITS ETF, qui a été entièrement dénouée.

En outre, sur la base des changements dans la stratégie d'investissement, le poids des obligations a été augmenté. Ces achats ont été effectués avec les liquidités disponibles. Au sein de la composante obligataire, la proportion d'obligations d'Etat a été légèrement augmentée au détriment des obligations d'entreprises. Parmi les autres changements intervenus dans la section obligataire, citons la vente d'obligations d'Etat américaines et de la zone euro à plus court terme par l'intermédiaire des fonds Shares Euro Government Bond 3-5y ETF et iShares USD Treasury Bond 7-10y ETF. Un fonds mixte, AXA World Funds - Euro Sustainable Bonds, a également été vendu. En revanche, de nouveaux fonds ont été inclus, AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND UCITS ETF et Amundi Funds - Euro Aggregate Bond I2 EUR (C).

Enfin, le fonds AXAWF Global Emerg Mkts Bds M Cap EUR H fut remplacé par le fonds BlackRock Global Funds - Emerging Markets Bond Fund X2 EUR Hedged.

Le portefeuille durant le 2ème trimestre (=1er trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 8,74% au cours du dernier trimestre.

Le mois de janvier a bien commencé pour la partie actions, tandis que la partie obligations a continué à piétiner. Comme en 2023, les marchés boursiers américains ont continué à mener la danse, et plus particulièrement la section technologique, qui a enregistré de bonnes performances. Le marché boursier japonais a également enregistré d'excellentes performances, tandis que l'Europe a démarré positivement, mais est restée à la traîne par rapport aux autres marchés développés. Les marchés émergents ont reculé, sous l'impulsion des marchés boursiers chinois.

À partir de février, les marchés boursiers sont passés à la vitesse supérieure en raison de la bonne santé de l'économie américaine et des espoirs d'amélioration en Europe. Toutes les régions ont enregistré des rendements positifs au cours de ces mois. En ce qui concerne les obligations, le mois de février a été encore moins bon sous l'influence de la hausse des taux d'intérêt, mais grâce à un bon mois de mars, la composante obligataire a également clôturé en légère hausse sur l'ensemble du trimestre. Les positions qui ont contribué à ce rendement positif sont principalement les obligations d'entreprises et les obligations des marchés émergents.

Plusieurs changements sont intervenus dans le portefeuille au cours du trimestre. Tout d'abord, dans la section obligataire, la part des obligations indexées sur l'inflation via le fonds AXA World Funds - Euro Inflation Plus a été vendue et remplacée par des obligations d'Etat classiques via l'Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF. Ensuite, dans la section actions, la majeure partie de la position sur le Japon via l'iShares MSCI Japan ESG Scrn ETF a été remplacée par deux fonds gérés activement, Goldman Sachs Japan Equity Z EUR et Amundi Funds Equity Japan Target - X. La combinaison de ces deux fonds offre, conformément à notre stratégie d'investissement, une exposition au Japon qui met un peu plus l'accent sur les petites entreprises.

6. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

6.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Toujours conformément à la stratégie d'investissement, nous avons augmenté la part des actions à la fin du mois de février, au détriment des obligations et des liquidités. Le fonds BGF Euro Short Duration Bond X2 a été entièrement supprimé à cette fin. Enfin, vers la fin du mois de mars, une petite proportion d'actions américaines et japonaises a été achetée pour remplacer les actions de la zone Asie-Pacifique.

Au cours du premier semestre, les changements évoqués ci-dessus expliquent le taux de rotation accru fut de 69,22%.

Le portefeuille durant le 3ème trimestre (=2ième trimestre 2024)

L'ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 2,67% au cours du trimestre.

Au début du second trimestre, une atmosphère positive régnait sur les marchés d'actions et d'obligations. Le sentiment général était que le pic de hausse des taux d'intérêts par les banques centrales était derrière nous grâce à une désinflation bien amorcée et qu'une reprise économique s'amorçait en Europe pour accompagner une croissance solide aux Etats-Unis.

Malheureusement, la résurgence des tensions géopolitiques au Moyen-Orient ainsi que des chiffres macro-économiques aux Etats-Unis indiquant une forte résilience de l'inflation ont été défavorables aux actions et aux obligations sur l'ensemble du mois d'avril.

Durant la dernière partie du mois d'avril toutefois, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont quelques peu calmées. Combiné à une baisse des taux à long terme aux Etats-Unis grâce à une inflation qui semblait finalement mieux maîtrisée laissant la porte ouverte à une baisse du taux directeur de la Fed plus tard dans l'année, les marchés d'actions et d'obligations ont repris des couleurs. Et malgré une période à nouveau plus volatile sur les marchés d'actions à la fin du mois de mai, les composantes actions et obligations du portefeuille ont achevé les mois de mai et juin en territoires positifs.

Durant l'ensemble du trimestre une surpondération modérée des fonds d'actions a été maintenue par rapport à leur poids neutre. Le poids des fonds d'obligations fut lui aussi, dans une moindre mesure, légèrement surpondéré. Ces surpondérations recommandées par nos stratégestes se firent au détriment du poids du cash dans les portefeuilles.

Au niveau régional, les actions nord-américaines ont été préférées à celles des autres régions. Sur l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » fut privilégié au style « valeur » ainsi que les actions de petites et moyennes capitalisations tout en restant exposé aux géants technologiques américains.

Au niveau sectoriel, certains secteurs cycliques comme ceux de la consommation discrétionnaire et de la technologie furent surpondérés au détriment de secteurs plus défensifs comme ceux des soins de santé et des services aux collectivités. Le secteur de l'énergie fut lui sous-pondéré sur la période bien que cette sous-pondération fût diminuée en cours de trimestre tandis que la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire évoquée plus haut fut progressivement réduite.

Tout cela se traduit dans le portefeuille de fonds d'actions par des changements de pondérations ainsi que l'ajout en cours de trimestre du tracker iShares V plc - S&P 500 Energy Sect. UCITS ETF et le remplacement du tracker Amundi MSCI USA SRI PAB ETF DR C par le l'iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc).

Dans la seconde partie du mois de juin, une petite position sur le tracker iShares MSCI France ETF EUR Acc fut ajoutée tandis que les actions françaises étaient globalement retournées à leur niveau de la fin de l'année dernière dans le cadre d'une actualité politique mouvementée.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, les fonds AXA World Funds - US Short Duration High Yield Bonds M Capitalisation USD et iShares € Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR (Dist) furent retirés au cours du mois de mai. Le premier cité ayant contribué très positivement aux performances du portefeuille depuis son introduction fut vendu pour diminuer l'exposition aux obligations à haut rendement américaines et le second afin de redistribuer plus efficacement ses composantes souveraines et crédit. C'est ainsi que furent renforcées les positions déjà existantes dans le tracker AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND UCITS ETF Acc d'une part pour la partie souveraine et dans les fonds de gestion actives Schroder International Selection Fund EURO Corporate Bond I Accumulation EUR et Schroder International Selection Fund Sustainable Euro Credit I Accumulation EUR d'autre part pour le crédit en euro.

Le portefeuille durant le 4ème trimestre (=3ième trimestre 2024)

ING Personal Portfolio Dynamic a gagné 1,01 % au cours du dernier trimestre.

En raison de la baisse des taux d'intérêt, les obligations du portefeuille ont particulièrement bien contribué à ce résultat. Bien que presque tous les types d'obligations ont obtenus de belles performances, les obligations des marchés émergents se sont exceptionnellement bien comportées. On peut ajouter que les obligations d'État européennes ont également progressé fortement.

La composante actions a également enregistré une performance positive, bien que légèrement inférieure à celle des obligations. Les actions immobilières par exemple ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt et ont réalisé une belle hausse. Dans les autres secteurs, nous avons constaté que la sous-performance de la technologie a été compensée par l'ensemble des autres secteurs du marché, tant en

6. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

6.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Europe qu'aux États-Unis.

Durant le trimestre, la surpondération modérée des actions par rapport à leur pondération neutre a été maintenue. Le poids des obligations est également resté, dans une moindre mesure, quelque peu surpondéré. Ces recommandations venant de nos stratégestes ont été concrétisées dans le portefeuille en diminuant la position de trésorerie.

À l'échelle régionale, les actions nord-américaines ont continué à être préférées à celles d'autres régions. Dans l'ensemble du portefeuille d'actions, le style « croissance » a été préféré au style « valeur ». Une surpondération des actions de petites et moyennes capitalisations fut également implémentée. L'exposition aux géants américains de la technologie a toutefois été maintenue.

Au cours du trimestre, plusieurs changements ont été apportés au portefeuille, tant dans les portefeuilles d'actions que d'obligations.

Pour les actions, au niveau sectoriel, l'exposition aux biens immobiliers cotés a augmentée, au détriment de celles des entreprises du secteur de l'énergie et de celles de la région de l'Asie du Sud-Est, tous secteurs confondus. Au niveau régional, une position spécifique sur les actions indiennes a été ajoutée au portefeuille, un achat qui a été financé par la vente des positions dans un fonds d'actions sur l'ensemble des marchés émergents. Enfin, le tracker les actions américaines a été remplacé par un fonds géré activement afin de bénéficier de l'élargissement attendu de la reprise boursière sur le marché américain.

En ce qui concerne le portefeuille de fonds obligataires, la maturité moyenne des obligations du portefeuille a été rallongée par l'ajout d'un tracker sur les émissions souveraines de la zone euro de 10 à 15 ans, ceci afin de bénéficier davantage de la baisse des taux d'intérêts. En outre, l'exposition aux pays périphériques de la zone euro a été accrue, au détriment de l'exposition aux pays du cœur de la zone euro telles que la France et l'Allemagne par l'ajout d'une position spécifique également et la vente d'un fonds indiciaires sur l'ensemble de la zone Euro.

Nous vous informons qu'aucun dépassement de la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable.

6.1.9. Politique future

Depuis quelques mois, ce sont les taux d'intérêts qui ont principalement dominé les marchés. Après que la Banque centrale européenne (BCE) au mois de juin, ce fut au tour de la banque centrale américaine, la Fed, de baisser en septembre son taux directeur de 0,5 % pour la première fois depuis plus de quatre ans.

L'histoire montre que les périodes où la Fed réduit les taux d'intérêt sont bénéfiques pour les marchés boursiers. Une condition importante est toutefois que l'économie américaine ne tombe pas en récession. Et bien que nous voyions quelques signes de refroidissement ici et là, comme sur le marché du travail, il n'y a aucun signe d'une récession imminente aux États-Unis.

Dans la zone euro, la situation est quelque peu différente. Là-bas, la croissance économique semble stagner à nouveau après une brève reprise. L'industrie allemande, en particulier, traverse une période difficile. Ce contraste économique est l'une des raisons pour lesquelles nous préférons les actions américaines aux actions européennes.

Nous maintenons également notre préférence pour les actions par rapport au cash et dans une moindre mesure, par rapport aux obligations dans notre allocation d'actifs tactique.

Concernant les actions, nous sommes devenus plus positifs sur le secteur de la santé, un secteur aux caractéristiques de croissance défensive qui est sur le point de renouer avec les bénéfices, au détriment du secteur cyclique des biens industriels.

Sur le marché obligataire, nous ne sommes à présent plus du tout négatifs par rapport aux obligations émergentes en monnaies locales car elles deviennent plus attrayantes à mesure que les rendements américains baissent et que le dollar s'affaiblit quelque peu. Nous maintenons une préférence pour les obligations d'entreprises de haute qualité (investment grade) par rapport aux obligations d'État.

6.1.10. Classe de risque

Le profil de risque d'un compartiment est reflété par l'indicateur synthétique de risque (ISR), qui est calculé selon les prescriptions du Règlement Délégué (UE) 2021/2268 sur base de sa valeur sur une période précédente de cinq ans. L'ISR n'est qu'un indicateur et peut faire l'objet de modifications.

L'ISR le plus récent peut être consulté dans le document d'informations clés (DIC/KID).

L'indicateur utilise une échelle allant de 1 à 7, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le risque le plus élevé. Il reflète les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit.

Plus le compartiment est situé haut sur l'échelle, plus le risque de perte est important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le compartiment ne présente aucun risque. Le calcul de cet indicateur est basé sur des données historiques, lesquelles peuvent ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 4, conformément à la nouvelle méthodologie (SRI).

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

6.2. Bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
	TOTAL ACTIF NET	455 415 697,63	90 577 896,91
I.	Actifs immobilisés	0,00	0,00
A.	Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
B.	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
C.	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	455 103 803,91	89 917 584,71
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	455 103 803,91	89 917 584,71
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
III.	Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A.	Créances	0,00	0,00
B.	Dettes	0,00	0,00
IV.	Créances et dettes à un an au plus	(1 387 947,18)	(277 879,97)
A.	Créances	1 996 605,91	362 990,05
a.	Montants à recevoir	1 940 926,71	362 990,05
b.	Avoirs fiscaux	55 679,20	0,00
B.	Dettes	(3 384 553,09)	(640 870,02)
a.	Montants à payer (-)	(3 384 552,53)	(632 494,85)
b.	Dettes fiscales (-)	(0,56)	(8 375,17)
V.	Dépôts et liquidités	2 724 251,81	1 137 913,51
A.	Avoirs bancaires à vue	2 724 251,81	1 137 913,51
B.	Avoirs bancaires à terme	0,00	0,00
C.	Autres	0,00	0,00
VI.	Comptes de régularisation	(1 024 410,91)	(199 721,34)
A.	Charges à reporter	0,00	0,00
B.	Produits acquis	1 091,91	53,00
C.	Charges à imputer (-)	(1 025 502,82)	(199 774,34)
D.	Produits à reporter (-)	0,00	0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	455 415 697,63	90 577 896,91
A.	Capital	370 056 606,98	80 028 794,06
B.	Participations au résultat	48 655 619,50	2 421 473,64
C.	Résultat reporté	10 130 206,50	246 515,48
D.	Résultat de l'exercice (du semestre)	26 573 264,65	7 881 113,73

6.3. Postes hors bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A.	Collateral (+/-)	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
B.	Autres sûretés réelles	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
A.	Contrats d'option et warrants achetés	0,00	0,00
B.	Contrats d'option et warrants vendus	0,00	0,00
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
A.	Contrats à terme achetés	0,00	0,00
B.	Contrats à terme vendus	0,00	0,00
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
A.	Contrats de swap achetés	0,00	0,00
B.	Contrats de swap vendus	0,00	0,00
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
A.	Contrats achetés	0,00	0,00
B.	Contrats vendus	0,00	0,00
VI.	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX.	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00
A.	Actions	0,00	0,00
B.	Obligations	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

6.4. Compte de résultats

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	29 717 542,37	8 702 808,04
A.	Obligations et autres titres de créance	0,00	0,00
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	0,00	0,00
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	29 797 708,56	8 722 234,81
a.	Résultat réalisé	10 528 374,80	(460 777,12)
b.	Résultat non-réalisé	19 269 333,76	9 183 011,93
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	0,00	0,00
H.	Positions et opérations de change	(80 166,19)	(19 426,77)
b.	Autres positions et opérations de change	(80 166,19)	(19 426,77)
b.1.	Résultat réalisé	(80 166,19)	(19 426,77)
II.	Produits et charges des placements	200 268,58	353 685,06
A.	Dividendes	195 304,92	350 064,25
B.	Intérêts (+/-)	5 593,68	3 620,81
b.	Dépôts et liquidités	5 593,68	3 620,81
C.	Intérêts d'emprunts (-)	(630,02)	0,00
D.	Contrats de swap (+/-)	0,00	0,00
E.	Précomptes mobiliers (-)	0,00	0,00
F.	Autres produits provenant des placements	0,00	0,00
III.	Autres produits	0,01	975,01
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	0,00	0,00
B.	Autres	0,01	975,01
IV.	Coûts d'exploitation	(3 276 399,45)	(1 151 277,05)
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	(138 443,43)	(16 763,28)
B.	Charges financières (-)	(0,75)	(38,72)
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	(59 217,48)	(20 573,93)
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	(2 776 609,08)	(1 051 183,89)
a.	Gestion financière	(2 625 227,41)	(992 253,33)
	Gestion financière - général	(1 377 711,82)	(992 253,33)
a.2.	Gestion financière - Classe R	(1 211 291,98)	0,00
a.4.	Gestion financière - Classe I	(36 223,61)	0,00
b.	Gestion administrative et comptable	(151 381,67)	(58 930,56)
E.	Frais administratifs (-)	(809,13)	(1 801,61)
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	(1 317,20)	(267,36)
G.	Rémunérations charges sociales et pensions (-)	(176,71)	0,00
H.	Services et biens divers (-)	(30 508,63)	(27 230,14)
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)	0,00	0,00
J.	Taxes	(251 155,31)	(21 255,94)
K.	Autres charges (-)	(18 161,73)	(12 162,18)
	Produits et charges de l'exercice (du semestre)	(3 076 130,86)	(796 616,98)
	Sous-total II+III+IV		
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	26 641 411,51	7 906 191,06
VI.	Impôts sur le résultat	(68 146,86)	(25 077,33)
VII.	Résultat de l'exercice (du semestre)	26 573 264,65	7 881 113,73

6.5. Affectation et prélèvements

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	85 359 090,65	10 549 102,85
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	10 130 206,50	246 515,48
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	26 573 264,65	7 881 113,73
c.	Participations au résultat perçues (versées)	48 655 619,50	2 421 473,64
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	(83 530 221,68)	(10 130 206,50)
IV.	(Distribution des dividendes)	(1 828 868,97)	(418 896,35)

6.6. Composition des avoirs et chiffres clés

6.6.1. Composition des actifs au 30 septembre 2024
(exprimé en EUR)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés								
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								
Irlande								
ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	3	55 048,00	USD	198,35	9 783 406,48	0,33%	2,15%	2,15%
ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	2	2 709 506,00	USD	10,05	24 399 028,09	1,18%	5,36%	5,36%
ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	3	75 363,00	EUR	56,72	4 274 589,36	3,15%	0,94%	0,94%
ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	2	5 860 603,00	USD	11,61	60 945 440,10	0,67%	13,39%	13,38%
ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	1 152 959,00	USD	8,82	9 116 852,45	1,12%	2,00%	2,00%
ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	3	371 412,00	USD	32,00	10 649 329,33	0,12%	2,34%	2,34%
					Total: Irlande	119 168 645,81	26,18%	26,17%
					Total: Actions	119 168 645,81	26,18%	26,17%
Obligations et autres titres de créance								
Irlande								
ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	3	7 041,00	EUR	154,48	1 087 693,68	0,23%	0,24%	0,24%
					Total: Irlande	1 087 693,68	0,24%	0,24%
Luxembourg (Grand-Duché)								
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	3	12 527,00	EUR	220,32	2 759 997,50	0,09%	0,61%	0,61%
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	3	7 056,00	EUR	230,18	1 624 164,90	0,23%	0,36%	0,36%
AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	2	24 753,00	EUR	99,64	2 466 388,92	0,20%	0,54%	0,54%
AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	2	13 200,00	EUR	101,50	1 339 800,00	0,18%	0,29%	0,29%
BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	2	53 618,00	EUR	20,40	1 093 807,20	0,08%	0,24%	0,24%
					Total: Luxembourg (Grand-Duché)	9 284 158,52	2,04%	2,04%
					Total: Obligations et autres titres de créance	10 371 852,20	2,28%	2,28%
					Total: OPC à nombre variable de parts	129 540 498,01	28,46%	28,44%
					Total: Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs	129 540 498,01	28,46%	28,44%
Autres valeurs mobilières								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

6.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Portefeuille	% Actif net	
Luxembourg (Grand-Duché)									
AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	3	33 198,36	USD	2 304,73	68 557 189,76	1,46%	15,06%	15,05%	
AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	2	10 081,87	USD	1 073,77	9 699 929,51	0,03%	2,13%	2,13%	
GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	2	1 427,19	EUR	14 479,80	20 665 425,76	3,96%	4,54%	4,54%	
GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	3	1 110,20	EUR	13 431,60	14 911 762,32	0,03%	3,28%	3,27%	
GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	3	259,31	EUR	135 026,39	35 013 693,19	2,12%	7,69%	7,69%	
GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	3	2 078,61	EUR	7 137,91	14 836 931,11	3,06%	3,26%	3,26%	
GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	3	65,29	EUR	983 340,05	64 202 271,86	3,48%	14,11%	14,10%	
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	2	15 750,86	USD	515,49	7 275 090,85	1,12%	1,60%	1,60%	
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP ¹ / ₂ I CAP	2	121 116,05	USD	502,55	54 537 589,84	1,13%	11,98%	11,98%	
SISF EUROPEAN VALUE I CAP	2	99 626,45	EUR	139,11	13 858 666,84	2,85%	3,05%	3,04%	
SISF GLOBAL CITIES I CAP	2	21 160,00	USD	280,63	5 320 676,83	0,69%	1,17%	1,17%	
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					308 879 227,87		67,87%	67,82%	
					Total: Actions	308 879 227,87		67,87%	67,82%
Obligations et autres titres de créance									
Luxembourg (Grand-Duché)									
AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	2	563,34	USD	1 097,92	554 184,72	0,08%	0,12%	0,12%	
AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	3	1 068,36	EUR	1 264,14	1 350 554,08	0,14%	0,30%	0,30%	
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	2	41 824,58	EUR	32,11	1 342 987,26	0,07%	0,30%	0,29%	
BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	3	95 326,21	EUR	19,59	1 867 440,45	0,08%	0,41%	0,41%	
BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	2	13 431,60	EUR	99,85	1 341 145,26	0,16%	0,29%	0,29%	
GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	2	317,07	EUR	7 728,39	2 450 440,62	0,12%	0,54%	0,54%	
SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	2	129 721,00	EUR	30,18	3 915 407,86	0,03%	0,86%	0,86%	
SISF SUST EURO CREDIT IC	2	35 774,00	EUR	107,95	3 861 917,78	0,19%	0,85%	0,85%	
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					16 684 078,03		3,67%	3,66%	
Total: Obligations et autres titres de créance					16 684 078,03		3,67%	3,66%	
Total: OPC à nombre variable de parts					325 563 305,90		71,54%	71,49%	
Total: Autres valeurs mobilières					325 563 305,90		71,54%	71,49%	
Total I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés					455 103 803,91		100,00%	99,93%	
II. Dépôts et liquidités									
Avoirs bancaires à vue									
BELFIUS BANQUE		JPY			24,88			0,00%	
BELFIUS BANQUE		USD			25 811,03			0,01%	
BELFIUS BANQUE		EUR			2 698 029,16			0,59%	
BELFIUS BANQUE		GBP			386,74			0,00%	
Total: Avoirs bancaires à vue					2 724 251,81			0,60%	
Total II. Dépôts et liquidités					2 724 251,81			0,60%	
III. Créances et dettes diverses					(1 387 947,18)			(0,30%)	

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

6.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
IV. Autres					(1 024 410,91)			(0,22%)
V. Total de l'actif net					455 415 697,63			100,00%

(2) OPC inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

(3) OPC non inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Les changements dans la composition du portefeuille titres sont disponibles, sans frais, auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 – BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

Répartition économique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Trusts / fonds d'investissement	100,00%
Total:	100,00%

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Luxembourg (Grand-Duché)	73,58%
Irlande	26,42%
Total:	100,00%

Répartition par devise du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

USD	57,31%
EUR	42,69%
Total:	100,00%

6.6.2. Changements dans la composition des avoirs du compartiment (dans la devise du compartiment)

	1er semestre	2e semestre	Période
Achats	87 999 019,48	555 475 364,66	643 474 384,14
Ventes	47 275 137,28	260 810 736,21	308 085 873,49
Total 1	135 274 156,76	816 286 100,87	951 560 257,63
Souscriptions	48 444 194,38	309 830 830,85	358 275 025,23
Remboursements	6 805 708,23	12 734 504,58	19 540 212,81
Total 2	55 249 902,61	322 565 335,43	377 815 238,04
Moyenne de référence de l'actif net total	115 610 140,54	299 811 930,18	207 711 035,36
Taux de rotation	69,22%	164,68%	276,22%
Taux de rotation corrigé	69,17%	164,64%	276,16%

Un chiffre proche de 0 % montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille. La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 - BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

6.6.3. Taux de rotation accru

Voir 6.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

6.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

6.6.4. Taux de gestion maximum des sous-jacents

Code ISIN	Nom de sécurité	% Max. frais de gestion
IE00BD1F4M44	ISHARES EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF USD ACC	0,20%
IE00B4WXJH41	ISHARES III - ISHARES EUR GOVT BOND 10-15YR UCITS ETF	0,15%
IE00BFNM3G45	ISHARES MSCI USA ESG SCREENED UCITS ETF USD ACC	0,07%
IE00B52MJY50	ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF USD ACC	0,20%
LU0134346039	SISF EURO CORPORATE BOND I CAP	0,05%
LU2080995744	SISF SUST EURO CREDIT IC	0,06%
LU2034727904	AMUNDI FDS US PIONEER FD X USD CAP	0,11%
LU0161305916	SISF EUROPEAN VALUE I CAP	0,06%
LU1880388167	AMUNDI FDS EM LOCAL CCY BD O USD CAP	0,50%
LU1681046774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE C CAP	0,14%
LU0264411538	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - INDIAN EQUITY I CAP	0,09%
LU0991964593	GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR	0,09%
LU0343170543	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND	0,00%
LU0965101792	AWF EURO SUSTAINABLE CREDIT M EUR D	0,11%
LU1983362036	GS EM ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY Z CAP EUR	0,16%
IE00B3WJKG14	ISHARES S&P 500 INFORMATION TECHN SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0616241393	AMUNDI FDS EURO AGGREGATE BD O EUR CAP	0,26%
LU1435396012	BSF BLACKROCK SUSTAINABLE EURO BOND FUND X2 EUR CAP	0,00%
LU0298377911	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO BOND FD - X2 CAP	0,00%
IE00B42NKQ00	ISHARES S&P 500 ENERGY SECTOR UCITS ETF USD ACC	0,15%
LU0555026334	GOLDMAN SACHS EURO CREDIT Z CAP EUR	0,15%
LU0134343796	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - US LARGE CAP I CAP	0,75%
LU2778930615	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET	0,00%
LU0224508910	SISF GLOBAL CITIES I CAP	0,05%
LU2037300808	GS EUROPE ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQ Z DIS EUR	0,11%
IE00BP3QZJ36	ISHARES IV - ISHARES MSCI FRANCE UCITS ETF	0,25%
LU2163089720	GS NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSEQ Z CAP EUR	0,11%
LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUND EURO CORP BDFD X2 EUR C	0,05%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

6.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

LU0577847840	GOLDMAN SACHS JAPAN EQUITY - Z CAP	0,09%
LU0482269734	AWF EURO GOVERNMENT BDS M EUR C	0,14%
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BOND	0,14%

6.6.5. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation au 30/09/2024

Période			Souscriptions	Remboursements	Fin de période
30/09/2022	Classe R	Distribution	1 803,84	1 098,92	10 713,07
		Capitalisation	72 097,47	12 118,53	158 545,79
		Total			169 258,87
30/09/2023	Classe R	Distribution	2 328,58	1 073,19	11 968,47
		Capitalisation	80 427,42	11 030,66	227 942,55
		Total			239 911,02
30/09/2024	Classe R	Distribution	744 794,09	25 214,97	731 547,59
		Capitalisation	19 704 247,58	412 496,47	19 519 693,67
	Classe I	Capitalisation	117 986,00	0,00	117 986,00
	Total				20 369 227,25

Montants payés et reçus par l'OPC
(dans la devise du compartiment)

Période			Souscriptions	Remboursements
30/09/2022	Classe R	Distribution	2 224 843,55	1 305 849,41
		Capitalisation	24 639 060,24	3 988 227,62
30/09/2023	Classe R	Distribution	2 724 057,89	1 252 331,28
		Capitalisation	26 534 066,99	3 648 891,73
30/09/2024	Classe R	Distribution	37 170 940,19	4 274 368,46
		Capitalisation	305 922 835,69	15 265 844,35
	Classe I	Capitalisation	15 181 249,35	0,00

Valeur nette d'inventaire en fin de période
(dans la devise du compartiment)

Période				Par action
30/09/2022	58 472 842,45	Classe R	Distribution	1 060,64
			Capitalisation	297,14
30/09/2023	90 577 896,91	Classe R	Distribution	1 182,94
			Capitalisation	335,26
30/09/2024	455 415 697,63	Classe R	Distribution	68,47
			Capitalisation	19,98
		Classe I	Capitalisation	130,25

ING (B) COLLECT PORTFOLIO ING Personal Portfolio Dynamic

6.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

6.6.6. Performances

(exprimé en %)

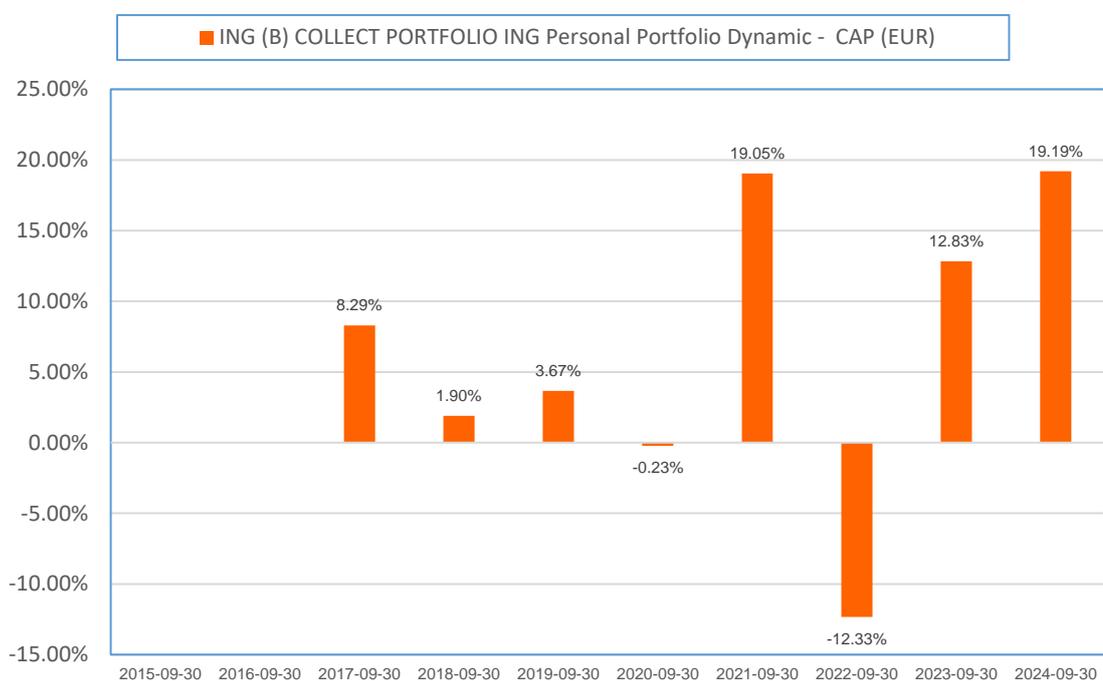
Classe	CAP	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
R	CAP	19,19%	5,64%	6,97%	-	5,51%
I	CAP	-	-	-	-	-

Diagramme en bâtons

Classe R (CAP)

Année de création : 2016

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Classe I (CAP)

Année de création : 2024

Comme cette classe existe depuis moins d'un an ou n'est pas active, il n'est pas possible de fournir un diagramme en bâton.

Il s'agit de chiffres de rendement basés sur les données historiques, qui ne peuvent donner aucune garantie quant au rendement futur et qui ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

6.6.7. Frais

(exprimé en %)

Frais courants		
Classe R - CAP	BE6282433349	1,66%
Classe R - DIS	BE6282434354	1,66%
Classe I - CAP	BE6350122170	1,29%

Les frais courants que l'organisme de placement collectif a réalisés durant une année comportent deux composantes que l'on appelle les frais récurrents, soit

(1) 'les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation' qui comprennent tous les frais annuels et les autres paiements

6.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

qui sont imputés à l'actif de l'organisme de placement collectif durant cette période, et (2) 'les frais de transaction' qui constituent une estimation des frais liés à l'achat et la vente des investissements sous-jacents de l'organisme de placement collectif. Ces chiffres sont basés sur ceux de l'année passée.

Les frais suivants ne sont pas compris dans le calcul des frais récurrents:

- les frais d'entrée et de sortie, qui se trouvent dans la section 'Frais ponctuels à l'entrée ou la sortie' ;
- les commissions liées aux résultats, qui se trouvent dans la section 'Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions'.

Ces frais sont repris dans le document d'informations clés.

6.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

6.7.1. Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment

Les rémunérations Classe R :

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,50 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,02% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe I :

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,45 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- du dépositaire
à un taux de 0,02% par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,01% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

6.7.2. Charges à imputer (Bilan VI.C.)

- la commission de gestion (Classe I)
12 341,78 EUR
- la commission de gestion (Classe R)
369 609,92 EUR
- la commission de gestion (générale)
200 643,00 EUR
- la rémunération d'administration (générale)
27 268,89 EUR
- la rémunération du dépositaire (générale)
7 279,80 EUR
- une provision pour autres frais généraux annuels (rémunération autorité de contrôle, honoraires du réviseur, frais de rapports, de publication...)
408 359,43 EUR

Pour un total de 1 025 502,82 EUR

6.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024 (suite)

6.7.3. Rémunération du commissaire

En application de l'article 3:65 §§ 2 et 4 du Code des Sociétés et des Associations: mention des émoluments du commissaire.

Montant des émoluments facturés (par année) hors TVA: 5 250 EUR

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment

7.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial a été lancé le 16 décembre 2020.

La période de souscription initiale a été fixée du 1 décembre 2020 au 16 décembre 2020 et le prix initial de souscription à 100 EUR pour les actions de la classe R capitalisation
10 000 EUR pour les actions de la classe PB capitalisation et
50 000 EUR pour les classe U capitalisation et T capitalisation.

7.1.2. Gestion financière du portefeuille

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

7.1.3. La gestion financière du portefeuille est déléguée par ING Solutions Investment Management S.A. à

ING Luxembourg S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

7.1.4. Distributeur(s)

Distributeur global

ING Solutions Investment Management S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Luxembourg, la société de gestion a délégué la distribution à

ING Luxembourg S.A.
26, Place de la Gare
LU-1616 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

7.1.5. Cotation en bourse

Non applicable

7.1.6. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

L'objectif de placement de ce compartiment est de faire bénéficier ses actionnaires de l'évolution des marchés boursiers et obligataires internationaux par l'investissement dans des instruments financiers sélectionnés sur la base de leur rentabilité attendue et de leur corrélation à l'évolution des marchés financiers.

Politique d'investissement du compartiment

Le compartiment vise à investir selon un profil de risque moyen et à générer un rendement global, à savoir une combinaison de croissance du capital et de revenu, correspondant à ce niveau de risque. Il poursuivra cet objectif en s'exposant à une vaste gamme de catégories d'actifs. Dans une position neutre, le compartiment recherche un équilibre entre la proportion des investissements en actions et la proportion des investissements en obligations (ou titres de créances assimilables). Ces proportions peuvent toutefois s'adapter à la hausse ou à la baisse en fonction des attentes du gestionnaire quant à l'évolution des marchés financiers et afin de gérer le risque pour

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

l'investisseur.

Les obligations et les titres de créance ne font pas l'objet de limites en terme de durée mais ont une qualité de notation de crédit majoritairement « Investment Grade » (titres de créance notés au moins BBB- par au moins une agence de notation reconnue) au moment de l'acquisition.

Le compartiment pourra avoir recours à d'autres classes d'actifs, ainsi qu'offrir une exposition à des titres du secteur immobilier ou du secteur des matières premières, pour atteindre ses objectifs en termes de rendement, de revenus et de diversification.

Il n'y a pas de restriction géographique ou sectorielle pour les actifs. Les obligations peuvent être émises par des États, des organismes d'État, des sociétés et des entités supranationales.

Le gestionnaire sélectionne les investissements du compartiment à sa discrétion. En vue d'une gestion efficace du portefeuille et/ou dans un but de protection des actifs et engagements du compartiment, les opérations sur instruments financiers dérivés sont autorisées si ces instruments sont négociés sur marché réglementé. En aucun cas, ces opérations ne conduiront le compartiment à s'écarter de son profil de risque. L'utilisation d'emprunts n'est pas prévue.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG):

Le compartiment ne vise pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif l'investissement durable tel que défini par SFDR. Par conséquent, le compartiment ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

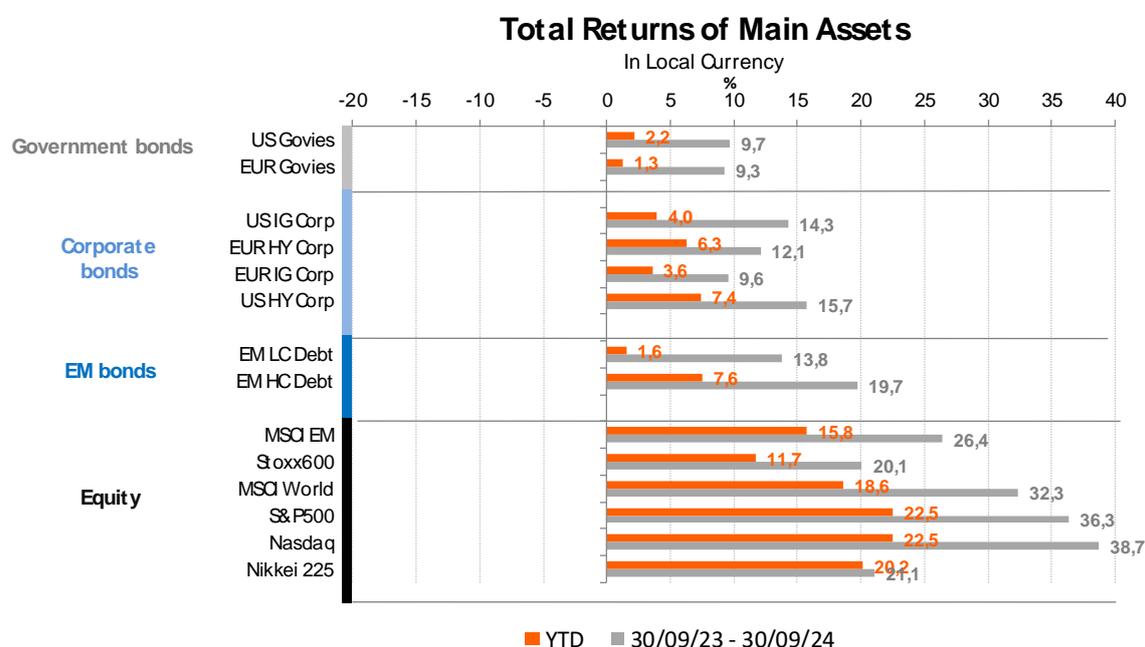
7.1.7. Indice(s) et benchmark(s)

Non applicable

7.1.8. Politique suivie pendant l'exercice

1/ Contexte économique et développements sur les marchés

Les marchés d'actifs risqués ont mal démarré le mois de septembre, confirmant une certaine nervosité des investisseurs en cette période de rentrée des classes. Avant l'été, l'économie US semblait solide, affichant une croissance supérieure à son potentiel. La Fed restait focalisée sur l'inflation. On pouvait se demander si sa politique monétaire était assez restrictive. Au retour de vacances, la perception des risques est tout autre ! L'inflation est rentrée dans le rang. Le marché du travail s'est affaibli, pas au point où les entreprises licencient en masse mais assez pour geler leurs embauches. Dans cette situation, une trajectoire de soft landing peut vite bifurquer vers la récession. Sans compter, qu'au-delà des banques centrales, les facteurs d'incertitude sont encore nombreux (élections américaines – avant l'été, Trump était favori, aujourd'hui l'avantage est passé du côté démocrate avec Kamala Harris, formation difficile d'un gouvernement en France, etc.).

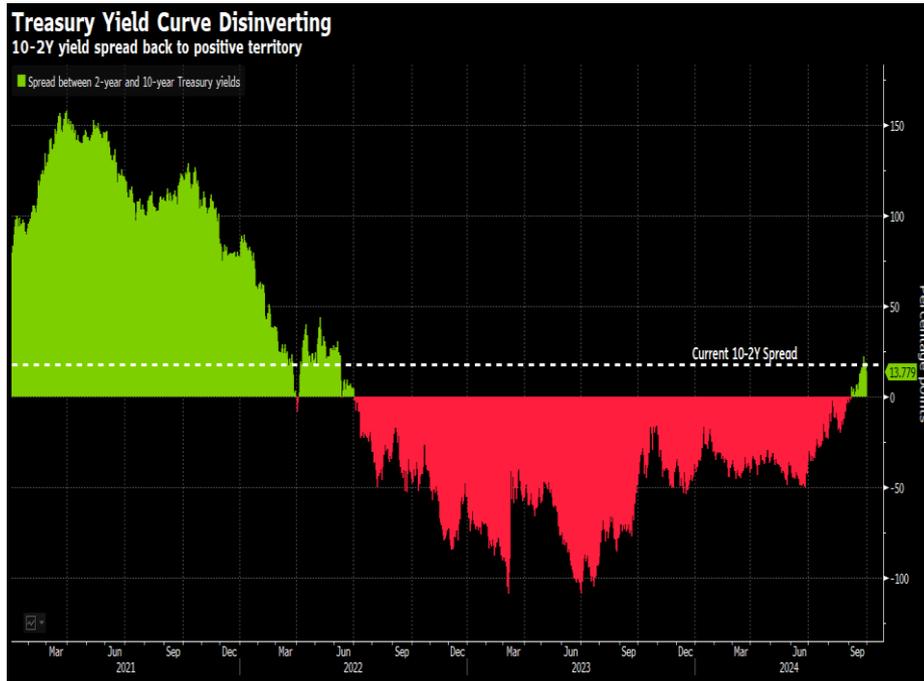


Quel été ! La « collusion » entre un resserrement monétaire inattendu de la part de la BoJ, des inquiétudes sur les perspectives du secteur de la tech et des anticipations d'assouplissement monétaire plus agressif de la part de la Fed après des indicateurs économiques décevants s'est traduite par des turbulences sur les marchés financiers début août : appréciation du yen contre dollar effaçant en un mois la dépréciation massive depuis le début de l'année, débouclage des opérations de carry trade financées par des devises à faible rendement comme le yen, baisse des actions et des taux d'intérêt. Entre le 31 juillet et le 5 août, l'indice des actions mondiales a enregistré une perte de -6.4% (quasi -20% pour le Nikkei !) mais s'est ensuite redressé, tiré par les actions US et des secteurs liés aux taux (Real Estate, Staples, Utilities). L'envolée de la volatilité de marché n'aura donc pas été durable.

Alors que la baisse des actions s'est rapidement interrompue pour donner lieu à une reprise, celle des taux s'est prolongée au-delà du bref épisode de forte volatilité et d'aversion au risque. Conséquence : pour la première fois depuis mi-2022, le segment 10-2Y s'est normalisé aux US. La plupart des acteurs du marché obligataire savent que les inversions de la courbe de rendement signalent l'arrivée probable d'une récession, sans en préciser la date, tandis que la normalisation de la courbe, également décrite comme une désinversion, signale que la récession est à nos portes.

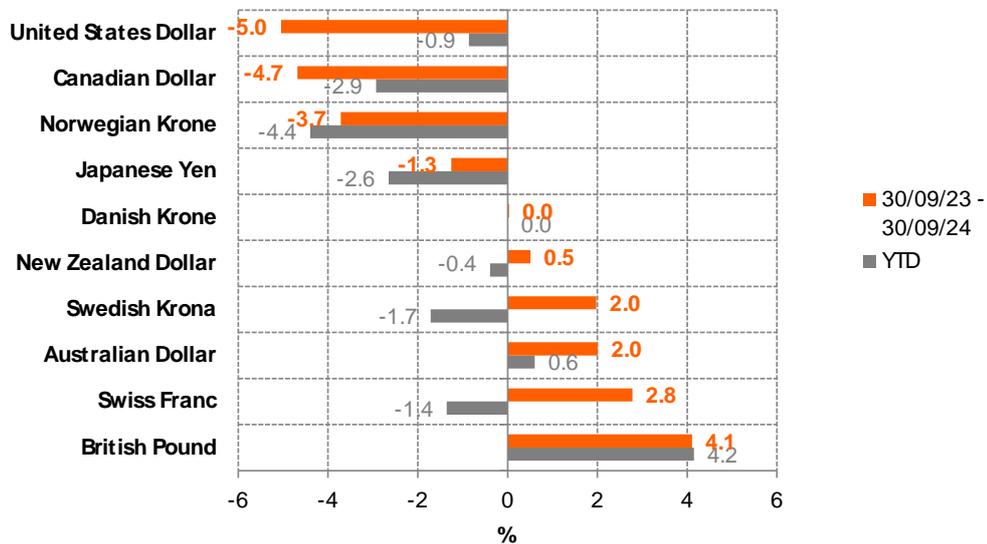
7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)



Enfin, la devise américaine a été sensiblement pénalisée par ce renforcement des attentes de baisses de taux pour la Fed. La récente faiblesse du dollar jusqu'à 1.12 semblait excessive face à l'évolution des différentiels de taux, notamment lorsqu'on prend en compte l'avantage de la devise américaine en termes de carry par rapport à la plupart des autres devises G10.

G10 Currencies Returns vs EUR



Persistance des craintes sur la croissance mondiale. Les dernières statistiques économiques n'ont pas levé les doutes sur la croissance mondiale et ont conduit à un nouveau renforcement des attentes de baisses de taux pour les principales banques centrales. Notre scénario central continue d'anticiper une sortie vers le haut, un atterrissage en douceur de l'économie américaine plutôt qu'une récession, à la faveur notamment de la baisse des taux d'intérêt. Mais, si le risque de récession reste bas, il faut reconnaître qu'il augmente.

Enquêtes PMI : faiblesse apparente du secteur manufacturier. Les données PMI mondiales montre une nouvelle baisse des données manufacturières en août, l'agrégat tombant à 49.5 (-0.2pts, sous 50 pour le 2ième mois consécutif). Les données du secteur des services se sont mieux comportées (53.8, +0.5pts), mais ce revirement des données manufacturières survient à un moment où des inquiétudes commencent à émerger quant à la santé de la reprise de l'économie mondiale. Cela dit, les données manufacturières ne sont plus le même

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

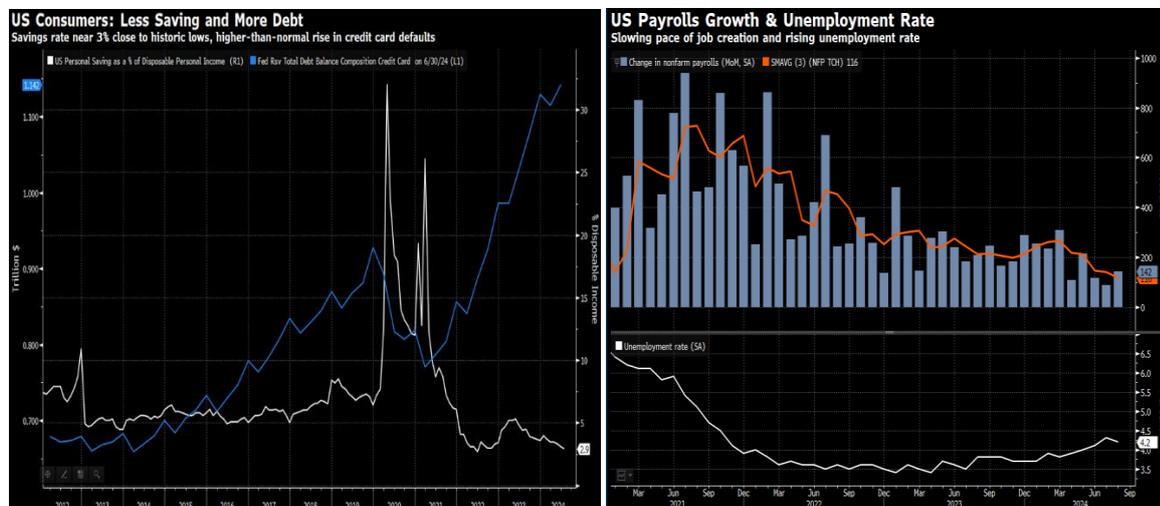
indicateur de l'économie mondiale qu'auparavant : en 2023, le secteur manufacturier mondial ne représentait que 15% du PIB mondial, soit le niveau le plus bas jamais atteint, et la corrélation entre les données manufacturières et les données des services s'est rompue depuis la pandémie, de sorte qu'une faiblesse dans ces enquêtes peut se produire sans pertes d'emplois généralisées et sans faiblesse de la demande, comme nous l'avons vu en 2019 et en 2023. Néanmoins, compte tenu du rebond observé au premier semestre 2024, il s'agit d'une mauvaise nouvelle. Au total, l'indice PMI mondial composite est passé de 52.5 à 52.8 (>50 depuis février 2023). La question est de savoir si cette faiblesse de l'industrie manufacturière est une fois de plus un problème isolé dans ce secteur de l'économie, ou si le secteur des services sera entraîné dans sa chute cette fois-ci.

	Manufacturing PMIs			Services PMIs		
	Jun 24	Jul 24	Aug 24	Jun 24	Jul 24	Aug 24
World	50.8	49.7	49.5	53.1	53.3	53.8
US	51.6	49.6	47.9	55.3	55.0	55.7
Mainland China	51.8	49.8	50.4	51.2	52.1	51.6
Eurozone	45.8	45.8	45.8	52.8	51.9	52.9
Japan	50.0	49.1	49.8	49.4	53.7	53.7
UK	50.9	52.1	52.5	52.1	52.5	53.7
India	58.3	58.1	57.5	60.5	60.3	60.9
Brazil	52.5	54.0	50.4	54.8	56.4	54.2
Heatmap Key	Below 50 and rising			Above 50 and rising		
	Below 50 and falling			Above 50 and falling		

L'économie US a pris un coup de froid durant l'été. Les indices de climat des affaires donnent des signaux mitigés. La confiance du secteur manufacturier est en territoire de contraction depuis la fin 2022 (ISM = 47.7 sur cette période). Le repli des nouvelles commandes s'est accentué au cours des derniers mois. La confiance des services s'est un peu modérée depuis le début de l'année mais reste compatible avec une poursuite de la hausse de l'activité. Apparemment indifférente au durcissement monétaire, l'économie US a continué de croître plus vite que son potentiel. Les prévisions de rechute en récession, très nombreuses en 2022, ont été prises en défaut. Le scénario de soft landing s'en est trouvé renforcé, même s'il n'est pas le plus fréquent après un épisode hausse des taux.

Croissance. Selon la 2^{ème} estimation des comptes nationaux, la hausse du PIB réel a été revue de +2.8% à +3% QoQ en rythme annualisé au T2/24 vs 1.4% au T1. La révision du PIB provient des dépenses des ménages (rehaussée de +2.3% à 2.9%), et principalement de leur consommation de services.

Épargne. Plusieurs indicateurs suggèrent que la vigueur de l'économie US constatée jusqu'au début de l'été n'est pas extrapolable car si la consommation n'a pas fléchi, c'est en bonne partie car les ménages ont puisé dans leurs réserves. Leur taux d'épargne approche désormais de 3% du revenu disponible (vs 4.5% en 2023), un niveau proche des plus bas historiques. La baisse du taux d'épargne ne peut pas se prolonger sans limite. La désépargne concerne tous les niveaux de revenus mais est plus marquée pour les revenus bas et moyens. Elle coïncide désormais avec une hausse des défaillances sur les cartes de crédit plus forte que la normale, signe que certains ménages subissent des contraintes de liquidité. Une part croissante des dépenses de consommation est désormais financée à crédit. En l'absence de matelas de sécurité, s'il devait se produire un choc négatif sur l'emploi, les ménages seraient forcés d'ajuster leurs dépenses.



7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

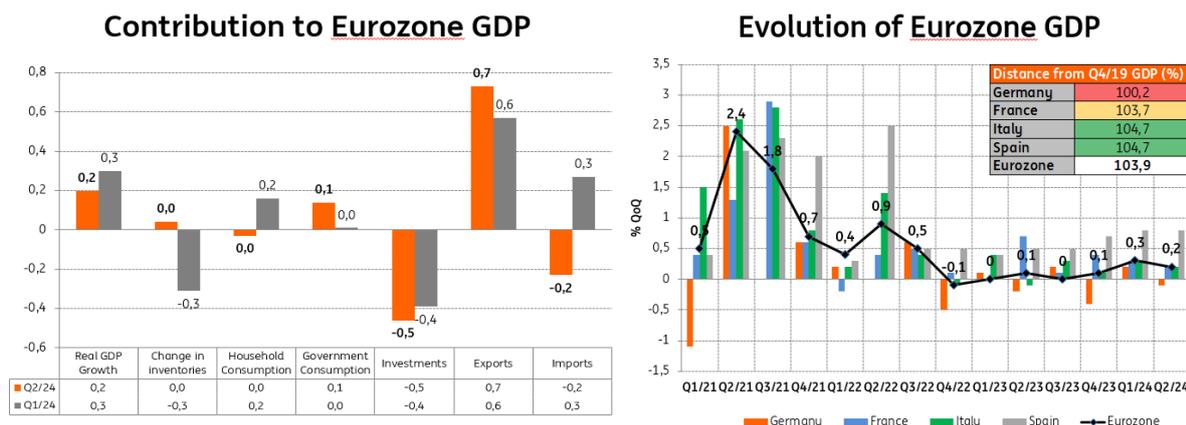
7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Marché du travail. La situation de l'emploi est au centre de toutes les attentions. Début août, le constat que le taux de chômage avait augmenté pour le 4^{ème} mois consécutif, pour atteindre 4.3%, avait fait naître la crainte de l'imminence d'une récession dans la mesure où le seuil de récession de la « règle de Sahm » avait été franchi. Le rapport d'emploi d'août a été un peu plus favorable que celui de juillet. Néanmoins, dans l'ensemble, il ne remet pas en cause la tendance de fléchissement du marché du travail. Les créations nettes d'emploi se sont redressées à 142 000 en août, contre 165 000 attendu par le consensus. Pour autant, la tendance reste clairement orientée à la baisse puisque la moyenne 3 mois de ces créations d'emplois a reculé à 116 000, contre 141 000 en juillet. Le taux de chômage s'est modéré de -0.1pt à 4.2% en août (en ligne avec les attentes du consensus), effaçant ainsi une partie de la hausse de +0.2pt observée en juillet. Ce taux reste toutefois bien supérieur au creux de 3.4% atteint en avril 2023. En dehors du rapport d'emploi, la dernière enquête JOLTS a mis en évidence une nouvelle baisse du nombre de postes vacants en juillet. Toutefois, cette baisse reflète davantage un repli des embauches qu'une hausse des licenciements. Ces développements suggèrent que le ralentissement du marché du travail reflète principalement un rééquilibrage entre offre et demande de travail, plutôt qu'une réelle détérioration.

Elections. Après avoir échappé de justesse à une tentative d'assassinat, Trump semblait le favori de l'élection face à un président très diminué physiquement. Le retrait de Joe Biden (21 juillet) et son soutien à Kamala Harris ont changé les termes du débat. La machine médiatique a eu tôt fait de trouver toutes les qualités du monde à une vice-présidente qui jusqu'à présent suscitait de grandes réserves dans son propre camp. La convention du parti démocrate (19-22 août) a mis en scène avec succès le renouveau et l'énergie de la nouvelle candidate. La campagne est donc relancée. Même si les sondages nationaux sont peu prédictifs du résultat final, il est notable que Kamala Harris devance désormais Trump.

□ **Reprise européenne à risque ?** La reprise n'est pas si forte ni uniforme qu'espéré. L'embellie du début d'année ne s'est pas confirmée, en l'absence de redressement de la demande intérieure et des risques baissiers pesant sur la demande externe. La consommation des ménages est anémique en Allemagne et en France, deux pays où le risque politique s'est accru. Le redressement des revenus réels (effet désinflation) tarde à produire ses effets et la BCE n'est pas disposée à reconnaître que la reprise fragile réclame un assouplissement rapide. Les standards de prêts ne se dégradent plus, contrairement à ce qu'on observait en 2022 et 2023, mais ils restent restrictifs dans l'ensemble. Il est plus facile de couper le robinet du crédit que de le rouvrir.

□ **La croissance au T2 déçoit par son rythme et par sa composition.** Après une année de croissance trimestrielle à peine positive en 2023 et un redressement au T1 2024 (+0.3%), le rythme de croissance du PIB s'est de nouveau affaibli au T2 2024 (+0.2%). La croissance déçoit aussi par sa composition. La contribution négative de la demande intérieure s'accroît (-0.4pt après -0.2 au T1), tandis que l'apport positif des exportations nettes s'amenuise (+0.5 pt après +0.9). C'est la consommation des ménages, qui après s'être redressée au T1 se replie (-0.1% sur le trimestre après +0.3%), en dépit d'une progression soutenue du revenu réel. Cette baisse remet en question notre scénario de renforcement des dépenses des ménages en tant que moteur du raffermissement de la croissance du PIB. Les fondamentaux d'une reprise du pouvoir d'achat des ménages sont toujours validés, mais l'arbitrage des ménages continue de s'opérer en faveur d'une hausse du taux d'épargne au détriment de la consommation. A la différence des Américains, les Européens n'ont pas réduit leur taux d'épargne dans un contexte géopolitique plus incertain. Le taux de chômage est à peu près stabilisé depuis 1 an à 6.5% de la population. Il est notable que cette stabilité reflète des évolutions différentes entre grands pays, hausse en Allemagne et en France, baisse en Italie et en Espagne



Poursuite de la désinflation. Il est temps de prononcer l'avis de décès du choc d'inflation. A court, moyen et long terme, les indices d'inflation anticipée sont à peu près tous revenus sur leur moyenne historique, parfois même un peu au-dessous. Le phénomène de désinflation est global et significatif, malgré quelques à-coups ponctuels. En août, l'inflation headline américaine est tombée à 2.5%, contre 2.9% en juillet, son plus bas niveau depuis février 2021. La Maison-Blanche s'est félicitée de cette tendance, estimant que le problème de l'inflation est en passe d'être résolu. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est restée stable à 3.2% sur 1 an. Les coûts des logements et des services continuent de poser des défis, mais une réduction des marges, une croissance modérée des salaires, et une baisse de 4% des prix de l'énergie par rapport à l'année précédente laissent entrevoir une désinflation progressive d'ici 2025. Même tendance en Zone Euro où l'inflation headline a baissé en août à 2.2% sur 1 an (après 2.6%) et la mesure sous-jacente à 2.8% (après 2.9%). Au total, la poursuite de la désinflation en Zone Euro conforte les attentes d'assouplissement monétaire de la BCE. Pour autant, la persistance de l'inflation dans les services devrait aussi inciter le Conseil des gouverneurs à faire preuve de prudence.

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Pivot monétaire engagé. Les banques centrales ont à peu près toutes abandonné leur biais haussier et visent maintenant à revenir à un taux plus « neutre ». Le taux neutre est ce que devrait viser une banque centrale quand l'économie suit son potentiel de croissance et l'inflation est sur sa cible.

□ **BCE.** La BCE a abaissé ses taux d'intérêt lors de sa réunion de septembre comme largement attendu, le taux directeur de la facilité de dépôt étant réduit de -0.25ppt à 3.5% (il s'agit de la 2^{ème} baisse après celle de juin). Dans le cadre d'un nouveau régime sur les écarts entre les 3 taux de la BCE, le taux principal de refinancement et le taux de la facilité de prêt marginal ont chacun été réduits de -0.6 ppt, à 3.65% et 3.90% respectivement. La décision de la banque a été unanime. Lors de sa réunion, la BCE a également légèrement abaissé ses perspectives de croissance, tout en maintenant inchangées ses prévisions d'inflation globale et en relevant ses prévisions d'inflation sous-jacente pour cette année et l'année prochaine. Après la 1^{ère} réduction en juin, la BCE a eu la sagesse de se donner quelques mois pour prendre du recul et surveiller les effets. Son point de vue est clair : il vaut mieux avancer lentement et régulièrement dans une direction plutôt que d'aller trop vite et de devoir changer de cap en cours de route.

□ **FED.** Une baisse des taux directeurs était universellement attendue à la réunion du FOMC. Il restait toutefois une incertitude sur son ampleur car il y avait des arguments défendables en faveur de -25 ou -50pdb. Onze des douze membres votants ont opté pour un geste fort. C'est un choix visant à minimiser les risques d'erreur. Il y a en effet plus de raisons objectives aujourd'hui de craindre un affaiblissement du marché du travail qu'une renaissance de l'inflation. La projection médiane du taux directeur suit une règle de Taylor standard et signale un assouplissement bien plus marqué qu'il y a trois mois. La baisse des taux serait d'abord rapide (-100pdb en trois réunions en 2024), puis plus lente (-100pdb à répartir sur huit réunions en 2025). Dans ces conditions, le cycle d'assouplissement pourrait amener la politique dans une zone de neutralité dès l'an prochain, allégeant par-là même les conditions de financement pour les ménages exposés à des contraintes de liquidités. Cela devrait aider à maintenir l'économie US sur une trajectoire de freinage ordonné.

Ci-dessous, les prévisions de nos économistes :

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

	2024					2025					2026				
	1Q24F	2Q24F	3Q24F	4Q24F	2024F	1Q25F	2Q25F	3Q25F	4Q25F	2025F	1Q26F	2Q26F	3Q26F	4Q26F	2026F
United States															
GDP (% QoQ, ann)	1.4	3.0	2.4	0.8	2.5	0.7	1.0	1.8	2.3	1.4	2.2	2.1	2.0	2.0	2.0
CPI headline (% YoY)	3.2	3.2	2.6	2.5	2.9	2.0	1.8	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Federal funds (% eop)	5.50	5.50	5.00	4.50	4.50	4.00	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.5
3-month SOFR rate (% eop)	5.40	5.40	5.00	4.40	4.40	3.90	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.5
10-year interest rate (% eop)	4.25	4.40	3.50	3.70	3.70	3.90	4.00	4.25	4.75	4.75	5.00	5.00	5.00	5.00	5.0
Fiscal balance (% of GDP)					-6.8					-6.6					-6.0
Gross public debt / GDP					98.9					102.4					104.0
Eurozone															
GDP (% QoQ, ann)	1.3	1.2	1.1	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2	1.4	0.9	1.3	1.3	1.3	1.3	1.0
CPI headline (% YoY)	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.3	2.2	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0
ECB Deposit Rate (% eop)	4.00	3.75	3.50	3.25	3.25	2.75	2.25	2.25	2.25	2.25	2.25	2.25	2.25	2.25	2.2
3-month interest rate (% eop)	3.90	3.70	3.40	3.20	3.20	2.70	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.3
10-year interest rate (% eop)	2.30	2.60	2.10	2.20	2.20	2.30	2.40	2.45	2.60	2.60	2.60	2.65	2.70	2.75	2.7
Fiscal balance (% of GDP)					-3.1					-2.7					-2.0
Gross public debt/GDP					89.5					89.5					89.0
Japan															
GDP (% QoQ, ann)	-2.3	3.1	3.2	3.2	0.3	0.0	0.4	0.4	0.4	1.4	1.2	1.2	1.2	1.2	0.0
CPI headline (% YoY)	2.5	2.7	2.4	1.8	2.3	2.2	1.8	1.7	1.7	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8	1.0
Target rate	0.10	0.10	0.25	0.50	0.50	0.75	0.75	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.0
3-month interest rate (% eop)	0.26	0.30	0.50	0.75	0.75	1.00	1.00	1.25	1.25	1.25	1.25	1.25	1.25	1.25	1.2
10-year interest rate (% eop)	0.73	1.06	1.10	1.25	1.25	1.50	1.50	1.75	1.75	1.75	2.00	2.00	2.00	2.00	2.0
Fiscal balance (% of GDP)					-12.0					-12.0					-15.0
Gross public debt/GDP					280.0					290.0					300.0
China															
GDP (% YoY)	5.3	4.7	4.5	4.7	4.8	4.1	4.7	4.7	4.80	4.6	4.7	4.8	4.4	4.50	4.0
CPI headline (% YoY)	0.0	0.3	0.6	1.6	0.6	0.9	1.5	1.9	2.2	1.6	2.8	1.7	1.2	0.9	1.0
7-day Reverse Repo Rate (% eop)	1.80	1.80	1.70	1.60	1.60	1.50	1.50	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.30	1.30	1.3
3M SHIBOR (% eop)	2.16	1.92	1.85	1.80	1.80	1.75	1.75	1.70	1.70	1.70	1.70	1.70	1.65	1.65	1.6
10-year T-bond yield (% eop)	2.30	2.21	2.15	2.05	2.05	2.10	2.15	2.20	2.25	2.25	2.30	2.30	2.35	2.35	2.3
Fiscal balance (% of GDP)					-5.0					-5.0					-4.0
Public debt (% of GDP), incl. local govt					121					131					130
UK															
GDP (% QoQ, ann)	2.9	2.3	1.2	1.4	1.1	1.3	1.2	0.9	0.9	1.3	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
CPI headline (% YoY)	3.5	2.1	2.2	2.8	2.7	2.7	2.2	2.4	2.0	2.4	2.1	2.2	2.2	2.2	2.0
BoE official bank rate (% eop)	5.25	5.25	5.00	4.50	4.50	4.00	3.50	3.25	3.25	3.25	3.25	3.25	3.25	3.25	3.2
3-month interest rate (% eop)	5.25	5.05	4.80	4.30	4.30	3.80	3.30	3.20	3.20	3.20	3.20	3.20	3.20	3.20	3.2
10-year interest rate (% eop)	3.95	4.20	3.70	3.60	3.40	3.50	3.60	3.70	3.80	3.80	3.80	3.85	3.90	4.00	4.0
Fiscal balance (% of GDP)					3.0					2.7					2.0
Public sector net debt (FY, %)					100					100					99.0
EUR/USD (eop)	1.08	1.08	1.12	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.1
USD/JPY (eop)	148	150	143	140	140	140	138	137	135	135	135	135	135	135	13
USD/CNY (eop)	7.22	7.26	7.12	7.10	7.10	7.10	7.10	7.05	7.00	7.00	6.95	6.95	6.90	6.90	6.9
EUR/GBP (eop)	0.86	0.87	0.84	0.85	0.85	0.86	0.86	0.86	0.86	0.86	0.86	0.86	0.86	0.86	0.8
ICE Brent -US\$/bbl (average)	82	85	82	80	82	78	77	79	75	77	72	74	78	75	7
Dutch TTF - EUR/MWh (average)	28	32	35	37	33	33	27	24	30	29	32	25	23	30	2

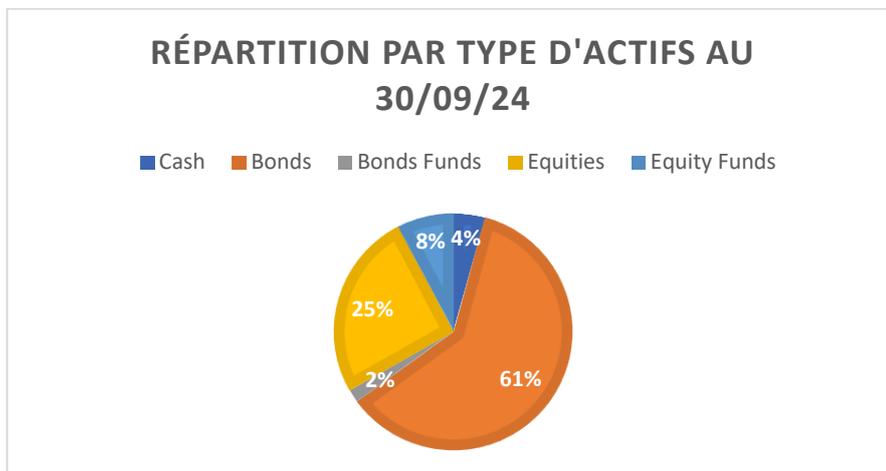
2/ Activité et performance du compartiment Patrimonial

Sur la période allant du 30/09/23 au 30/09/24, le compartiment Patrimonial a enregistré une performance positive de +9.6%. Son allocation au 30/09/24 peut être résumée comme suit :

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)



Sur les 12 mois, le portefeuille a absorbé plusieurs sorties de capitaux et l'exposition aux actions a été progressivement réduite. Environ 150 opérations ont ainsi été passées :

Oper.Date	Instrument denomination	Nature - Type	Curr.	Quantity	Debit / Credit	Value date	Instrument code
03/10/2023	ALPHABET INC C (USD)	Sell sale securities	USD	-300	40272,87	03/10/2023	US02079K1079
19/10/2023	KREDITANSTALT FUER W 0.25% 2020-23 19OCT	Sell sale securities	USD	-300000	300000	19/10/2023	US000769JH85
26/10/2023	SODEXO	Sell sale securities	EUR	-800	82582,5	26/10/2023	FR0000121220
03/11/2023	AGENCE FRANCAISE DE 0.125% 2021-31 29SEP	Buy purchase securities	EUR	200000	-153626,64	07/11/2023	FR0014005NA6
03/11/2023	EUROPEAN UNION 1% 2022-32 06JUL	Buy purchase securities	EUR	100000	-82988,8	07/11/2023	EU000A3K4DD8
09/11/2023	SCHNEIDER ELECTRIC SE (SOCIETE EUROP)	Sell sale securities	EUR	-300	48614,05	09/11/2023	FR0000121972
14/11/2023	SAP AG	Sell sale securities	EUR	-300	40603,56	14/11/2023	DE0007164600
14/11/2023	ISHARES III-MSQ EMERGING MKT -EUR-	Buy purchase securities	EUR	2000	-63909,15	14/11/2023	IE00B4L5YC18
16/11/2023	APPLE INC (USD)	Sell sale securities	USD	-200	38003,66	16/11/2023	US0378331005
22/11/2023	AIR LIQUIDE SA	Sell sale securities	EUR	-300	51635,83	22/11/2023	FR0000120073
22/11/2023	SAP AG	Sell sale securities	EUR	-300	42390,31	22/11/2023	DE0007164600
23/11/2023	VINCI SA	Sell sale securities	EUR	-300	32885	23/11/2023	FR0000125486
24/11/2023	TOTAL ENERGIES SE	Sell sale securities	EUR	-750	47267,9	28/11/2023	FR0000120271
27/11/2023	ENGIE SA	Sell sale securities	EUR	-2500	39472,92	27/11/2023	FR0010208488
27/11/2023	ORANGE SA	Sell sale securities	EUR	-3000	33701	30/11/2023	FR0000133308
28/11/2023	SHELL PLC (EUR)	Sell sale securities	EUR	-1000	30225	27/11/2023	GB00BF6MXD84
28/11/2023	AIR LIQUIDE SA	Sell sale securities	EUR	-300	52358,32	28/11/2023	FR0000120073
30/11/2023	SCHNEIDER ELECTRIC SE (SOCIETE EUROP)	Sell sale securities	EUR	-200	33631	30/11/2023	FR0000121972
30/11/2023	SAP AG	Sell sale securities	EUR	-200	29223	30/11/2023	DE0007164600
30/11/2023	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1000	24665	30/11/2023	LU1834983477
01/12/2023	ELEVA UFS- EUROPEAN SELECTION FUND	Sell sale securities	EUR	-425	80600,25	01/12/2023	LU1111643711
01/12/2023	WORLDLINE SA	Sell sale securities	EUR	-3000	44788,63	01/12/2023	FR0011981968
04/12/2023	ADIDAS AG	Sell sale securities	EUR	-250	48545,99	04/12/2023	DE000A1EWWW0
04/12/2023	CAPGEMINI SE	Sell sale securities	EUR	-220	41215,63	04/12/2023	FR0000125338
05/12/2023	APPLE INC (USD)	Sell sale securities	USD	-200	38786,86	05/12/2023	US0378331005
06/12/2023	WORLDLINE SA	Sell sale securities	EUR	-3000	45849,7	06/12/2023	FR0011981968
08/12/2023	LYXOR IF - MSQ EMU VALUE (DR) UCITS ETF	Sell sale securities	EUR	-500	62336,33	08/12/2023	LU1598690169
13/12/2023	AIR LIQUIDE SA	Sell sale securities	EUR	-200	35838,89	13/12/2023	FR0000120073
13/12/2023	SCHNEIDER ELECTRIC SE (SOCIETE EUROP)	Sell sale securities	EUR	-200	35429	13/12/2023	FR0000121972
14/12/2023	CAPGEMINI SE	Sell sale securities	EUR	-200	39097,71	14/12/2023	FR0000125338
20/12/2023	ELEVA UFS- EUROPEAN SELECTION FUND	Sell sale securities	EUR	-300	59152	20/12/2023	LU1111643711
05/01/2024	ILIAD SA 0.75% 2021-24 11FEB	Sell sale securities	EUR	-200000	200364,38	09/01/2024	FR0014001YE4
05/01/2024	L'OREAL S.A. 0.375% 2022-24 29MAR	Sell sale securities	EUR	-300000	298287,1	09/01/2024	FR0014009E10
08/01/2024	COMPAGNIE DE SAINT- 1.625% 2022-25 10AUG	Sell sale securities	EUR	-300000	293247,91	10/01/2024	XS2517103250
08/01/2024	VOLKSWAGEN FINANCIAL 0.25% 2022-25 31JAN	Sell sale securities	EUR	-300000	289390,85	10/01/2024	XS2438615606
08/01/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1000	26177,56	08/01/2024	LU1834983477
11/01/2024	ELEVA UFS- EUROPEAN SELECTION FUND	Sell sale securities	EUR	-300	57988	11/01/2024	LU1111643711
11/01/2024	MICROSOFT CORP (USD)	Sell sale securities	USD	-100	38609,04	11/01/2024	US5949181045
11/01/2024	SANOFI SA	Sell sale securities	EUR	-400	38274,3	11/01/2024	FR0000120578
12/01/2024	JEFFERIES GROUP LLC 1% 2019-24 19JUL	Sell sale securities	EUR	-300000	296323,61	16/01/2024	XS2030530450
12/01/2024	FRESENIUS SE & CO. 1.875% 2022-25 24MAY	Sell sale securities	EUR	-200000	197668,28	16/01/2024	XS2482872418
12/01/2024	VINCI SA	Sell sale securities	EUR	-300	35273	12/01/2024	FR0000125486
18/01/2024	ENEL FINANCE INTERNA 0.25% 2022-25 17NOV	Sell sale securities	EUR	-300000	282525,25	22/01/2024	XS2432293673
18/01/2024	VIDIA CORP 0.584% 2021-24 14JUN	Sell sale securities	USD	-300000	294274,93	22/01/2024	US67066GAL86
22/01/2024	CAPGEMINI SE	Sell sale securities	EUR	-200	40581,57	22/01/2024	FR0000125338
22/01/2024	AMGEN INC	Sell sale securities	USD	-100	31035,18	22/01/2024	US0311621009
24/01/2024	SAP AG	Sell sale securities	EUR	-200	32315,62	24/01/2024	DE0007164600
29/01/2024	ASML HOLDING NV	Sell sale securities	EUR	-40	32021	29/01/2024	NL0010273215
31/01/2024	MICROSOFT CORP (USD)	Sell sale securities	USD	-100	40477,16	31/01/2024	US5949181045
31/01/2024	SCHNEIDER ELECTRIC SE (SOCIETE EUROP)	Sell sale securities	EUR	-200	36938,62	31/01/2024	FR0000121972

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Oper.Date	Instrument denomination	Nature - Type	Curr.	Quantity	Debit / Credit	Value date	Instrument code
01/02/2024	SHELL PLC(EUR)	Sell sale securities	EUR	-1000	29860	01/02/2024	GB00BP6MD84
02/02/2024	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS	Sell sale securities	EUR	-500	29045	02/02/2024	DE000A0Q4R28
06/02/2024	SAP AG	Sell sale securities	EUR	-200	33429	06/02/2024	DE0007164600
06/02/2024	ACOR SA	Sell sale securities	EUR	-750	27713,44	06/02/2024	FR0000120404
12/02/2024	ASML HOLDING NV	Sell sale securities	EUR	-35	30549,25	12/02/2024	NL0010273215
14/02/2024	CAPGEMINI SE	Sell sale securities	EUR	-150	32450	14/02/2024	FR0000125338
14/02/2024	ISHARES VII - MSQ JAPAN (EUR)	Sell sale securities	EUR	-200	35651	14/02/2024	IE00B53QDK08
15/02/2024	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS	Sell sale securities	EUR	-500	30265	15/02/2024	DE000A0Q4R28
16/02/2024	ELEVA UFS-EUROPEAN SELECTION FUND	Sell sale securities	EUR	-300	61546	16/02/2024	LU1111643711
20/02/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1000	25985	20/02/2024	LU1834983477
20/02/2024	AMAZON.COM INC(USD)	Sell sale securities	USD	-250	41734,39	20/02/2024	US0231351067
22/02/2024	ACOR SA	Sell sale securities	EUR	-750	29996,64	22/02/2024	FR0000120404
22/02/2024	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS	Sell sale securities	EUR	-500	31315	22/02/2024	DE000A0Q4R28
23/02/2024	CAPGEMINI SE	Sell sale securities	EUR	-150	33522,5	23/02/2024	FR0000125338
26/02/2024	ACOR SA	Sell sale securities	EUR	-500	20605	26/02/2024	FR0000120404
29/02/2024	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS	Sell sale securities	EUR	-285	18294,8	29/02/2024	DE000A0Q4R28
05/03/2024	ASML HOLDING NV	Sell sale securities	EUR	-35	31906,4	05/03/2024	NL0010273215
05/03/2024	AMAZON.COM INC(USD)	Sell sale securities	USD	-250	43710,89	05/03/2024	US0231351067
07/03/2024	AIRLIQUIDE SA	Sell sale securities	EUR	-150	28887	07/03/2024	FR0000120073
12/03/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1000	27385	12/03/2024	LU1834983477
14/03/2024	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Sell sale securities	EUR	-30	26475,5	14/03/2024	FR0000121014
18/03/2024	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS	Sell sale securities	EUR	-515	33254,3	18/03/2024	DE000A0Q4R28
18/03/2024	MICROSOFT CORP (USD)	Sell sale securities	USD	-100	41736,46	18/03/2024	US5949181045
18/03/2024	ALPHABET INC C(USD)	Sell sale securities	USD	-200	30157,3	18/03/2024	US02079K1079
18/03/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-278	7747,88	18/03/2024	LU1834983477
19/03/2024	TOTALENERGIES SE	Sell sale securities	EUR	-500	31790	19/03/2024	FR0000120271
20/03/2024	MICHELIN SA	Sell sale securities	EUR	-920	32892,6	20/03/2024	FR001400AJ45
20/03/2024	ISHARES VII - MSQ JAPAN (EUR)	Sell sale securities	EUR	-200	37469,75	20/03/2024	IE00B53QDK08
20/03/2024	BECTON DICKINSON EU 1.213% 2021-36 12FEB	Buy purchase securities	EUR	100000	-76709,25	22/03/2024	XS2298459426
21/03/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1000	28460,5	21/03/2024	LU1834983477
21/03/2024	AMAZON.COM INC(USD)	Sell sale securities	USD	-200	35865,82	21/03/2024	US0231351067
22/03/2024	LYXORIF - MSQ EMU VALUE (DR) UCITS ETF	Sell sale securities	EUR	-132	16931,72	22/03/2024	LU1598690169
02/04/2024	SHELL PLC(EUR)	Sell sale securities	EUR	-1000	31900	02/04/2024	GB00BP6MD84
02/04/2024	COLGATE-PALMOLIVE CO(USD)	Sell sale securities	USD	-250	22209,9	02/04/2024	US1941621039
02/04/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1222	35928,79	02/04/2024	LU1834983477
02/04/2024	LYXORIF - MSQ EMU VALUE (DR) UCITS ETF	Sell sale securities	EUR	-368	48077,4	02/04/2024	LU1598690169
02/04/2024	WALT DISNEY CO (HOLDING) -DISNEY SERIE	Sell sale securities	USD	-250	30136,59	02/04/2024	US2546871060
02/04/2024	MICROSOFT CORP (USD)	Sell sale securities	USD	-100	41953,36	02/04/2024	US5949181045
03/04/2024	ACOR SA	Sell sale securities	EUR	-500	21360	03/04/2024	FR0000120404
03/04/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-413	12260,38	03/04/2024	LU1834983477
04/04/2024	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS	Sell sale securities	EUR	-500	33005	04/04/2024	DE000A0Q4R28
05/04/2024	ELEVA UFS-EUROPEAN SELECTION FUND	Sell sale securities	EUR	-200	42671	05/04/2024	LU1111643711
05/04/2024	TOTALENERGIES SE	Sell sale securities	EUR	-500	33610	05/04/2024	FR0000120271
05/04/2024	SHELL PLC(EUR)	Sell sale securities	EUR	-1000	32495	05/04/2024	GB00BP6MD84
05/04/2024	AMAZON.COM INC(USD)	Sell sale securities	USD	-200	36904,76	05/04/2024	US0231351067
08/04/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1000	29817	08/04/2024	LU1834983477
08/04/2024	SHELL PLC(EUR)	Sell sale securities	EUR	-1000	32840	08/04/2024	GB00BP6MD84
08/04/2024	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS	Sell sale securities	EUR	-400	26503	08/04/2024	DE000A0Q4R28
08/04/2024	BERKSHIRE HATHAWAY INC -B- (USD)	Sell sale securities	USD	-100	41783,39	08/04/2024	US0846707026
08/04/2024	ISHARES VII - MSQ JAPAN (EUR)	Sell sale securities	EUR	-200	36990,09	08/04/2024	IE00B53QDK08
08/04/2024	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS	Sell sale securities	EUR	-1000	29995	08/04/2024	LU1834983477
09/04/2024	ELEVA UFS-EUROPEAN SELECTION FUND	Sell sale securities	EUR	-200	42421	09/04/2024	LU1111643711
09/04/2024	ISHARES III-MSQ EMERGING MKT -EUR	Sell sale securities	EUR	-1500	51968,6	09/04/2024	IE00B4L5YC18
10/04/2024	ADIDAS AG	Sell sale securities	EUR	-100	20285	10/04/2024	DE000A1EWWWW0
11/04/2024	AMAZON.COM INC(USD)	Sell sale securities	USD	-150	27905,78	11/04/2024	US0231351067
11/04/2024	TOTALENERGIES SE	Sell sale securities	EUR	-500	34485	11/04/2024	FR0000120271
12/04/2024	ELEVA UFS-EUROPEAN SELECTION FUND	Sell sale securities	EUR	-200	42361	12/04/2024	LU1111643711
17/04/2024	ADIDAS AG	Sell sale securities	EUR	-100	21825	17/04/2024	DE000A1EWWWW0
23/04/2024	MICHELIN SA	Sell sale securities	EUR	-750	26892,5	23/04/2024	FR001400AJ45
25/04/2024	ADIDAS AG	Sell sale securities	EUR	-100	22770	25/04/2024	DE000A1EWWWW0
29/04/2024	LYXORIF - MSQ EMU VALUE (DR) UCITS ETF	Sell sale securities	EUR	-121	15978,46	29/04/2024	LU1598690169
29/04/2024	CASSA DEPOSITI E FR 5.875% 2024-29 30OCT	Buy purchase securities	USD	300000	-300678,96	01/05/2024	XS2810863675
29/04/2024	EUROPEAN UNION 1% 2022-32 06JUL	Buy purchase securities	EUR	200000	-174024,81	02/05/2024	EU000A3K4DD8
29/04/2024	AGENCE FRANCAISE DE 0.125% 2021-31 29SEP	Buy purchase securities	EUR	100000	-80063,77	02/05/2024	FR0014005NA6
30/04/2024	MICHELIN SA	Sell sale securities	EUR	-750	27432,5	30/04/2024	FR001400AJ45
02/05/2024	ENGIE SA	Sell sale securities	EUR	-1500	22805	02/05/2024	FR0010208488
14/05/2024	ENEL S.P.A.	Sell sale securities	EUR	-4000	26907	14/05/2024	IT0003128367
14/05/2024	BMW FINANCE NV 0.2% 2021-33 11JAN	Buy purchase securities	EUR	100000	-77218,85	16/05/2024	XS2280845145
14/05/2024	BECTON DICKINSON EU 1.213% 2021-36 12FEB	Buy purchase securities	EUR	100000	-77181,54	16/05/2024	XS2298459426
14/05/2024	ADOBE INC 4.8% 2024-29 04APR	Buy purchase securities	USD	300000	-301320	16/05/2024	US00724PAF62
22/05/2024	TELEFONICA EMISONE 4.055% 2024-36 24JAN	Buy purchase securities	EUR	100000	-101660,59	24/05/2024	XS2753311393
27/05/2024	ISHARES III-MSQ EMERGING MKT -EUR	Sell sale securities	EUR	-367	13201,68	27/05/2024	IE00B4L5YC18
27/05/2024	LYXORIF - MSQ EMU VALUE (DR) UCITS ETF	Sell sale securities	EUR	-229	30999,92	27/05/2024	LU1598690169
03/06/2024	ADIF - ALTA VELODA 3.65% 2024-34 30APR	Buy purchase securities	EUR	200000	-200994,75	05/06/2024	ES0200002113
03/06/2024	NEDERLANDSE WATERSC0.125% 2020-35 03SEP	Buy purchase securities	EUR	200000	-143668,52	05/06/2024	XS2226241854
06/06/2024	ASML HOLDING NV	Sell sale securities	EUR	-40	38537	06/06/2024	NL0010273215
11/06/2024	APPLE INC(USD)	Sell sale securities	USD	-200	40597,73	11/06/2024	US0378331005
13/06/2024	AIRLIQUIDE SA	Buy purchase securities	EUR	25	0	12/06/2024	FR0000120073
09/07/2024	NIKE INC(USD)	Buy purchase securities	USD	300	-22241	09/07/2024	US6541061031
22/07/2024	AGENCE FRANCAISE DE 0.125% 2021-31 29SEP	Sell sale securities	EUR	-300000	241206,35	24/07/2024	FR0014005NA6
22/07/2024	FRANCE 0.25% 2016-26 25NOV	Sell sale securities	EUR	-300000	282555,9	24/07/2024	FR0013200813
22/07/2024	ADIF - ALTA VELODA 3.65% 2024-34 30APR	Buy purchase securities	EUR	100000	-102107,38	24/07/2024	ES0200002113
22/07/2024	NEDERLANDSE WATERSC0.125% 2020-35 03SEP	Buy purchase securities	EUR	100000	-72572	24/07/2024	XS2226241854
24/07/2024	AMGEN INC	Sell sale securities	USD	-150	49979,98	24/07/2024	US0311621009
26/07/2024	VINCI SA	Sell sale securities	EUR	-250	26925	26/07/2024	FR0000125486
29/07/2024	ORANGE SA	Sell sale securities	EUR	-2500	25737,5	29/07/2024	FR0000133308
29/07/2024	VODAFONE GROUP PLC(GBP)	Buy purchase securities	GBP	26000	-19422,28	29/07/2024	GB00EH44HKS39
29/07/2024	AMERICAN HONDA FINAN 3.65% 2024-31 23APR	Buy purchase securities	EUR	100000	-100820	31/07/2024	XS2866190965
29/07/2024	TELEFONICA EMISONE 4.055% 2024-36 24JAN	Buy purchase securities	EUR	200000	-208627,95	31/07/2024	XS2753311393
02/08/2024	APPLE INC(USD)	Sell sale securities	USD	-150	33456,58	02/08/2024	US0378331005
02/08/2024	UNILEVER PLC - EUR	Sell sale securities	EUR	-500	28655	02/08/2024	GB00B10RZP78
06/08/2024	COLGATE-PALMOLIVE CO(USD)	Sell sale securities	USD	-250	25549,29	06/08/2024	US1941621039
08/08/2024	ENGIE SA	Sell sale securities	EUR	-1500	22643,05	08/08/2024	FR0010208488
05/09/2024	SANOFI SA	Sell sale securities	EUR	-200	21035	05/09/2024	FR0000120578
10/09/2024	DANONE SA	Sell sale securities	EUR	-400	26343	10/09/2024	FR0000120644
24/09/2024	DAIMLER TRUCK INTER 3.375% 2024-30 23SEP	Buy purchase securities	EUR	200000	-199755,48	26/09/2024	XS2900380812
24/09/2024	VERIZON COMMUNICATIO 1.45% 2021-26 20SEP	Buy purchase securities	USD	150000	-144150,21	25/09/2024	US2343VGG32
26/09/2024	ISHARES III-MSQ EMERGING MKT -EUR	Sell sale securities	EUR	-633	24152,76	26/09/2024	IE00B4L5YC18

7. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT

7.1. Rapport de gestion du compartiment (suite)

Une vingtaine d'opérations ont été réalisées dans la poche obligataire. La grande majorité des obligations en lignes directes ont une qualité de crédit Investment Grade et environ 30% de cette poche comporte des obligations libellées en USD, le reste étant en Euros. Cette poche obligataire présente un rendement à maturité proche de 3.5% et une durée de 3.8. La partie souveraine continue d'être progressivement augmentée, de même que le niveau de durée.

Quant à la partie actions, celle-ci continue d'être progressivement réduite au fil des transactions et est maintenant passée sous la barre des 35%. Dans les prochains mois, nous observerons les mouvements de marché et n'hésiterons pas à remonter le poids des actions sur des niveaux de valorisation plus attractifs.

Nous vous informons qu'aucun dépassement de la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable.

7.1.9. Politique future

Depuis quelques mois, ce sont les taux d'intérêts qui ont principalement dominé les marchés. Après que la Banque centrale européenne (BCE) au mois de juin, ce fut au tour de la banque centrale américaine, la Fed, de baisser en septembre son taux directeur de 0,5 % pour la première fois depuis plus de quatre ans.

L'histoire montre que les périodes où la Fed réduit les taux d'intérêt sont bénéfiques pour les marchés boursiers. Une condition importante est toutefois que l'économie américaine ne tombe pas en récession. Et bien que nous voyions quelques signes de refroidissement ici et là, comme sur le marché du travail, il n'y a aucun signe d'une récession imminente aux États-Unis.

Dans la zone euro, la situation est quelque peu différente. Là-bas, la croissance économique semble stagner à nouveau après une brève reprise. L'industrie allemande, en particulier, traverse une période difficile. Ce contraste économique est l'une des raisons pour lesquelles nous préférons les actions américaines aux actions européennes.

Nous maintenons également notre préférence pour les actions par rapport au cash et dans une moindre mesure, par rapport aux obligations dans notre allocation d'actifs tactique.

Concernant les actions, nous sommes devenus plus positifs sur le secteur de la santé, un secteur aux caractéristiques de croissance défensive qui est sur le point de renouer avec les bénéficiaires, au détriment du secteur cyclique des biens industriels.

Sur le marché obligataire, nous ne sommes à présent plus du tout négatif par rapport aux obligations émergentes en monnaies locales car elles deviennent plus attractives à mesure que les rendements américains baissent et que le dollar s'affaiblit quelque peu. Nous maintenons une préférence pour les obligations d'entreprises de haute qualité (investment grade) par rapport aux obligations d'État.

7.1.10. Classe de risque

Le profil de risque d'un compartiment est reflété par l'indicateur synthétique de risque (ISR), qui est calculé selon les prescriptions du Règlement Délégué (UE) 2021/2268 sur base de sa valeur sur une période précédente de cinq ans. L'ISR n'est qu'un indicateur et peut faire l'objet de modifications.

L'ISR le plus récent peut être consulté dans le document d'informations clés (DIC/KID).

L'indicateur utilise une échelle allant de 1 à 7, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le risque le plus élevé. Il reflète les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit.

Plus le compartiment est situé haut sur l'échelle, plus le risque de perte est important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le compartiment ne présente aucun risque. Le calcul de cet indicateur est basé sur des données historiques, lesquelles peuvent ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 3, conformément à la nouvelle méthodologie (SRI).

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.2. Bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
	TOTAL ACTIF NET	17 838 956,36	21 137 387,73
I.	Actifs immobilisés	0,00	0,00
A.	Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
B.	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
C.	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	17 042 165,73	19 730 989,40
A.	Obligations et autres titres de créance	10 777 409,63	10 611 126,33
a.	Obligations	10 777 409,63	10 611 126,33
a.1.	Obligations	10 777 409,63	10 611 126,33
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	4 579 300,64	6 638 405,62
a.	Actions	4 579 300,64	6 638 405,62
a.1.	Actions	4 579 300,64	6 638 405,62
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	1 685 455,46	2 481 457,45
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
III.	Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A.	Créances	0,00	0,00
B.	Dettes	0,00	0,00
IV.	Créances et dettes à un an au plus	(14 883,17)	(15 566,28)
A.	Créances	7 981,27	13 756,54
a.	Montants à recevoir	3 625,68	4 400,21
b.	Avoirs fiscaux	4 355,59	9 356,33
B.	Dettes	(22 864,44)	(29 322,82)
a.	Montants à payer (-)	(22 864,42)	(29 321,58)
b.	Dettes fiscales (-)	(0,02)	(1,24)
V.	Dépôts et liquidités	757 851,30	1 411 076,03
A.	Avoirs bancaires à vue	357 851,30	911 076,03
B.	Avoirs bancaires à terme	400 000,00	500 000,00
C.	Autres	0,00	0,00
VI.	Comptes de régularisation	53 822,50	10 888,58
A.	Charges à reporter	0,00	0,00
B.	Produits acquis	68 436,13	44 337,16
C.	Charges à imputer (-)	(14 613,63)	(33 448,58)
D.	Produits à reporter (-)	0,00	0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	17 838 956,36	21 137 387,73
A.	Capital	16 278 937,92	19 629 830,73
B.	Participations au résultat	(141 333,02)	(514 648,97)
C.	Résultat reporté	0,00	0,00
D.	Résultat de l'exercice (du semestre)	1 701 351,46	2 022 205,97

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.3. Postes hors bilan

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A.	Collateral (+/-)	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
B.	Autres sûretés réelles	0,00	0,00
a.	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	0,00	0,00
b.	Liquidités/dépôts	0,00	0,00
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
A.	Contrats d'option et warrants achetés	0,00	0,00
B.	Contrats d'option et warrants vendus	0,00	0,00
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
A.	Contrats à terme achetés	0,00	0,00
B.	Contrats à terme vendus	0,00	0,00
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
A.	Contrats de swap achetés	0,00	0,00
B.	Contrats de swap vendus	0,00	0,00
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
A.	Contrats achetés	0,00	0,00
B.	Contrats vendus	0,00	0,00
VI.	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX.	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00
A.	Actions	0,00	0,00
B.	Obligations	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.4. Compte de résultats

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1 524 981,72	1 832 997,78
A.	Obligations et autres titres de créance	567 200,56	68 898,70
a.	Obligations	567 200,56	68 898,70
a.1.	Résultat réalisé	15 915,63	21 800,45
a.2.	Résultat non-réalisé	551 284,93	47 098,25
B.	Instruments du marché monétaire	0,00	0,00
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	618 415,45	995 722,63
a.	Actions	618 415,45	995 722,63
a.1.	Résultat réalisé	321 890,02	26 954,06
a.2.	Résultat non-réalisé	296 525,43	968 768,57
D.	Autres valeurs mobilières	0,00	0,00
E.	OPC à nombre variable de parts	351 676,42	767 522,96
a.	Résultat réalisé	291 441,87	(457 463,98)
b.	Résultat non-réalisé	60 234,55	1 224 986,94
F.	Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	0,00	0,00
H.	Positions et opérations de change	(12 310,71)	853,49
b.	Autres positions et opérations de change	(12 310,71)	853,49
b.1.	Résultat réalisé	(12 310,71)	853,49
II.	Produits et charges des placements	309 457,14	337 334,21
A.	Dividendes	184 979,81	239 470,16
B.	Intérêts (+/-)	141 032,37	111 037,49
a.	Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	105 893,93	94 677,85
b.	Dépôts et liquidités	35 138,44	16 359,64
C.	Intérêts d'emprunts (-)	(0,03)	0,00
D.	Contrats de swap (+/-)	0,00	0,00
E.	Précomptes mobiliers (-)	(16 555,01)	(13 173,44)
a.	D'origine belge	(1 107,00)	(2 188,19)
b.	D'origine étrangère	(15 448,01)	(10 985,25)
F.	Autres produits provenant des placements	0,00	0,00
III.	Autres produits	0,00	35 685,55
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	0,00	0,00
B.	Autres	0,00	35 685,55
IV.	Coûts d'exploitation	(137 014,22)	(179 912,88)
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	(3 240,39)	(4 747,43)
B.	Charges financières (-)	(182,02)	(88,72)
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	(245,00)	(700,00)
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	(138 540,04)	(172 602,68)
a.	Gestion financière	(119 307,10)	(149 963,12)
a.3.	Gestion financière - Classe U	(108 764,68)	(140 206,18)
a.5.	Gestion financière - Classe PB	(10 542,42)	(9 756,94)
b.	Gestion administrative et comptable	(19 232,94)	(22 639,56)
E.	Frais administratifs (-)	(126,47)	(245,26)
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	(175,51)	(122,21)
G.	Rémunérations charges sociales et pensions (-)	(59,06)	0,00
H.	Services et biens divers (-)	(8 342,04)	(7 747,00)
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)	0,00	0,00
J.	Taxes	12 741,88	5 368,49
K.	Autres charges (-)	1 154,43	971,93
	Produits et charges de l'exercice (du semestre)	172 442,92	193 106,88
	Sous-total II+III+IV		
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1 697 424,64	2 026 104,66
VI.	Impôts sur le résultat	3 926,82	(3 898,69)
VII.	Résultat de l'exercice (du semestre)	1 701 351,46	2 022 205,97

7.5. Affectation et prélèvements

		30/09/2024	30/09/2023
		EUR	EUR
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	1 560 018,44	1 507 557,00
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	0,00	0,00
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1 701 351,46	2 022 205,97
c.	Participations au résultat perçues (versées)	(141 333,02)	(514 648,97)
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	(1 560 018,44)	(1 507 557,00)
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	0,00	0,00
IV.	(Distribution des dividendes)	0,00	0,00

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés

7.6.1. Composition des actifs au 30 septembre 2024

(exprimé en EUR)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés								
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs								
Actions et autres valeurs assimilables à des actions								
Belgique								
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV		4 500,00	EUR	59,38	267 210,00		1,57%	1,50%
Total: Belgique					267 210,00		1,57%	1,50%
Suisse								
NESTLE / ACT NOM		1 737,00	CHF	84,96	156 754,41		0,92%	0,88%
ROCHE HOLDING AG /GENUSSSCHEIN		400,00	CHF	270,60	114 972,30		0,67%	0,64%
Total: Suisse					271 726,71		1,59%	1,52%
Allemagne (République fédérale)								
ADIDAS AG		200,00	EUR	237,90	47 580,00		0,28%	0,27%
BMW-BAYER.MOTORENWERKE		400,00	EUR	79,18	31 672,00		0,19%	0,18%
Total: Allemagne (République fédérale)					79 252,00		0,47%	0,44%
France								
ACCOR SA		1 000,00	EUR	39,00	39 000,00		0,23%	0,22%
AIR LIQUIDE		275,00	EUR	173,26	47 646,50		0,28%	0,27%
CAPGEMINI SE		200,00	EUR	193,95	38 790,00		0,23%	0,22%
CARREFOUR S.A.		12 500,00	EUR	15,31	191 375,00		1,12%	1,07%
DANONE.		3 600,00	EUR	65,34	235 224,00		1,38%	1,32%
ENGIE		9 500,00	EUR	15,52	147 392,50		0,86%	0,83%
LVMH ACT.		70,00	EUR	688,50	48 195,00		0,28%	0,27%
MICHELIN SA SHS		3 000,00	EUR	36,46	109 380,00		0,64%	0,61%
ORANGE		19 500,00	EUR	10,29	200 557,50		1,18%	1,12%
SANOFI		2 400,00	EUR	102,90	246 960,00		1,45%	1,38%
STE GEN.PARIS -A-		9 000,00	EUR	22,35	201 150,00		1,18%	1,13%
TOTALENERGIES SE		1 750,00	EUR	58,50	102 375,00		0,60%	0,57%
VINCI.		250,00	EUR	104,95	26 237,50		0,15%	0,15%
WENDEL		500,00	EUR	91,80	45 900,00		0,27%	0,26%
Total: France					1 680 183,00		9,86%	9,42%
Royaume-Uni								
SHELL RG REGISTERED SHS		2 000,00	EUR	29,57	59 130,00		0,35%	0,33%
UNILEVER PLC		2 500,00	EUR	58,22	145 550,00		0,85%	0,82%
VODAFONE GROUP PLC		26 000,00	GBP	0,75	23 449,02		0,14%	0,13%
Total: Royaume-Uni					228 129,02		1,34%	1,28%
Irlande								
MEDTRONIC HOLDINGS LIMITED		2 000,00	USD	90,03	161 336,86		0,95%	0,90%
Total: Irlande					161 336,86		0,95%	0,90%
Italie								
ENEL		21 000,00	EUR	7,17	150 675,00		0,88%	0,84%
Total: Italie					150 675,00		0,88%	0,84%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
États-Unis d'Amérique								
ALPHABET INC -C-		500,00	USD	167,19	74 902,56		0,44%	0,42%
AMAZON COM INC		450,00	USD	186,33	75 129,70		0,44%	0,42%
AMGEN INC		750,00	USD	322,21	216 529,28		1,27%	1,21%
APPLE INC		650,00	USD	233,00	135 701,81		0,80%	0,76%
BERKSHIRE HATHAWAY - B		500,00	USD	460,26	206 200,44		1,21%	1,16%
CHEVRON CORPORATION		1 700,00	USD	147,27	224 325,97		1,32%	1,26%
COCA-COLA CO.		2 000,00	USD	71,86	128 775,59		0,76%	0,72%
COLGATE-PALMOLIVE CO.		1 000,00	USD	103,81	93 015,55		0,55%	0,52%
MICROSOFT CORP		300,00	USD	430,30	115 666,86		0,68%	0,65%
NIKE INC -B-		2 000,00	USD	88,40	158 415,84		0,93%	0,89%
ORACLE CORP		500,00	USD	170,40	76 340,67		0,45%	0,43%
PFIZER INC.		6 600,00	USD	28,94	171 142,87		1,00%	0,96%
WALT DISNEY COMPANY		750,00	USD	96,19	64 640,92		0,38%	0,36%
Total: États-Unis d'Amérique					1 740 788,06		10,21%	9,76%
Total: Actions et autres valeurs assimilables à des actions					4 579 300,65		26,87%	25,67%
Obligations et autres titres de créances								
Emis(es) par état								
Allemagne (République fédérale)								
DEUTSCHLAND 1.30% 22-15.10.27		300 000,00	EUR	98,28	294 825,00		1,73%	1,65%
Total: Allemagne (République fédérale)					294 825,00		1,73%	1,65%
Total: Emis(es) par état					294 825,00		1,73%	1,65%
Emis(es) par un établissement de crédit								
Allemagne (République fédérale)								
VW LEASING 0.625% 21-19.07.29		300 000,00	EUR	86,98	260 949,00		1,53%	1,46%
Total: Allemagne (République fédérale)					260 949,00		1,53%	1,46%
Espagne								
CAIXABANK 0.50% 21-09.02.29		300 000,00	EUR	91,65	274 938,00		1,61%	1,54%
Total: Espagne					274 938,00		1,61%	1,54%
France								
BFCM 0.625% 20-21.02.31		300 000,00	EUR	84,12	252 360,00		1,48%	1,41%
BNP PAR 0.25% 21-13.04.27		300 000,00	EUR	95,73	287 178,00		1,69%	1,61%
CRED AGRIC 0.375% 21-20.04.28		300 000,00	EUR	91,00	273 009,00		1,60%	1,53%
SOCGEN 0.875% 20-22.09.28		300 000,00	EUR	93,06	279 192,00		1,64%	1,57%
Total: France					1 091 739,00		6,41%	6,12%
Irlande								
GLENCORE FI 0.75% 21-01.03.29		300 000,00	EUR	89,71	269 136,00		1,58%	1,51%
Total: Irlande					269 136,00		1,58%	1,51%
Italie								
CASSA DEPO 5.875% 24-30.04.29		300 000,00	USD	104,89	281 944,36		1,65%	1,58%
Total: Italie					281 944,36		1,65%	1,58%
Luxembourg (Grand-Duché)								
BECTON DICK 1.213% 21-12.02.36		400 000,00	EUR	79,01	316 024,00		1,85%	1,77%
HOLCIM FIN 0.125% 21-19.07.27		300 000,00	EUR	93,09	279 258,00		1,64%	1,57%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					595 282,00		3,49%	3,34%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
Pays-Bas								
BMW FIN 0.20% 21-11.01.33		400 000,00	EUR	78,93	315 708,00		1,85%	1,77%
DAIMLER TRU 3.375% 24-23.09.30		200 000,00	EUR	99,96	199 920,00		1,17%	1,12%
NWB 0.125% 20-03.09.35		300 000,00	EUR	75,18	225 528,00		1,32%	1,26%
Total: Pays-Bas					741 156,00		4,35%	4,15%
États-Unis d'Amérique								
AMERICAN HONDA 3.65% 23.04.31		100 000,00	EUR	101,69	101 690,00		0,60%	0,57%
CAT FIN SER 0.80% 20-13.11.25		200 000,00	USD	96,40	172 759,29		1,01%	0,97%
GENERAL MTR 0.60% 21-20.05.27		300 000,00	EUR	93,69	281 082,00		1,65%	1,58%
GLDM SACH 0.25% 21-26.01.28		300 000,00	EUR	92,04	276 117,00		1,62%	1,55%
Total: États-Unis d'Amérique					831 648,29		4,88%	4,66%
Total: Emis(es) par un établissement de crédit					4 346 792,65		25,51%	24,37%
Emis(es) par une institution internationale								
Belgique								
EU 1.0% 22-06.07.32		300 000,00	EUR	89,04	267 126,00		1,57%	1,50%
Total: Belgique					267 126,00		1,57%	1,50%
France								
CEDB 2.875% 23-13.04.30 REGS		300 000,00	EUR	102,68	308 034,00		1,81%	1,73%
Total: France					308 034,00		1,81%	1,73%
Philippines								
ADB 0.375% 20-03.09.25		300 000,00	USD	96,64	259 776,00		1,52%	1,46%
Total: Philippines					259 776,00		1,52%	1,46%
États-Unis d'Amérique								
INTL BK REC 0.25% 19-21.05.29 GDIF		300 000,00	EUR	90,99	272 973,00		1,60%	1,53%
Total: États-Unis d'Amérique					272 973,00		1,60%	1,53%
Total: Emis(es) par une institution internationale					1 107 909,00		6,50%	6,21%
Emis(es) par une entreprise privée								
Allemagne (République fédérale)								
MERCK KGAA 1.625% 20-09.09.80		300 000,00	EUR	96,22	288 657,00		1,69%	1,62%
Total: Allemagne (République fédérale)					288 657,00		1,69%	1,62%
Espagne								
ADIF ALTA V 3.65% 24-30.04.34		300 000,00	EUR	102,54	307 629,00		1,81%	1,72%
CELLNEX 1.75% 20-23.10.30 REGS		300 000,00	EUR	91,28	273 840,00		1,61%	1,54%
TELEFONICA 4.055% 24-24.01.36		300 000,00	EUR	102,92	308 772,00		1,81%	1,73%
Total: Espagne					890 241,00		5,22%	4,99%
France								
TOTALENERGIES 1.625% 21-PERP		300 000,00	EUR	93,09	279 261,00		1,64%	1,57%
UBISOFT ENT 0.878% 20-24.11.27		300 000,00	EUR	80,20	240 594,00		1,41%	1,35%
Total: France					519 855,00		3,05%	2,91%
Pays-Bas								
STELLANTIS 0.625% 21-30.03.27		300 000,00	EUR	93,87	281 622,00		1,65%	1,58%
Total: Pays-Bas					281 622,00		1,65%	1,58%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Porte-feuille	% Actif net
États-Unis d'Amérique								
ADOBE SYS 4.8% 24-04.04.29		300 000,00	USD	103,28	277 608,53		1,63%	1,56%
AMAZON COM 1.20% 20-03.06.27		300 000,00	USD	93,37	250 986,07		1,47%	1,41%
AMERICAN TC 0.45% 21-15.01.27		300 000,00	EUR	94,48	283 434,00		1,66%	1,59%
APPLE INC 0.55% 20-20.08.25		300 000,00	USD	96,86	260 361,99		1,53%	1,46%
COCA COLA 1.45% 20-01.06.27		300 000,00	USD	94,30	253 491,33		1,49%	1,42%
CVS HEALTH 1.30% 20-21.08.27		200 000,00	USD	91,86	164 614,49		0,97%	0,92%
FEDEX CORP 0.45% 21-04.05.29		300 000,00	EUR	89,07	267 219,00		1,57%	1,50%
IBM CORP 1.70% 20-15.05.27		300 000,00	USD	94,14	253 039,74		1,48%	1,42%
JNJ 0.55% 20-01.09.25		200 000,00	USD	96,80	173 468,93		1,02%	0,97%
MERCK 0.75% 20-24.02.26		200 000,00	USD	95,69	171 477,98		1,01%	0,96%
NESTLE 0.625% 20-15.01.26		200 000,00	USD	95,71	171 517,41		1,01%	0,96%
PFIZER 0.80% 20-28.05.25		300 000,00	USD	97,62	262 418,35		1,54%	1,47%
VERIZON COM 1.45% 21-20.03.26		300 000,00	USD	95,93	257 870,16		1,51%	1,45%
Total: États-Unis d'Amérique					3 047 507,98		17,88%	17,08%
Total: Emis(es) par une entreprise privée					5 027 882,98		29,50%	28,18%
Total: Obligations et autres titres de créances					10 777 409,63		63,24%	60,42%
OPC à nombre variable de parts								
Actions								
Allemagne (République fédérale)								
ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES & PARTS	2	800,00	EUR	51,95	41 560,00	0,03%	0,24%	0,23%
Total: Allemagne (République fédérale)					41 560,00		0,24%	0,23%
Irlande								
ISHARES MSCI EM UCITS ETF USD ACC	2	11 500,00	EUR	37,79	434 585,00	0,01%	2,55%	2,44%
ISHARES MSCI JAPAN UCITS ETF USD ACC	3	1 900,00	EUR	185,16	351 804,00	0,05%	2,06%	1,97%
Total: Irlande					786 389,00		4,61%	4,41%
Luxembourg (Grand-Duché)								
LYXOR INDEX FD STOXX EUROPE 600 BANKS U ETF CAP	3	4 087,00	EUR	32,35	132 214,45	0,02%	0,78%	0,74%
LYXOR IND FD MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF C-EUR DIS	2	1 650,00	EUR	137,00	226 050,00	0,14%	1,33%	1,27%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					358 264,45		2,10%	2,01%
Total: Actions					1 186 213,45		6,96%	6,65%
Total: OPC à nombre variable de parts					1 186 213,45		6,96%	6,65%
Total: Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					16 542 923,73		97,07%	92,73%
Autres valeurs mobilières								
OPC à nombre variable de parts								
Actions								
Luxembourg (Grand-Duché)								
ELEVA UCITS FD EUROPEAN SELECTION FD R EUR CAP	2	800,00	EUR	223,67	178 936,00	0,00%	1,05%	1,00%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					178 936,00		1,05%	1,00%
Total: Actions					178 936,00		1,05%	1,00%
Obligations et autres titres de créance								

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Dénomination	Statut OPC	Quantité	Devise	Cours en devise	Evaluation	% Détenu par l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
Luxembourg (Grand-Duché)								
ING ARIA EURO SHORT DURATION ENHANCED RETURN BD FD I CAP	4	2 000,00	EUR	106,27	212 540,00	0,69%	1,25%	1,19%
ING ARIA ING SUSTAINABLE BONDS I CAP	4	200,00	EUR	538,83	107 766,00	0,42%	0,63%	0,60%
Total: Luxembourg (Grand-Duché)					320 306,00		1,88%	1,80%
Total: Obligations et autres titres de créance					320 306,00		1,88%	1,80%
Total: OPC à nombre variable de parts					499 242,00		2,93%	2,80%
Total: Autres valeurs mobilières					499 242,00		2,93%	2,80%
Total I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés					17 042 165,73		100,00%	95,53%
II. Dépôts et liquidités								
Avoirs bancaires à vue								
BELFIUS BANQUE		CHF			6 371,07			0,04%
BELFIUS BANQUE		EUR			299 580,98			1,68%
BELFIUS BANQUE		USD			50 847,46			0,29%
BELFIUS BANQUE		GBP			1 051,79			0,01%
Total: Avoirs bancaires à vue					357 851,30			2,01%
Dépôts à terme								
Avoirs bancaires a terme		EUR			400 000,00			2,24%
Total: Dépôts à terme					400 000,00			2,24%
Total II. Dépôts et liquidités					757 851,30			4,25%
III. Créances et dettes diverses					(14 883,17)			(0,08%)
IV. Autres					53 822,50			0,30%
V. Total de l'actif net					17 838 956,36			100,00%

(2) OPC inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

(3) OPC non inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

(4) OPC non inscrit auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers ne répondant pas aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Les changements dans la composition du portefeuille titres sont disponibles, sans frais, auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 – BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

Répartition économique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

Sociétés financières, d'investissement & autres sociétés diversifiées	15,75%
Banques & autres établissements de crédit	12,14%
Produits cosmétiques pharmaceutiques & produits médicaux	11,57%
Trusts / fonds d'investissement	9,89%
Organisations supranationales	6,50%
Alimentation & boissons non alcoolisées	6,40%
Télécommunications	6,25%
Internet, logiciels & services IT	4,83%
Pétrole et gaz naturel	3,90%
Matériel informatique & réseautage	3,81%
Circulation & transports	3,37%
Commerce de détail & grandes surfaces	3,04%

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Véhicules	1,84%
Approvisionnement en énergie & en eau	1,75%
Institutions publiques, sans but lucratif	1,73%
Immobilier	1,66%
Tabac & boissons alcoolisées	1,57%
Textiles, vêtements & articles en cuir	1,21%
Caoutchouc & pneus	0,64%
Services divers	0,55%
Biens de consommation divers	0,55%
Graphisme, publication & imprimerie	0,38%
Chimie	0,28%
Secteur de la restauration et de l'hébergement, infrastructures de loisirs	0,23%
Matériaux de construction & industrie de la construction	0,15%
Total:	100,00%

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

États-Unis d'Amérique	34,58%
France	21,12%
Luxembourg (Grand-Duché)	8,52%
Irlande	7,14%
Espagne	6,84%
Pays-Bas	6,00%
Allemagne (République fédérale)	5,66%
Belgique	3,14%
Italie	2,54%
Suisse	1,59%
Philippines	1,52%
Royaume-Uni	1,34%
Total:	100,00%

Répartition par devise du portefeuille-titres au 30/09/2024 (en pourcentage du portefeuille)

EUR	68,26%
USD	30,00%
CHF	1,59%
GBP	0,14%
Total:	100,00%

7.6.2. Changements dans la composition des avoirs du compartiment (dans la devise du compartiment)

	1er semestre	2e semestre	Période
Achats	376 713,60	2 256 323,21	2 633 036,81
Ventes	4 665 069,44	1 910 221,05	6 575 290,49
Total 1	5 041 783,04	4 166 544,26	9 208 327,30
Souscriptions	0,00	0,00	0,00
Remboursements	4 999 782,83	0,00	4 999 782,83
Total 2	4 999 782,83	0,00	4 999 782,83
Moyenne de référence de l'actif net total	19 571 673,39	17 508 393,25	18 540 033,32
Taux de rotation	0,21%	23,80%	22,70%
Taux de rotation corrigé	1,62%	22,73%	22,84%

Un chiffre proche de 0 % montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille. La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de ING Belgique S.A. ayant son siège Avenue Marnix 24 - BE-1000 Bruxelles qui assure le service financier.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

7.6.3. Taux de gestion maximum des sous-jacents

Code ISIN	Nom de sécurité	% Max. frais de gestion
DE000A0Q4R28	ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES & PARTS	0,46%
IE00B4L5YC18	ISHARES MSCI EM UCITS ETF USD ACC	0,18%
LU1111643711	ELEVA UCITS FD EUROPEAN SELECTION FD R EUR CAP	0,90%
LU1598690169	LYXOR IND FD MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF C-EUR DIS	0,40%
LU1492826703	ING ARIA EURO SHORT DURATION ENHANCED RETURN BD FD I CAP	1,00%
IE00B53QDK08	ISHARES MSCI JAPAN UCITS ETF USD ACC	0,48%
LU0650607954	ING ARIA ING SUSTAINABLE BONDS I CAP	2,00%
LU1834983477	LYXOR INDEX FD STOXX EUROPE 600 BANKS U ETF CAP	0,30%

7.6.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation au 30/09/2024

Période			Souscriptions	Remboursements	Fin de période
30/09/2022	Classe R	Capitalisation	0,00	0,00	0,00
	Classe PB	Capitalisation	150,00	0,00	150,00
	Classe T	Capitalisation	0,00	0,00	0,00
	Classe U	Capitalisation	0,00	139,77	607,29
		Total			757,29
30/09/2023	Classe R	Capitalisation	0,00	0,00	0,00
	Classe PB	Capitalisation	0,00	0,00	150,00
	Classe T	Capitalisation	0,00	0,00	0,00
	Classe U	Capitalisation	0,00	207,55	399,74
		Total			549,74
30/09/2024	Classe R	Capitalisation	0,00	0,00	0,00
	Classe PB	Capitalisation	0,00	0,00	150,00
	Classe T	Capitalisation	0,00	0,00	0,00
	Classe U	Capitalisation	0,00	98,72	301,02
		Total			451,02

Montants payés et reçus par l'OPC
(dans la devise du compartiment)

Période			Souscriptions	Remboursements
30/09/2022	Classe R	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe PB	Capitalisation	1 500 000,00	0,00
	Classe T	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe U	Capitalisation	0,00	6 624 917,74
30/09/2023	Classe R	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe PB	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe T	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe U	Capitalisation	0,00	9 999 964,08
30/09/2024	Classe R	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe PB	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe T	Capitalisation	0,00	0,00
	Classe U	Capitalisation	0,00	4 999 782,83

ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Valeur nette d'inventaire en fin de période
(dans la devise du compartiment)

Période		Par action		
30/09/2022	29 115 145,84	Classe R	Capitalisation	0,00
		Classe PB	Capitalisation	9 072,72
		Classe T	Capitalisation	0,00
		Classe U	Capitalisation	45 701,79
30/09/2023	21 137 387,73	Classe R	Capitalisation	0,00
		Classe PB	Capitalisation	9 759,38
		Classe T	Capitalisation	0,00
		Classe U	Capitalisation	49 215,44
30/09/2024	17 838 956,36	Classe R	Capitalisation	0,00
		Classe PB	Capitalisation	10 682,42
		Classe T	Capitalisation	0,00
		Classe U	Capitalisation	53 937,87

7.6.5. Performances

(exprimé en %)

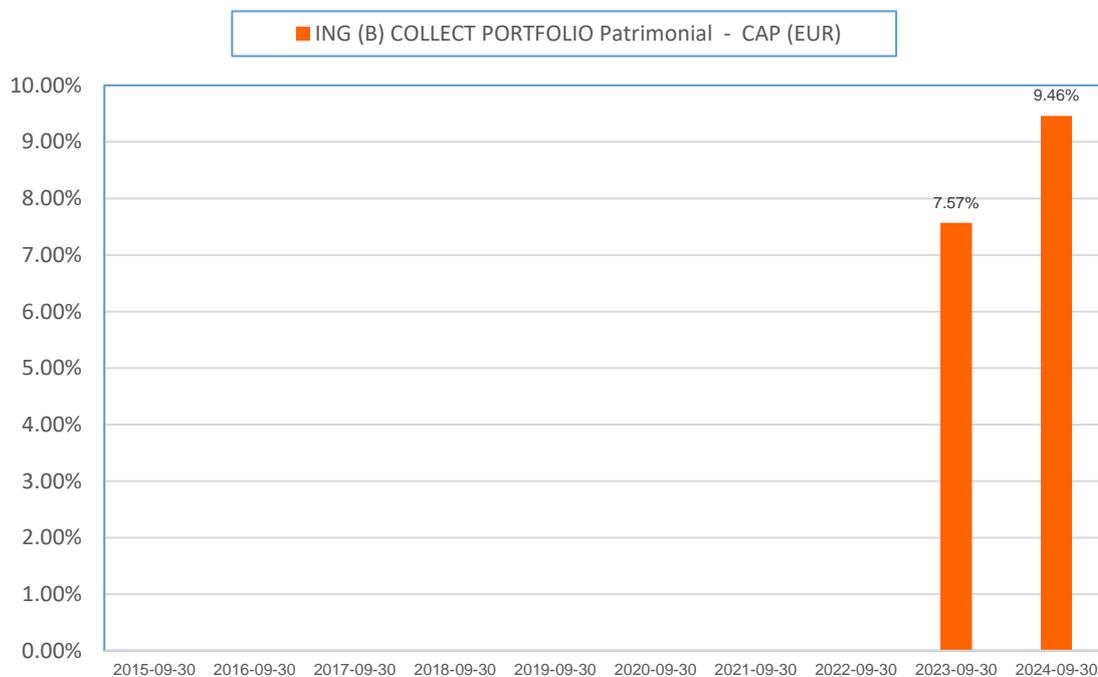
Classe	CAP	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
PB	CAP	9,46%	-	-	-	2,41%
U	CAP	9,60%	2,59%	-	-	2,02%

Diagramme en bâtons

Classe PB (CAP)

Année de création : 2020

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



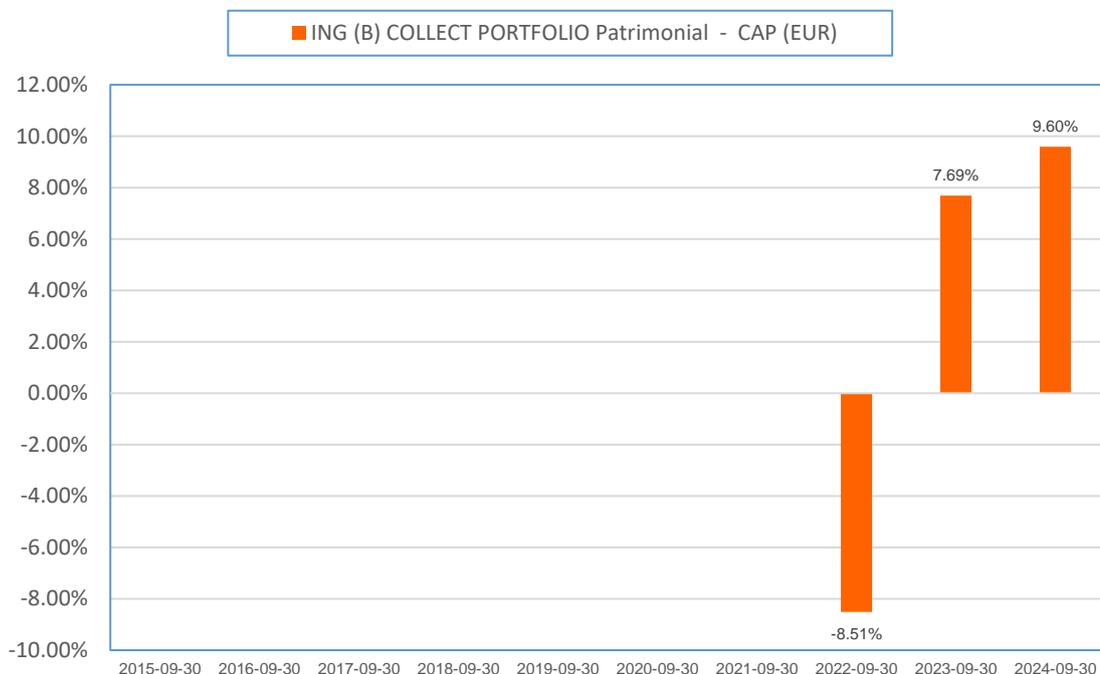
ING (B) COLLECT PORTFOLIO Patrimonial

7.6. Composition des avoirs et chiffres clés (suite)

Classe U (CAP)

Année de création : 2020

Rendements annuels des 10 dernières années au 30 septembre 2024



Il s'agit de chiffres de rendement basés sur les données historiques, qui ne peuvent donner aucune garantie quant au rendement futur et qui ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

7.6.6. Frais

(exprimé en %)

Frais courants		
Classe A - CAP	BE6341784211	-
Classe R - CAP	BE6325246708	-
Classe PB - CAP	BE6325231551	0,85%
Classe T - CAP	BE6325229530	-
Classe U - CAP	BE6325227518	0,74%

Les frais courants que l'organisme de placement collectif a réalisés durant une année comportent deux composantes que l'on appelle les frais récurrents, soit

- (1) 'les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation' qui comprennent tous les frais annuels et les autres paiements qui sont imputés à l'actif de l'organisme de placement collectif durant cette période, et
- (2) 'les frais de transaction' qui constituent une estimation des frais liés à l'achat et la vente des investissements sous-jacents de l'organisme de placement collectif. Ces chiffres sont basés sur ceux de l'année passée.

Les frais suivants ne sont pas compris dans le calcul des frais récurrents:

- les frais d'entrée et de sortie, qui se trouvent dans la section 'Frais ponctuels à l'entrée ou la sortie' ;
- les commissions liées aux résultats, qui se trouvent dans la section 'Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions'.

Ces frais sont repris dans le document d'informations clés.

7.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

7.7.1. Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment

Les rémunérations Classe A:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,50 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe R:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,50 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe U:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 0,70 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe T:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,00 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)
à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations Classe PB:

- de la société de gestion (incluant la gestion du portefeuille, la gestion administrative, l'agent de transfert, la commercialisation, le service financier et le fund reporting)
à un taux de maximum 1,20 % par an de l'actif net moyen,
calculée quotidiennement et payable mensuellement (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).
- des autres frais (estimation)

7.7. Notes aux états financiers au 30 septembre 2024 (suite)

à un taux de 0,12% par an de l'actif net moyen (hors rémunérations, commissions et frais courus non échus).

- la taxe annuelle
à un taux de 0,0925% des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente.

7.7.2. Charges à imputer (Bilan VI.C.)

- la commission de gestion (Classe U)
8 351,00 EUR
- la commission de gestion (Classe PB)
889,57 EUR
- la rémunération d'administration (générale)
2 782,68 EUR
- une provision pour autres frais généraux annuels (rémunération autorité de contrôle, honoraires du réviseur, frais de rapports, de publication...)
2 590,38 EUR

Pour un total de 14 613,63 EUR

7.7.3. Rémunération du commissaire

En application de l'article 3:65 §§ 2 et 4 du Code des Sociétés et des Associations: mention des émoluments du commissaire.

Montant des émoluments facturés (par année) hors TVA: 5 250 EUR

8. INFORMATIONS NON AUDITÉES

ANNEXE SFDR

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

**ING (B) Collect Portfolio - ING Personal Portfolio
Active**

Identifiant d'entité juridique : 5493005HMKHMDT42P640



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/09/2024



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier a sélectionné des investissements dans d'autres fonds qui étaient visés en partie sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR (les investissements dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR représentaient 67,70% des investissements), en appliquant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement (identifié via l'application des méthodes de meilleurs de leur catégorie, d'exclusion basée sur les comportements controversés et d'exclusion basée sur les activités).

Au travers des investissements dans ces autres fonds, il a promu indirectement les investissements dans :

- des entreprises (actions ou obligations) qui :
 - ont intégré suffisamment la durabilité dans leur organisation (les meilleurs de leur catégorie);
 - ont fait preuve de pratiques sociales et environnementales éthiques (exclusion basée sur les comportements controversés);
 - n'ont pas fourni de produits et de services ayant des incidences négatives les plus importantes (exclusion basée sur les activités).
- des états (obligations) qui non pas été impliqués dans des violations d'ordre sociale (exclusion).

Plusieurs caractéristiques ont été promues. Il n'y a pas eu de caractéristique particulière qui ont été promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit financier a investi dans d'autres fonds et ses indicateurs de durabilité ont performé de la manière suivante :

- 67,70% des investissements ont été réalisés dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- 65,29% des investissements ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

Ces chiffres ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période de référence précédente (clôturant le 30/09/2023), les données mentionnées ci-dessus montrent les différences positives (+) ou négatives (-) suivantes :

- Autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR : +0,70%
- Investissements qui ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds : +7,78%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération et a mesuré les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité mentionnés ci-après. Les chiffres mentionnés ci-après ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024) et en appliquant une transposition des portefeuilles sous-jacents.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des sociétés et incidences

1. Émissions de GES

- Émissions de GES de niveau 1 : 13.014 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 2 : 4.484 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 3 : 164.895 tCO₂e
- Émissions totales de GES : 182.393 tCO₂e

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

2. Empreinte carbone

- Empreinte carbone 1 & 2 : 31,75 tCO₂e/Meur
- Empreinte carbone 1 & 2 & 3 : 329,25 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

3. Intensité de GES (Gaz à effet de serre) des entreprises investies

- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 : 72,50 tCO₂e/Meur
- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 & 3 : 685,75 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles

- Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : 3,46 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable

- Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 34,49 %
- Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 6,16 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

- Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : 0,59 GWh/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

7. Activités ayant un impact négatif sur les secteurs à fort impact climatique

- Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones : 5,02 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions, Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

8. Consommation d'eau l

- Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 0,00 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

9. Ratio de déchets dangereux

- Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 2,12 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : 0,48 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations : 46,10 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes

- Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements : 0,55 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

13. Mixité au sein du conseil d'administration

- Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres : 28,18 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

14. Exposition à des armes controversées

- Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées : 0,44 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

Bien que le produit financier n'ait pas investi directement dans des sociétés impliquées dans des armes controversées, il a investi dans d'autres fonds qui pourraient avoir investi incidemment dans de telles sociétés. Le gestionnaire de portefeuille vise à éviter autant que possible cette exposition indirecte et accidentelle à des armes controversées.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux et incidences

15. Intensité GES

- Intensité de GES des pays d'investissement : 0,02 KtCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales

- Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national : 0,01 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

- Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et incidences

17. Investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction d'émissions de carbone

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris : 25,08 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

18. Score moyen d'inégalité de revenus

- Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) : 6,12

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

Au cours de la période de référence, la disponibilité et la qualité des données ont été impactées négativement, les chiffres relatifs à certaines entreprises investies ou à certains états (ou équivalents) ayant été manquants ou basés partiellement ou totalement sur des estimations.

Concernant les « mesures prises et planifiées durant la période de référence », veuillez noter que le produit financier a uniquement investi dans d'autres fonds. Ceux-ci peuvent avoir eu des politiques différentes en matière de prise en compte des incidences négatives, bien que le gestionnaire de portefeuille ait cherché à aligner le portefeuille du produit financier sur sa propre politique.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: oct. 2023 - sept. 2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

<i>Code</i>	<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs Pays</i>
LU2034727904	AMUNDI FUNDS - US PIONEER FUND X USD Cap	Investment Fund	11,75 % Luxembourg
LU2163089720	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	10,24 % Pays-Bas
IE00B5BMR087	ISHARES VII PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Core S&P 500 UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	7,36 % Irlande
IE000R85HL30	AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB UCITS ETF - Acc	Investment Fund	5,76 % Irlande
LU1983362036	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	5,41 % Pays-Bas
IE00BFNM3G45	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	5,23 % Irlande
IE00BD1F4M44	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Edge MSCI USA Value Factor UCITS ETF - USD Cap	Investment Fund	4,16 % Irlande
LU0991964593	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Europe Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	3,50 % Pays-Bas
LU2080995744	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - SUSTAINABLE EURO CREDIT I EUR	Investment Fund	3,25 % Luxembourg
LU0134346039	Schroder International Selection Fund - EURO Corporate Bond I Accumulation	Investment Fund	3,25 % Luxembourg
LU2037300808	Goldman Sachs Funds IV - Goldman Sachs Europe Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap EUR	Investment Fund	2,86 % Pays-Bas
LU0555026334	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Euro Credit - Z Cap EUR	Investment Fund	2,38 % Pays-Bas
LU0482269734	AXA WORLD FUNDS EURO GOV BNDS-M EUR C	Investment Fund	2,38 % France
LU0161305916	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - EUROPEAN VALUE - I Accumulation	Investment Fund	2,35 % Luxembourg
LU0134343796	Schroder International Selection Fund - US Large Cap I Accumulation	Investment Fund	2,34 % Luxembourg

Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-avant ont été calculés sur base d'une moyenne des données trimestrielles pour la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024). Aucune transposition des autres fonds n'a été appliquée pour les besoins de ce tableau car cela aurait conduit à une représentativité insuffisante de la composition du portefeuille.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

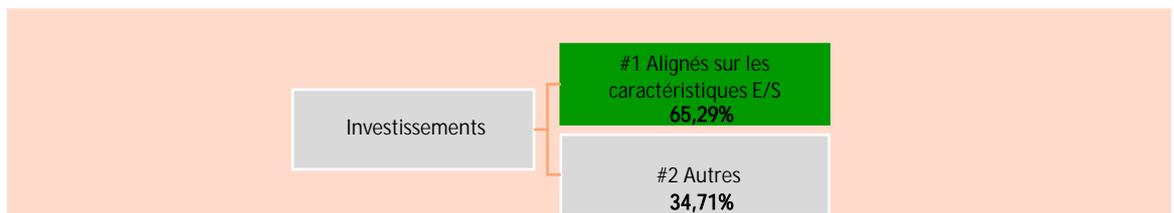
L'allocation des actifs du produit financier était composée :

- d'une proportion de 65,29% d'instruments financiers alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 57,51%) .

Ce chiffre peut être sous-estimé. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

- d'une proportion de 34,71% d'instruments financiers (liquidités incluses) non alignés sur les caractéristiques E/S (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 42,49%).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

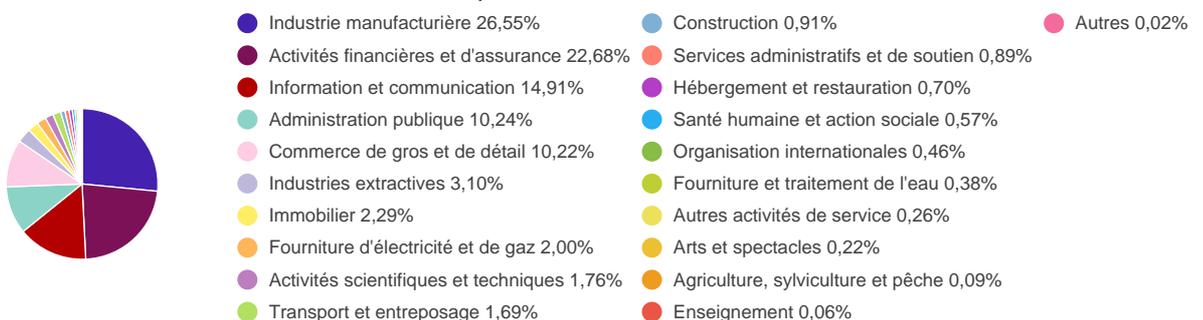
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La proportion des investissements dans les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus provenant de l'exploration, de l'extraction minière, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles est de 3,46 %. Il est attendu que, dans la mesure du possible, des informations plus granulaires liées à ce chiffre agrégé soient présentées dans les informations périodiques couvrant la prochaine période de référence (01/10/2024 au 30/09/2025).

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Exposition sectorielle





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

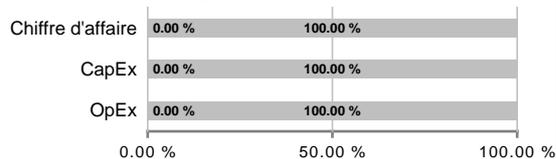
Le produit financier n'a pas entendu effectuer d'investissements alignés avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

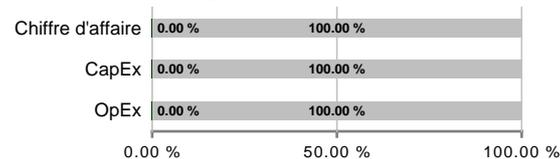
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 88.87% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous «#2 Autres» étaient tous des instruments financiers (liquidités incluses) identifiés comme n'étant pas alignés sur les caractéristiques E/S.

Ces instruments financiers faisaient partie du portefeuille pour des raisons de liquidité, de caractéristiques de diversification, d'attentes particulières en matière de risque et de rendement, ou de besoins de couverture (hedging).

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les investissements indirects par le biais d'autres fonds, qui n'étaient pas alignés sur les caractéristiques E/S, ont pu notamment représenter une proportion significative des investissements sous la rubrique «#2 Autres».

Par conséquent, le gestionnaire de portefeuille n'a pas imposé de garanties environnementales ou sociales minimales strictes pour les investissements de la rubrique «#2 Autres». Toutefois, en ce qui concerne les investissements dans d'autres fonds (y compris ceux visés sous l'article 6 du règlement SFDR) et afin de poursuivre l'alignement avec les caractéristiques E/S, le gestionnaire de portefeuille (i) a évalué l'approche en matière d'investissements des autres fonds par le biais d'entretiens et/ ou de questionnaires et (ii) contrôlé au mieux les indicateurs de durabilité des entreprises et des obligations d'état (ou équivalents) au sein des autres fonds, en effectuant une transposition individuelle des investissements sous-jacents.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a été principalement investi en autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR. Ces investissements ont permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier et décrites en section « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? » du présent rapport.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

**ING (B) Collect Portfolio - ING Personal Portfolio
Moderate**

Identifiant d'entité juridique : 549300B0KQ9TZMTG8I55



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/09/2024



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier a sélectionné des investissements dans d'autres fonds qui étaient visés en partie sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR (les investissements dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 règlement SFDR représentaient 71,13% des investissements), en appliquant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement (identifié via l'application des méthodes de meilleurs de leur catégorie, d'exclusion basée sur les comportements controversés et d'exclusion basée sur les activités).

Au travers des investissements dans ces autres fonds, il a promu indirectement les investissements dans :

- des entreprises (actions ou obligations) qui :
 - ont intégré suffisamment la durabilité dans leur organisation (les meilleurs de leur catégorie);
 - ont fait preuve de pratiques sociales et environnementales éthiques (exclusion basée sur les comportements controversés);
 - n'ont pas fourni de produits et de services ayant des incidences négatives les plus importantes (exclusion basée sur les activités).
- des états (obligations) qui non pas été impliqués dans des violations d'ordre sociale (exclusion).

Plusieurs caractéristiques ont été promues. Il n'y a pas eu de caractéristique particulière qui ont été promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit financier a investi dans d'autres fonds et ses indicateurs de durabilité ont performé de la manière suivante :

- 71,13% des investissements ont été réalisés dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- 67,04% des investissements ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

Ces chiffres ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période de référence précédente (clôturant le 30/09/2023), les données mentionnées ci-dessus montrent les différences positives (+) ou négatives (-) suivantes :

- Autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR : +0,90%
- Investissements qui ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds : +4,29%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération et a mesuré les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité mentionnés ci-après.

Les chiffres mentionnés ci-après ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024) et en appliquant une transposition des portefeuilles sous-jacents.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des sociétés et incidences

1. Émissions de GES

- Émissions de GES de niveau 1 : 13.657 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 2 : 3.719 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 3 : 137.844 tCO₂e
- Émissions totales de GES : 155.219 tCO₂e

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

2. Empreinte carbone

- Empreinte carbone 1 & 2 : 29,75 tCO₂e/Meur
- Empreinte carbone 1 & 2 & 3 : 263,75 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

3. Intensité de GES (Gaz à effet de serre) des entreprises investies

- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 : 59,25 tCO₂e/Meur
- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 & 3 : 523,00 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles

- Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : 2,67 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable

- Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 26,59 %
- Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 4,94 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

- Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : 0,35 GWh/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

7. Activités ayant un impact négatif sur les secteurs à fort impact climatique

- Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones : 3,49 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions, Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

8. Consommation d'eau

- Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 0,00 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

9. Ratio de déchets dangereux

- Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 1,34 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : 0,35 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations : 29,95 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes

- Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements : 0,54 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

13. Mixité au sein du conseil d'administration

- Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres : 22,31 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

14. Exposition à des armes controversées

- Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées : 0,24 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

Bien que le produit financier n'ait pas investi directement dans des sociétés impliquées dans des armes controversées, il a investi dans d'autres fonds qui pourraient avoir investi incidemment dans de telles sociétés. Le gestionnaire de portefeuille vise à éviter autant que possible cette exposition indirecte et accidentelle à des armes controversées.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux et incidences

15. Intensité GES

- Intensité de GES des pays d'investissement : 0,06 KtCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales

- Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national : 0,03 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

- Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et incidences

17. Investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction d'émissions de carbone

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris : 17,18 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

18. Score moyen d'inégalité de revenus

- Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) : 15,54

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

Au cours de la période de référence, la disponibilité et la qualité des données ont été impactées négativement, les chiffres relatifs à certaines entreprises investies ou à certains états (ou équivalents) ayant été manquants ou basés partiellement ou totalement sur des estimations.

Concernant les « mesures prises et planifiées durant la période de référence », veuillez noter que le produit financier a uniquement investi dans d'autres fonds. Ceux-ci peuvent avoir eu des politiques différentes en matière de prise en compte des incidences négatives, bien que le gestionnaire de portefeuille ait cherché à aligner le portefeuille du produit financier sur sa propre politique.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: oct. 2023 - sept. 2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

<i>Code</i>	<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs Pays</i>
LU0134346039	Schroder International Selection Fund - EURO Corporate Bond I Accumulation	Investment Fund	8,19 % Luxembourg
LU2080995744	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - SUSTAINABLE EURO CREDIT I EUR	Investment Fund	8,17 % Luxembourg
LU0555026334	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Euro Credit - Z Cap EUR	Investment Fund	6,03 % Pays-Bas
LU0482269734	AXA WORLD FUNDS EURO GOV BNDS-M EUR C	Investment Fund	6,02 % France
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND EURO BROAD INVESTMENT GRADE - UCITS ETF EUR Cap	Investment Fund	5,49 % France
LU2034727904	AMUNDI FUNDS - US PIONEER FUND X USD Cap	Investment Fund	5,19 % Luxembourg
LU2175861785	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI INDEX J.P. MORGAN EMU GOVIES IG IG I13E	Investment Fund	5,05 % Luxembourg
LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO CORPORATE BOND FUND - X2 EUR	Investment Fund	4,70 % Royaume-Uni
LU2163089720	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	4,55 % Pays-Bas
LU0616241393	AMUNDI FUNDS - EURO AGGREGATE BOND - O EUR Cap	Investment Fund	3,37 % Luxembourg
LU0298377911	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO BOND FUND X2 EUR	Investment Fund	3,36 % Luxembourg
LU1435396012	BLACKROCK STRATEGIC FUNDS - BLACKROCK ESG EURO BOND FUND X2 EUR	Investment Fund	3,35 % Etats-Unis
LU0965101792	AXA WORLD FUNDS - EURO SUSTAINABLE CREDIT EUR SUS CR MDEUR	Investment Fund	3,34 % France
IE00B5BMR087	ISHARES VII PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Core S&P 500 UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	3,28 % Irlande
IE00B3DKXQ41	ISHARES III PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares ? Aggregate Bond ESG UCITS ETF - EUR (Dist) Dis	Investment Fund	3,05 % Irlande

Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-avant ont été calculés sur base d'une moyenne des données trimestrielles pour la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024). Aucune transposition des autres fonds n'a été appliquée pour les besoins de ce tableau car cela aurait conduit à une représentativité insuffisante de la composition du portefeuille.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable.

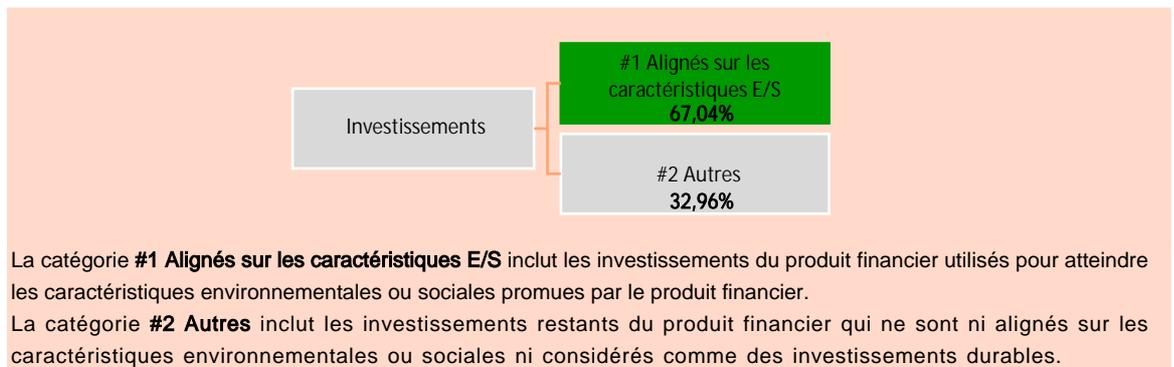
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du produit financier était composée :

- d'une proportion de 67,04% d'instruments financiers alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales (période de référence précédente, cloturant le 30 septembre 2023 : 62,75%). Ce chiffre peut être sous-estimé. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

- d'une proportion de 32,96% d'instruments financiers (liquidités incluses) non alignés sur les caractéristiques E/S (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 37,25%).

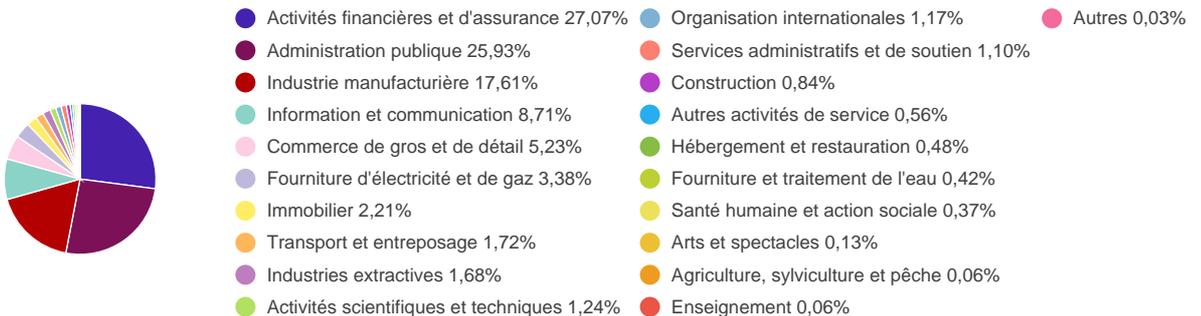


● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La proportion des investissements dans les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus provenant de l'exploration, de l'extraction minière, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles est de 2,67 %. Il est attendu que, dans la mesure du possible, des informations plus granulaires liées à ce chiffre agrégé soient présentées dans les informations périodiques couvrant la prochaine période de référence (01/10/2024 au 30/09/2025).

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Exposition sectorielle





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

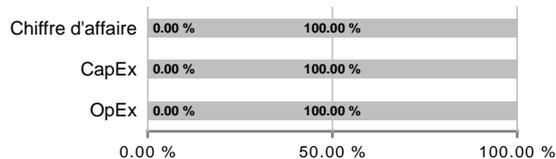
Le produit financier n'a pas entendu effectuer d'investissements alignés avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

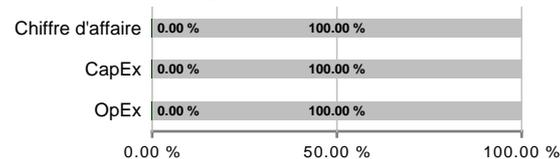
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 71.74% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous «#2 Autres» étaient tous des instruments financiers (liquidités incluses) identifiés comme n'étant pas alignés sur les caractéristiques E/S.

Ces instruments financiers faisaient partie du portefeuille pour des raisons de liquidité, de caractéristiques de diversification, d'attentes particulières en matière de risque et de rendement, ou de besoins de couverture (hedging).

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les investissements indirects par le biais d'autres fonds, qui n'étaient pas alignés sur les caractéristiques E/S, ont pu notamment représenter une proportion significative des investissements sous la rubrique «#2 Autres».

Par conséquent, le gestionnaire de portefeuille n'a pas imposé de garanties environnementales ou sociales minimales strictes pour les investissements de la rubrique «#2 Autres». Toutefois, en ce qui concerne les investissements dans d'autres fonds (y compris ceux visés sous l'article 6 du règlement SFDR) et afin de poursuivre l'alignement avec les caractéristiques E/S, le gestionnaire de portefeuille (i) a évalué l'approche en matière d'investissements des autres fonds par le biais d'entretiens et/ ou de questionnaires et (ii) contrôlé au mieux les indicateurs de durabilité des entreprises et des obligations d'état (ou équivalents) au sein des autres fonds, en effectuant une transposition individuelle des investissements sous-jacents.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a été principalement investi en autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR. Ces investissements ont permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier et décrites en section « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? » du présent rapport.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

**ING (B) Collect Portfolio - ING Personal Portfolio
Balanced**

Identifiant d'entité juridique : 5493008VYKO4N1CFNE78



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/09/2024



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier a sélectionné des investissements dans d'autres fonds qui étaient visés en partie sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR (les investissements dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR représentaient 69,49% des investissements), en appliquant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement (identifié via l'application des méthodes de meilleurs de leur catégorie, d'exclusion basée sur les comportements controversés et d'exclusion basée sur les activités).

Au travers des investissements dans ces autres fonds, il a promu indirectement les investissements dans :

- des entreprises (actions ou obligations) qui :
 - ont intégré suffisamment la durabilité dans leur organisation (les meilleurs de leur catégorie);
 - ont fait preuve de pratiques sociales et environnementales éthiques (exclusion basée sur les comportements controversés);
 - n'ont pas fourni de produits et de services ayant des incidences négatives les plus importantes (exclusion basée sur les activités).
- des états (obligations) qui non pas été impliqués dans des violations d'ordre sociale (exclusion).

Plusieurs caractéristiques ont été promues. Il n'y a pas eu de caractéristique particulière qui ont été promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit financier a investi dans d'autres fonds et ses indicateurs de durabilité ont performé de la manière suivante :

- 69,49% des investissements ont été réalisés dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- 66,31% des investissements ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

Ces chiffres ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période de référence précédente (clôturant le 30/09/2023), les données mentionnées ci-dessus montrent les différences positives (+) ou négatives (-) suivantes :

- Autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR : +0,88%
- Investissements qui ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds : +6,18%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération et a mesuré les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité mentionnés ci-après. Les chiffres mentionnés ci-après ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024) et en appliquant une transposition des portefeuilles sous-jacents.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des sociétés et incidences

1. Émissions de GES

- Émissions de GES de niveau 1 : 67.038 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 2 : 20.680 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 3 : 765.092 tCO₂e
- Émissions totales de GES : 852.810 tCO₂e

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

2. Empreinte carbone

- Empreinte carbone 1 & 2 : 30,75 tCO₂e/Meur
- Empreinte carbone 1 & 2 & 3 : 295,75 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

3. Intensité de GES (Gaz à effet de serre) des entreprises investies

- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 : 65,75 tCO₂e/Meur
- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 & 3 : 603,75 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles

- Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : 3,06 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable

- Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 30,53 %
- Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 5,57 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

- Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : 0,47 GWh/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

7. Activités ayant un impact négatif sur les secteurs à fort impact climatique

- Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones : 4,26 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions, Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

8. Consommation d'eau

- Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 0,00 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

9. Ratio de déchets dangereux

- Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 1,74 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : 0,42 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations : 38,04 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes

- Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements : 0,55 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

13. Mixité au sein du conseil d'administration

- Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres : 25,21 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

14. Exposition à des armes controversées

- Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées : 0,33 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

Bien que le produit financier n'ait pas investi directement dans des sociétés impliquées dans des armes controversées, il a investi dans d'autres fonds qui pourraient avoir investi incidemment dans de telles sociétés. Le gestionnaire de portefeuille vise à éviter autant que possible cette exposition indirecte et accidentelle à des armes controversées.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux et incidences

15. Intensité GES

- Intensité de GES des pays d'investissement : 0,04 KtCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales

- Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national : 0,02 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

- Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et incidences

17. Investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction d'émissions de carbone

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris : 21,09 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

18. Score moyen d'inégalité de revenus

- Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) : 10,85

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

Au cours de la période de référence, la disponibilité et la qualité des données ont été impactées négativement, les chiffres relatifs à certaines entreprises investies ou à certains états (ou équivalents) ayant été manquants ou basés partiellement ou totalement sur des estimations.

Concernant les « mesures prises et planifiées durant la période de référence », veuillez noter que le produit financier a uniquement investi dans d'autres fonds. Ceux-ci peuvent avoir eu des politiques différentes en matière de prise en compte des incidences négatives, bien que le gestionnaire de portefeuille ait cherché à aligner le portefeuille du produit financier sur sa propre politique.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: oct. 2023 - sept. 2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

<i>Code</i>	<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs Pays</i>
LU2034727904	AMUNDI FUNDS - US PIONEER FUND X USD Cap	Investment Fund	8,46 % Luxembourg
LU2163089720	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	7,46 % Pays-Bas
LU0134346039	Schroder International Selection Fund - EURO Corporate Bond I Accumulation	Investment Fund	5,73 % Luxembourg
LU2080995744	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - SUSTAINABLE EURO CREDIT I EUR	Investment Fund	5,71 % Luxembourg
IE00B5BMR087	ISHARES VII PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Core S&P 500 UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	5,36 % Irlande
LU0482269734	AXA WORLD FUNDS EURO GOV BNDS-M EUR C	Investment Fund	4,23 % France
LU0555026334	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Euro Credit - Z Cap EUR	Investment Fund	4,22 % Pays-Bas
IE000R85HL30	AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB UCITS ETF - Acc	Investment Fund	4,20 % Irlande
LU1983362036	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	3,90 % Pays-Bas
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND EURO BROAD INVESTMENT GRADE - UCITS ETF EUR Cap	Investment Fund	3,83 % France
IE00BFNM3G45	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	3,82 % Irlande
LU2175861785	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI INDEX J.P. MORGAN EMU GOVIES IG IG I13E	Investment Fund	3,53 % Luxembourg
LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO CORPORATE BOND FUND - X2 EUR	Investment Fund	3,28 % Royaume-Uni
IE00BD1F4M44	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Edge MSCI USA Value Factor UCITS ETF - USD Cap	Investment Fund	3,04 % Irlande
LU0991964593	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Europe Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	2,52 % Pays-Bas

Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-avant ont été calculés sur base d'une moyenne des données trimestrielles pour la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024). Aucune transposition des autres fonds n'a été appliquée pour les besoins de ce tableau car cela aurait conduit à une représentativité insuffisante de la composition du portefeuille.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

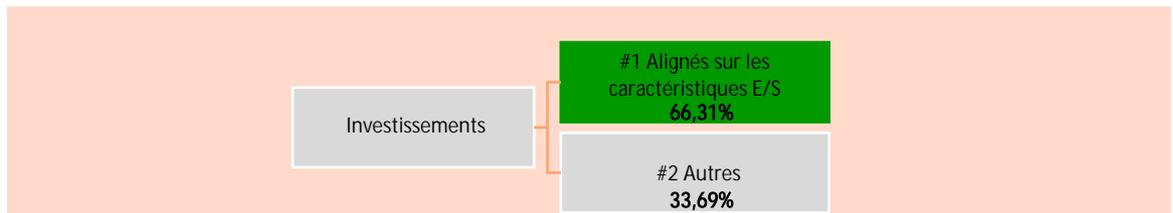
L'allocation des actifs du produit financier était composée :

- d'une proportion de 66,31% d'instruments financiers alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 60,13%).

Ce chiffre peut être sous-estimé. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

- d'une proportion de 33,69% d'instruments financiers (liquidités incluses) non alignés sur les caractéristiques E/S (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 39,87%).



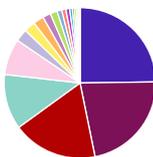
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La proportion des investissements dans les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus provenant de l'exploration, de l'extraction minière, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles est de 3,06 %. Il est attendu que, dans la mesure du possible, des informations plus granulaires liées à ce chiffre agrégé soient présentées dans les informations périodiques couvrant la prochaine période de référence (01/10/2024 au 30/09/2025).

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Exposition sectorielle

- Activités financières et d'assurance 24,78%
- Industrie manufacturière 22,05%
- Administration publique 18,14%
- Information et communication 11,85%
- Commerce de gros et de détail 7,75%
- Fourniture d'électricité et de gaz 2,69%
- Industries extractives 2,39%
- Immobilier 2,25%
- Transport et entreposage 1,71%
- Activités scientifiques et techniques 1,50%
- Services administratifs et de soutien 0,99%
- Construction 0,87%
- Organisation internationales 0,82%
- Hébergement et restauration 0,59%
- Santé humaine et action sociale 0,47%
- Autres activités de service 0,41%
- Fourniture et traitement de l'eau 0,40%
- Arts et spectacles 0,17%
- Agriculture, sylviculture et pêche 0,08%
- Enseignement 0,06%
- Autres 0,02%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

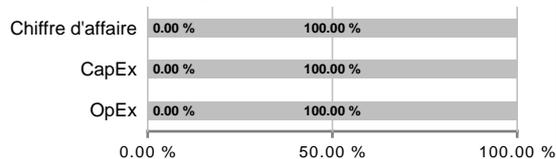
Le produit financier n'a pas entendu effectuer d'investissements alignés avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

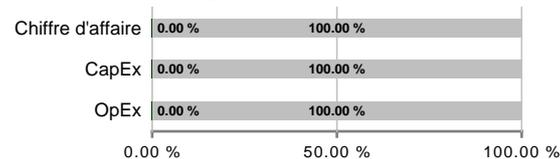
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 80,28% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous «#2 Autres» étaient tous des instruments financiers (liquidités incluses) identifiés comme n'étant pas alignés sur les caractéristiques E/S.

Ces instruments financiers faisaient partie du portefeuille pour des raisons de liquidité, de caractéristiques de diversification, d'attentes particulières en matière de risque et de rendement, ou de besoins de couverture (hedging).

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les investissements indirects par le biais d'autres fonds, qui n'étaient pas alignés sur les caractéristiques E/S, ont pu notamment représenter une proportion significative des investissements sous la rubrique «#2 Autres».

Par conséquent, le gestionnaire de portefeuille n'a pas imposé de garanties environnementales ou sociales minimales strictes pour les investissements de la rubrique «#2 Autres». Toutefois, en ce qui concerne les investissements dans d'autres fonds (y compris ceux visés sous l'article 6 du règlement SFDR) et afin de poursuivre l'alignement avec les caractéristiques E/S, le gestionnaire de portefeuille (i) a évalué l'approche en matière d'investissements des autres fonds par le biais d'entretiens et/ ou de questionnaires et (ii) contrôlé au mieux les indicateurs de durabilité des entreprises et des obligations d'état (ou équivalents) au sein des autres fonds, en effectuant une transposition individuelle des investissements sous-jacents.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a été principalement investi en autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR. Ces investissements ont permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier et décrites en section « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? » du présent rapport.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

**ING (B) Collect Portfolio - ING Personal Portfolio
Conservative**

Identifiant d'entité juridique : 5493008NZTLBYLQYE243



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/09/2024



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier a sélectionné des investissements dans d'autres fonds qui étaient visés en partie sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR. (les investissements dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR représentaient 72,45 % des investissements), en appliquant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement (identifié via l'application des méthodes de meilleurs de leur catégorie, d'exclusion basée sur les comportements controversés et d'exclusion basée sur les activités).

Au travers des investissements dans ces autres fonds, il a promu indirectement les investissements dans :

- des entreprises (actions ou obligations) qui :
 - ont intégré suffisamment la durabilité dans leur organisation (les meilleurs de leur catégorie);
 - ont fait preuve de pratiques sociales et environnementales éthiques (exclusion basée sur les comportements controversés);
 - n'ont pas fourni de produits et de services ayant des incidences négatives les plus importantes (exclusion basée sur les activités).
- des états (obligations) qui non pas été impliqués dans des violations d'ordre sociale (exclusion).

Plusieurs caractéristiques ont été promues. Il n'y a pas eu de caractéristique particulière qui ont été promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit financier a investi dans d'autres fonds et ses indicateurs de durabilité ont performé de la manière suivante :

- 72,45 % des investissements ont été réalisés dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- 67,54 % des investissements ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

Ces chiffres ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période de référence précédente (clôturant le 30/09/2023), les données mentionnées ci-dessus montrent les différences positives (+) ou négatives (-) suivantes :

- Autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR : +14,15 %
- Investissements qui ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds : +16,17 %

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération et a mesuré les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, mentionnés ci-après. Les chiffres mentionnés ci-après ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024) et en appliquant une transposition des portefeuilles sous-jacents.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des sociétés et incidences

1. Émissions de GES

- Émissions de GES de niveau 1 : 1.784 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 2 : 412 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 3 : 15.145 tCO₂e
- Émissions totales de GES : 17.341 tCO₂e

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

2. Empreinte carbone

- Empreinte carbone 1 & 2 : 28,25 tCO₂e/Meur
- Empreinte carbone 1 & 2 & 3 : 223,50 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

3. Intensité de GES (Gaz à effet de serre) des entreprises investies

- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 : 51,75 tCO₂e/Meur
- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 & 3 : 441,25 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles

- Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : 2,24 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable

- Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 22,28 %
- Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 4,34 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

- Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : 0,18 GWh/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

7. Activités ayant un impact négatif sur les secteurs à fort impact climatique

- Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones : 2,71 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions, Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

8. Consommation d'eau

- Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 0,00 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

9. Ratio de déchets dangereux

- Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 1,01 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : 0,23 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations : 21,06 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes

- Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements : 0,53 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

13. Mixité au sein du conseil d'administration

- Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres : 19,25 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

14. Exposition à des armes controversées

- Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées : 0,15 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

Bien que le produit financier n'ait pas investi directement dans des sociétés impliquées dans des armes controversées, il a investi dans d'autres fonds qui pourraient avoir investi incidemment dans de telles sociétés. Le gestionnaire de portefeuille vise à éviter autant que possible cette exposition indirecte et accidentelle à des armes controversées.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux et incidences

15. Intensité GES

- Intensité de GES des pays d'investissement : 0,07 KtCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales

- Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national : 0,07 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

- Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et incidences

17. Investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction d'émissions de carbone

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris : 12,67 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

18. Score moyen d'inégalité de revenus

- Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) : 20,51

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

Au cours de la période de référence, la disponibilité et la qualité des données ont été impactées négativement, les chiffres relatifs à certaines entreprises investies ou à certains états (ou équivalents) ayant été manquants ou basés partiellement ou totalement sur des estimations.

Concernant les « mesures prises et planifiées durant la période de référence », veuillez noter que le produit financier a uniquement investi dans d'autres fonds. Ceux-ci peuvent avoir eu des politiques différentes en matière de prise en compte des incidences négatives, bien que le gestionnaire de portefeuille ait cherché à aligner le portefeuille du produit financier sur sa propre politique.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: oct. 2023 - sept. 2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

<i>Code</i>	<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs Pays</i>
LU0134346039	Schroder International Selection Fund - EURO Corporate Bond I Accumulation	Investment Fund	10,62 % Luxembourg
LU2080995744	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - SUSTAINABLE EURO CREDIT I EUR	Investment Fund	10,62 % Luxembourg
LU0555026334	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Euro Credit - Z Cap EUR	Investment Fund	7,80 % Pays-Bas
LU0482269734	AXA WORLD FUNDS EURO GOV BNDS-M EUR C	Investment Fund	7,78 % France
LU1681046261	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND EURO BROAD INVESTMENT GRADE - UCITS ETF EUR Cap	Investment Fund	7,12 % France
LU2175861785	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI INDEX J.P. MORGAN EMU GOVIES IG IG I13E	Investment Fund	6,49 % Luxembourg
LU0414062595	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO CORPORATE BOND FUND - X2 EUR	Investment Fund	6,08 % Royaume-Uni
LU0298377911	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO BOND FUND X2 EUR	Investment Fund	4,35 % Luxembourg
LU1435396012	BLACKROCK STRATEGIC FUNDS - BLACKROCK ESG EURO BOND FUND X2 EUR	Investment Fund	4,34 % Etats-Unis
LU0616241393	AMUNDI FUNDS - EURO AGGREGATE BOND - O EUR Cap	Investment Fund	4,33 % Luxembourg
LU0965101792	AXA WORLD FUNDS - EURO SUSTAINABLE CREDIT EUR SUS CR MDEUR	Investment Fund	4,31 % France
IE00B3DKXQ41	ISHARES III PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares ? Aggregate Bond ESG UCITS ETF - EUR (Dist) Dis	Investment Fund	3,91 % Irlande
LU0343170543	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS BOND FUND - X2 EUR Hedged Cap	Investment Fund	3,48 % Luxembourg
LU2034727904	AMUNDI FUNDS - US PIONEER FUND X USD Cap	Investment Fund	1,95 % Luxembourg
LU1880388167	AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND - O USD Cap	Investment Fund	1,75 % Luxembourg

Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-avant ont été calculés sur base d'une moyenne des données trimestrielles pour la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024). Aucune transparence des autres fonds n'a été appliquée pour les besoins de ce tableau car cela aurait conduit à une représentativité insuffisante de la composition du portefeuille.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable.

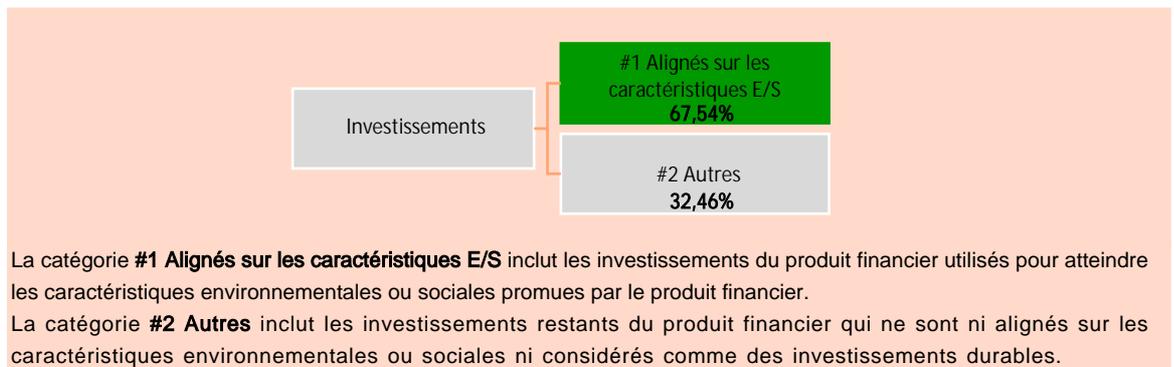
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du produit financier était composée :

- d'une proportion de 67,54 % d'instruments financiers alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 60,13Ce chiffre peut être sous-estimé. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

- d'une proportion de 32,46 % d'instruments financiers (liquidités incluses) non alignés sur les caractéristiques E/S (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 48,63%).

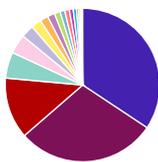


● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La proportion des investissements dans les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus provenant de l'exploration, de l'extraction minière, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles est de 2,24 %. Il est attendu que, dans la mesure du possible, des informations plus granulaires liées à ce chiffre agrégé soient présentées dans les informations périodiques couvrant la prochaine période de référence (01/10/2024 au 30/09/2025).

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Exposition sectorielle



● Administration publique 34,37%	● Activités scientifiques et techniques 0,98%	● Autres 0,03%
● Activités financières et d'assurance 29,19%	● Industries extractives 0,97%	
● Industrie manufacturière 12,90%	● Construction 0,81%	
● Information et communication 5,50%	● Autres activités de service 0,70%	
● Fourniture d'électricité et de gaz 4,06%	● Fourniture et traitement de l'eau 0,45%	
● Commerce de gros et de détail 2,68%	● Hébergement et restauration 0,37%	
● Immobilier 2,14%	● Santé humaine et action sociale 0,24%	
● Transport et entreposage 1,72%	● Arts et spectacles 0,08%	
● Organisation internationales 1,52%	● Enseignement 0,05%	
● Services administratifs et de soutien 1,22%	● Agriculture, sylviculture et pêche 0,05%	



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

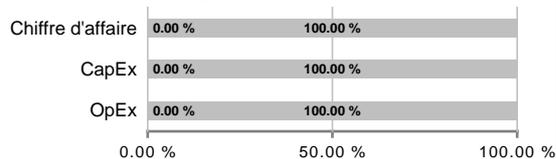
Le produit financier n'a pas entendu effectuer d'investissements alignés avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

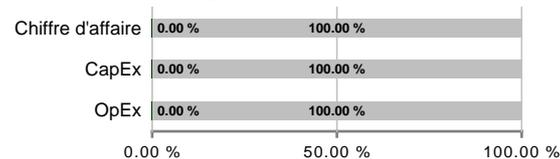
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 62.49% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous «#2 Autres» étaient tous des instruments financiers (liquidités incluses) identifiés comme n'étant pas alignés sur les caractéristiques E/S.

Ces instruments financiers faisaient partie du portefeuille pour des raisons de liquidité, de caractéristiques de diversification, d'attentes particulières en matière de risque et de rendement, ou de besoins de couverture (hedging).

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les investissements indirects par le biais d'autres fonds, qui n'étaient pas alignés sur les caractéristiques E/S, ont pu notamment représenter une proportion significative des investissements sous la rubrique «#2 Autres».

Par conséquent, le gestionnaire de portefeuille n'a pas imposé de garanties environnementales ou sociales minimales strictes pour les investissements de la rubrique «#2 Autres». Toutefois, en ce qui concerne les investissements dans d'autres fonds (y compris ceux visés sous l'article 6 du règlement SFDR) et afin de poursuivre l'alignement avec les caractéristiques E/S, le gestionnaire de portefeuille (i) a évalué l'approche en matière d'investissements des autres fonds par le biais d'entretiens et/ ou de questionnaires et (ii) contrôlé au mieux les indicateurs de durabilité des entreprises et des obligations d'état (ou équivalents) au sein des autres fonds, en effectuant une transposition individuelle des investissements sous-jacents.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a été principalement investi en autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR. Ces investissements ont permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier et décrites en section « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? » du présent rapport.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

ING (B) Collect Portfolio - ING Personal Portfolio Dynamic

Identifiant d'entité juridique : 549300CIID0849HQWN68



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/09/2024



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier a sélectionné des investissements dans d'autres fonds qui étaient visés en partie sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR (les investissements dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR représentaient 66,06 % des investissements), en appliquant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement (identifié via l'application des méthodes de meilleurs de leur catégorie, d'exclusion basée sur les comportements controversés et d'exclusion basée sur les activités).

Au travers des investissements dans ces autres fonds, il a promu indirectement les investissements dans :

- des entreprises (actions ou obligations) qui :
 - ont intégré suffisamment la durabilité dans leur organisation (les meilleurs de leur catégorie);
 - ont fait preuve de pratiques sociales et environnementales éthiques (exclusion basée sur les comportements controversés);
 - n'ont pas fourni de produits et de services ayant des incidences négatives les plus importantes (exclusion basée sur les activités).
- des états (obligations) qui non pas été impliqués dans des violations d'ordre sociale (exclusion).

Plusieurs caractéristiques ont été promues. Il n'y a pas eu de caractéristique particulière qui ont été promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit financier a investi dans d'autres fonds et ses indicateurs de durabilité ont performé de la manière suivante :

- 66,06 % des investissements ont été réalisés dans d'autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR;
- 64,40 % des investissements ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

Ces chiffres ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période de référence précédente (clôturant le 30/09/2023), les données mentionnées ci-dessus montrent les différences positives (+) ou négatives (-) suivantes :

- Autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR : -0,32%
- Investissements qui ont promu les caractéristiques E/S telles qu'identifiées par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds : +8,09%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération et a mesuré les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité mentionnés ci-après.

Les chiffres mentionnés ci-après ont été calculés en effectuant la moyenne des données trimestrielles de la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024) et en appliquant une transposition des portefeuilles sous-jacents.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des sociétés et incidences

1. Émissions de GES

- Émissions de GES de niveau 1 : 5.398 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 2 : 2.087 tCO₂e
- Émissions de GES de niveau 3 : 74.568 tCO₂e
- Émissions totales de GES : 82.053 tCO₂e

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

2. Empreinte carbone

- Empreinte carbone 1 & 2 : 33,00 tCO₂e/Meur
- Empreinte carbone 1 & 2 & 3 : 354,75 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

3. Intensité de GES (Gaz à effet de serre) des entreprises investies

- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 : 79,50 tCO₂e/Meur
- Intensité de GES des entreprises investies 1 & 2 & 3 : 765,00 tCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles

- Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : 3,82 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable

- Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 38,27 %
- Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie : 6,74 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

- Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : 0,56 GWh/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

7. Activités ayant un impact négatif sur les secteurs à fort impact climatique

- Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones : 5,85 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions, Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

8. Consommation d'eau

- Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 0,00 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

9. Ratio de déchets dangereux

- Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée : 3,10 t/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : 0,60 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions et Score de sensibilisation à la durabilité

11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations : 54,01 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes

- Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements : 0,57 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

13. Mixité au sein du conseil d'administration

- Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres : 31,11 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité et Engagement

14. Exposition à des armes controversées

- Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées : 0,51 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

Bien que le produit financier n'ait pas investi directement dans des sociétés impliquées dans des armes controversées, il a investi dans d'autres fonds qui pourraient avoir investi incidemment dans de telles sociétés. Le gestionnaire de portefeuille vise à éviter autant que possible cette exposition indirecte et accidentelle à des armes controversées.

- Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux et incidences

15. Intensité GES

- Intensité de GES des pays d'investissement : 0,01 KtCO₂e/Meur

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales

- Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national : 0,01 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Exclusions

- Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et incidences

17. Investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction d'émissions de carbone

- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris : 28,90 %

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

18. Score moyen d'inégalité de revenus

- Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) : 1,50

Mesures prises et planifiées durant la période de référence : Score de sensibilisation à la durabilité

Au cours de la période de référence, la disponibilité et la qualité des données ont été impactées négativement, les chiffres relatifs à certaines entreprises investies ou à certains états (ou équivalents) ayant été manquants ou basés partiellement ou totalement sur des estimations.

Concernant les « mesures prises et planifiées durant la période de référence », veuillez noter que le produit financier a uniquement investi dans d'autres fonds. Ceux-ci peuvent avoir eu des politiques différentes en matière de prise en compte des incidences négatives, bien que le gestionnaire de portefeuille ait cherché à aligner le portefeuille du produit financier sur sa propre politique.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: oct. 2023 - sept. 2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

<i>Code</i>	<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs Pays</i>
LU2034727904	AMUNDI FUNDS - US PIONEER FUND X USD Cap	Investment Fund	14,92 % Luxembourg
LU2163089720	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	13,11 % Pays-Bas
IE00B5BMR087	ISHARES VII PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Core S&P 500 UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	9,43 % Irlande
IE000R85HL30	AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB UCITS ETF - Acc	Investment Fund	7,41 % Irlande
LU1983362036	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	6,89 % Pays-Bas
IE00BFNM3G45	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	6,68 % Irlande
IE00BD1F4M44	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Edge MSCI USA Value Factor UCITS ETF - USD Cap	Investment Fund	5,31 % Irlande
LU0991964593	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Europe Sustainable Equity - Z Cap EUR	Investment Fund	4,47 % Pays-Bas
LU2037300808	Goldman Sachs Funds IV - Goldman Sachs Europe Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap EUR	Investment Fund	3,66 % Pays-Bas
LU0134343796	Schroder International Selection Fund - US Large Cap I Accumulation	Investment Fund	2,99 % Luxembourg
LU0161305916	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND - EUROPEAN VALUE - I Accumulation	Investment Fund	2,98 % Luxembourg
IE00B3WJKG14	ISHARES V PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares S&P 500 Information Technology Sector UCITS ETF - USD Acc	Investment Fund	2,78 % Irlande
IE00B52MJY50	ISHARES VII PUBLIC LIMITED COMPANY - iShares Core MSCI Pacific ex-Japan UCITS ETF - Acc Cap	Investment Fund	2,74 % Irlande
LU0577847840	Goldman Sachs Funds III - Goldman Sachs Japan Equity (Former NN) - Z EUR Cap	Investment Fund	2,42 % Pays-Bas
LU0462857433	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS FUND X2 USD	Investment Fund	1,72 % Luxembourg

Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-avant ont été calculés sur base d'une moyenne des données trimestrielles pour la période de référence (31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024). Aucune transposition des autres fonds n'a été appliquée pour les besoins de ce tableau car cela aurait conduit à une représentativité insuffisante de la composition du portefeuille.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

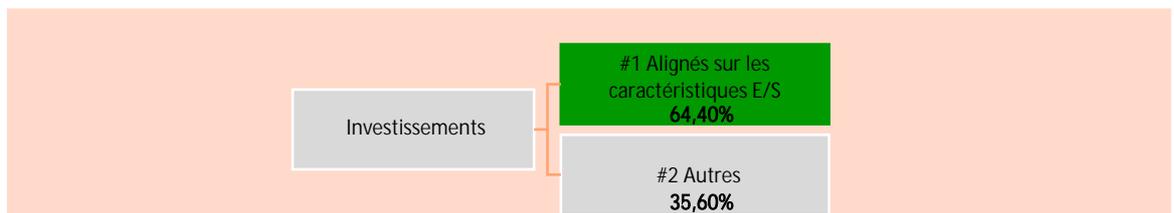
L'allocation des actifs du produit financier était composée :

- d'une proportion de 64,40 % d'instruments financiers alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 56,31%).

Ce chiffre peut être sous-estimé. Bien que les pourcentages rapportés par les gestionnaires de portefeuille des autres fonds aient été pris en compte comme première source de données pour calculer ce pourcentage, celui-ci pourrait également être partiellement composé d'une proportion de pourcentages minimaux auxquels les gestionnaires de portefeuille des autres fonds se sont engagés, et ce, en raison d'un manque temporaire d'informations complètes, fiables et actualisées.

Cette approche est considérée comme étant prudente car les niveaux de pourcentages rapportés doivent être supérieurs ou égaux aux pourcentages minimaux.

- d'une proportion de 35,60% d'instruments financiers (liquidités incluses) non alignés sur les caractéristiques E/S (période de référence précédente, clôturant le 30 septembre 2023 : 43,69%).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La proportion des investissements dans les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus provenant de l'exploration, de l'extraction minière, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles est de 3,82 %. Il est attendu que, dans la mesure du possible, des informations plus granulaires liées à ce chiffre agrégé soient présentées dans les informations périodiques couvrant la prochaine période de référence (01/10/2024 au 30/09/2025).

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

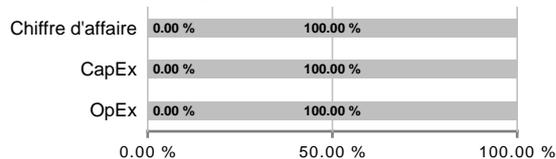
Le produit financier n'a pas entendu effectuer d'investissements alignés avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

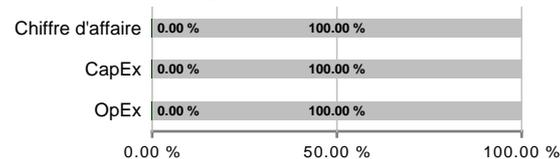
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 97,25% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous «#2 Autres» étaient tous des instruments financiers (liquidités incluses) identifiés comme n'étant pas alignés sur les caractéristiques E/S.

Ces instruments financiers faisaient partie du portefeuille pour des raisons de liquidité, de caractéristiques de diversification, d'attentes particulières en matière de risque et de rendement, ou de besoins de couverture (hedging).

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les investissements indirects par le biais d'autres fonds, qui n'étaient pas alignés sur les caractéristiques E/S, ont pu notamment représenter une proportion significative des investissements sous la rubrique «#2 Autres».

Par conséquent, le gestionnaire de portefeuille n'a pas imposé de garanties environnementales ou sociales minimales strictes pour les investissements de la rubrique «#2 Autres». Toutefois, en ce qui concerne les investissements dans d'autres fonds (y compris ceux visés sous l'article 6 du règlement SFDR) et afin de poursuivre l'alignement avec les caractéristiques E/S, le gestionnaire de portefeuille (i) a évalué l'approche en matière d'investissements des autres fonds par le biais d'entretiens et/ ou de questionnaires et (ii) contrôlé au mieux les indicateurs de durabilité des entreprises et des obligations d'état (ou équivalents) au sein des autres fonds, en effectuant une transposition individuelle des investissements sous-jacents.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a été principalement investi en autres fonds visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR. Ces investissements ont permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier et décrites en section « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? » du présent rapport.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.